



QUALITÉ DES RIVIÈRES DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Bilan complet de l'année 2022

 **SOMMAIRE****ACTUALITES 2022 5****L'EAU EN ANJOU EN 2022 10**

Réseau de suivi de la qualité des cours d'eau	10
Bilan hydrologique	12
Le réseau de suivi piézométrique des captages d'eaux souterraines.....	13
Étiage 2022.....	16
Origine des eaux distribuées et répartition des prélèvements pour l'usage eau potable	17
Alimentation en eau potable.....	17
Assainissement	18

LES MASSES D'EAU ET OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU 19

Contexte réglementaire et objectifs.....	19
L'évaluation de l'état des masses d'eau.....	20
État des masses d'eau 2017	21

CARTOGRAPHIES DE LA QUALITE DES MASSES D'EAU 22

Qualité des masses d'eau par indicateur biologique	22
• Poissons : Indice poissons rivières (IPR)	24
• Macrophytes : indice biologique macrophytique en rivière (IBMR)	25
Qualité des masses d'eau par altération.....	26
• Matières organiques et oxydables	26
• Matières phosphorées	27
• Nitrates.....	28
• Matières azotées	29
• Phytoplancton.....	30
• Pesticides	31

FICHE PAR BASSIN VERSANT 33

Bassin versant de l'Evre-Thau-Saint-Denis.....	34
• Caractéristiques des principaux cours d'eau	34

•	Classification des masses d'eau	35
•	Mesures réglementaires	35
•	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	35
•	Débit	36
•	Gestion de l'étiage 2022.....	36
•	Qualité des cours d'eau du bassin de l'Evre	37
Bassin versant Layon-Aubance-Louets.....		40
•	Caractéristiques des principaux cours d'eau	40
•	Classification des masses d'eau	41
•	Mesures réglementaires.....	41
•	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	42
•	Débit	42
•	Gestion de l'étiage 2022.....	43
•	Qualité des cours d'eau du bassin Layon Aubance Louets	44
Bassin versant du Loir.....		47
•	Caractéristiques des principaux cours d'eau	47
•	Classification des masses d'eau	48
•	Mesures réglementaires.....	48
•	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	49
•	Débit	49
•	Gestion de l'étiage 2022.....	50
•	Qualité des cours d'eau du bassin du Loir.....	50
•	Qualité hydrobiologique	51
Bassin versant de la Loire.....		52
•	Caractéristiques des principaux cours d'eau	52
•	Classification des masses d'eau	53
•	Mesures réglementaires.....	54
•	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	54
•	Débit	55
•	Gestion de l'étiage 2022.....	55
•	Qualité du cours d'eau de la Loire.....	57
•	Qualité des affluents de la Loire	58
Bassin versant de la Maine.....		60
•	Caractéristiques des principaux cours d'eau	60
•	Classification des masses d'eau	60
•	Mesures réglementaires.....	60
•	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	60
•	Débit	61
•	Gestion de l'étiage 2022.....	61
•	Qualité des cours d'eau du bassin de la Maine	62
Bassin versant de la Mayenne.....		63
•	Caractéristiques des principaux cours d'eau	63
•	Classification des masses d'eau	64
•	Mesures réglementaires	64

• Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	64
• Débit	65
• Gestion de l'étiage 2022.....	65
• Qualité des cours d'eau du bassin de la Mayenne	66
Bassin versant de l'Oudon.....	67
• Caractéristiques des principaux cours d'eau	67
• Classification des masses d'eau	68
• Mesures réglementaires.....	68
• Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	69
• Débit	69
• Gestion de l'étiage 2022.....	70
• Qualité des cours d'eau du bassin de l'Oudon	70
Bassin versant de la Sarthe.....	73
• Caractéristiques des principaux cours d'eau	73
• Classification des masses d'eau	74
• Mesures réglementaires.....	74
• Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	74
• Débit	75
• Gestion de l'étiage 2022.....	75
• Qualité des cours d'eau du bassin de la Sarthe.....	76
Bassin versant de la Sèvre Nantaise	78
• Caractéristiques des principaux cours d'eau	78
• Classification des masses d'eau	78
• Mesures réglementaires.....	79
• Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	79
• Débit	80
• Gestion de l'étiage 2022.....	81
• Qualité des cours d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise	81
Bassin versant du Thouet	83
• Caractéristiques des principaux cours d'eau	83
• Classification des masses d'eau	83
• Mesures réglementaires.....	84
• Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	84
• Débit	85
• Gestion de l'étiage 2022.....	85
• Qualité des cours d'eau du bassin du Thouet	86

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....87

• La gestion des étiages	87
• Chronique de l'étiage 2022	88
• L'utilisation des produits phytosanitaires	89

GLOSSAIRE.....90

LISTE DES ABREVIATIONS 92

COORDONNEES DES ACTEURS RESEAUX..... 94

LES ACTEURS DES RESEAUX 95



Actualités 2022

▪ Contentieux directive Eaux Résiduaires Urbaines:

En 2016, la France a rendu compte à la Commission européenne de la situation de ses agglomérations d'assainissement au regard des dispositions de la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU), au titre de l'année 2014. Après examen des données transmises, la Commission a estimé que 373 agglomérations d'assainissement de plus de 2000 EH (équivalent habitant) ne respectaient pas les obligations qui leur incombent. Ces manquements concernent la collecte et/ou le traitement des eaux usées (par temps sec) d'agglomérations dont les rejets s'effectuent ou non en zone sensible à l'eutrophisation. **Dans l'avis motivé du 14 mai 2020, la commission européenne considère que 169 agglomérations de la liste initiale ne respectent pas les exigences de la DERU, dont une en Maine-et-Loire (Maulévrier).** La Commission européenne a saisi le 02 mai 2023 la Cour de justice pour recours en manquement contre la France, pour 87 agglomérations considérées toujours non conformes à la directive dont le système de Maulévrier (bourg).

▪ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

La préparation du troisième et dernier cycle de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) est engagée depuis avril 2018. Ce SDAGE couvrira la période 2022-2027. Les premiers travaux de révision du SDAGE ont consisté à réaliser un diagnostic du territoire débouchant sur la production d'un état des lieux 2019, validé par le Comité de bassin en 2020. La révision du SDAGE et de son programme de mesures a nécessité un travail technique et politique de concertation conséquent, aboutissant sur un projet adopté par le Comité de bassin Loire-Bretagne le 22 octobre 2020. Le public a été consulté en 2021 à la fois sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et également sur le plan de gestion des risques inondations (PGRI).

L'année 2022 a été marquée par l'adoption du SDAGE par le comité de bassin le 3 mars 2022, notamment en se prononçant favorablement sur le programme de mesures associé. Le SDAGE et son programme de mesures sont en vigueur depuis le 4 avril 2022.

▪ Contrats Territoriaux Eau (CT-Eau)

Contractualisé avec l'Agence de l'eau et la Région, le CT-Eau multithématique est une continuité du contrat territorial. Il reste un outil pour mobiliser des financements dédiés à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et à la lutte contre les pollutions diffuses. Il permet notamment de répondre aux enjeux des territoires à une échelle hydrographique cohérente, mais aussi de définir des programmes d'actions en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Ces contrats sont ciblés sur des territoires prioritaires dont l'état des eaux doit être amélioré. Ils s'inscrivent dans une stratégie de territoire définie sur 6 ans et un programme d'actions sur 3 ans visant à améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

En 2022, deux CT-Eau multithématiques ont été signés sur le territoire du département de Maine-et-Loire :

- CT-Eau Loir aval,
- CT-Eau Layon Aubance Louets et Rives de la Loire.

▪ Projet de Territoire pour le Gestion de l'Eau (PTGE)

L'instruction technique datée du 7 mai 2019 a posé le cadre pour la réalisation des plans d'actions pour une gestion partagée de la ressource en eau face aux enjeux du changement climatique. Elle a été complétée par une circulaire en janvier 2023, précisant les modalités de gouvernance et de validation des étapes clés par les préfets de territoire référents. L'objectif de mener une démarche concertée localement en y associant les usagers de l'eau afin d'améliorer la résilience des territoires face à la diminution de la ressource due au réchauffement climatique est au cœur du dispositif. Pour une concertation réussie, il est important de conserver un certain équilibre au sein des COPIL qui auront la charge d'élaborer et de proposer le scénario et les actions qui seront retenus. En 2020, 5 PTGE ont été initiés dans la région Pays de la Loire à la demande du préfet coordonnateur de bassin afin de disposer des éléments nécessaires au "non-classement" de ces territoires en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), dont deux concernent le Maine-et-Loire avec les territoires des SAGE LAYON-AUBANCE-LOUET et OUDON. D'autres territoires se sont depuis engagés dans la démarche (EVRE-THAU-ST DENIS, SARTHE AVAL) ou y réfléchissent. Les démarches d'élaboration se sont poursuivies conformément aux feuilles de route validées initialement en tenant compte de la circulaire de 2023 sur la gouvernance. Nous sommes pour le moment à la phase de diagnostic concrétisée par la réalisation d'études HMUC (hydrologie-milieus-usages-climat). Ces études constituent le socle des PTGE et doivent être réalisées avec soin.

▪ Actualités de la FDPPMA49

Le Plan départemental de protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) lancé début 2020 sera finalisé à la fin de l'année 2023. Il définira les actions (que ce soit des AAPPMA ou de la Fédération) que La FDPPMA devra porter, ou faire porter par ses partenaires, dans les années à venir afin de conserver ou d'améliorer le peuplement piscicole en place.

PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA GESTION DE LA RESSOURCE PISCICOLE

Un outil numérique pour améliorer les peuplements piscicoles

Le PDPG est un document technique qui permet la coordination de la gestion piscicole à l'échelle départementale. Ses objectifs sont :

- D'évaluer la qualité et la fonctionnalité des peuplements piscicoles à l'échelle des contextes.
- De définir un cadre d'action pour l'amélioration de chaque contexte.
- D'être un outil de communication auprès des autres acteurs / usagers du milieu aquatique.

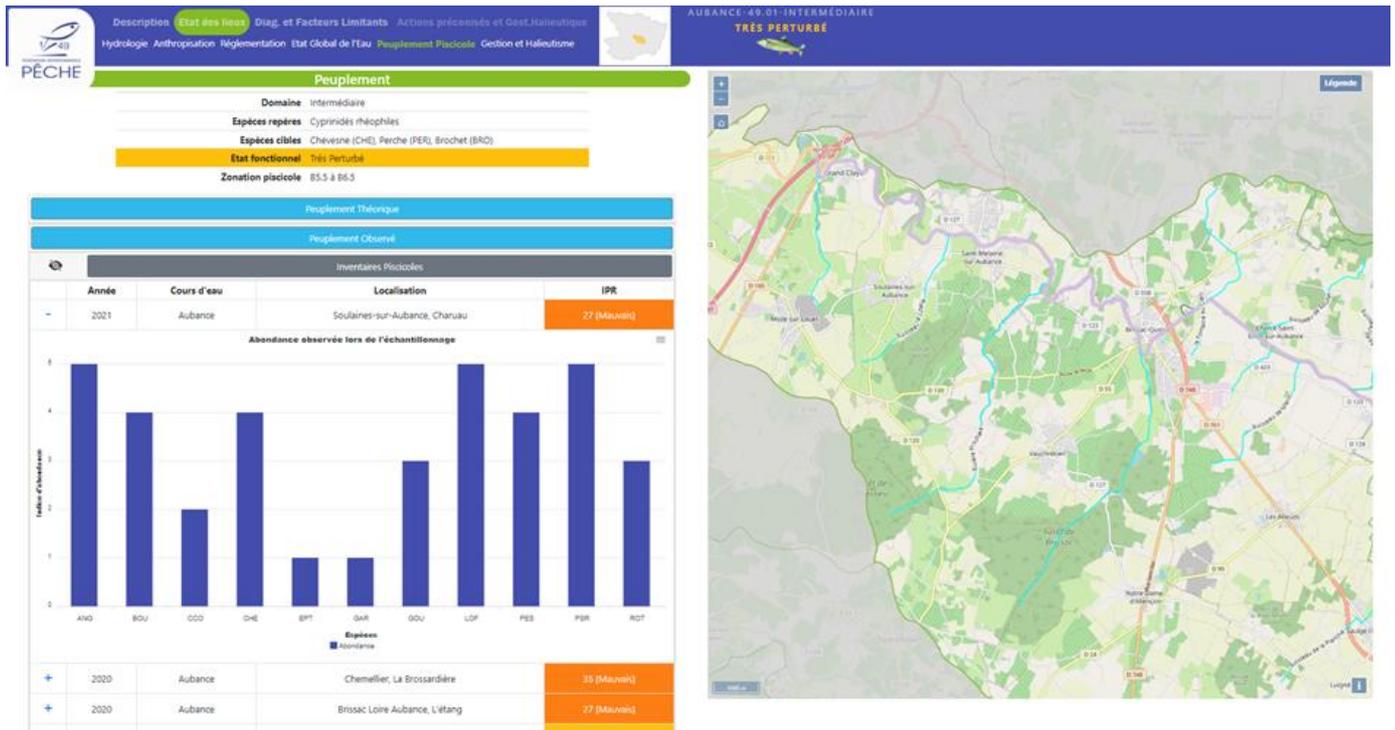
Le Maine et Loire

Le département de Maine-et-Loire dispose d'un réseau hydrographique important. La Loire traverse d'est en ouest le département et offre la possibilité de pratiquer de nombreuses techniques de pêche. La richesse halieutique du fleuve royal permet de capturer de nombreuses espèces de poissons. Au nord d'Angers, de grandes rivières comme la Sarthe, la Mayenne, le Loir, l'Oudon et la Maine sont des lieux propices à la pratique de la pêche. Au sud de la Loire, l'Evre, la Moine, la Sèvre Nantaise, le Thouet et le Layon sont les cours d'eau principaux de ce secteur du département.

Nos partenaires | +

Région PAYS DE LA LOIRE | OFB | anjou

La compilation des données existantes (en interne et partenaires) a été réalisée et mise en ligne. La seconde phase, relative à la définition des perturbations sur les milieux a été finalisée. Après avoir consulté l'ensemble des AAPPMA, l'outil a été présenté à chaque gestionnaire afin de co-construire un diagnostic fidèle et complet des dysfonctionnements du milieu sur chaque bassin versant.



Suite à cela, sur chaque bassin versant des orientations d'actions, visant l'amélioration du milieu et du peuplement piscicole, ont été définies et validées par la Commission locale de l'eau (CLE) des SAGE concernés.

Après validation par les Services de l'Etat, cet outil sera pris en compte dans les prochains SAGES et Contrats Territoriaux.

Parallèlement à l'élaboration du PDPG, le Service Technique a continué à mener des études (expertises, conseils, suivis des actions des partenaires départementaux) et des projets de restauration de milieux aquatiques.

A cela s'ajoute toujours, les missions de veille « technique » comme la participation à des programmes départementaux (qualité d'eau par exemple, ou encore Espèces Exotiques Envahissantes), le suivi de la mise à jour des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), des enquêtes publiques et autres avis techniques (CODERST, travaux engagés par les CT-Eau, etc).

En 2022, la fédération a aussi participé à plusieurs projets comme l'amélioration de la morphologie ou de la continuité piscicole. Ainsi sur l'Evre, le syndicat a réalisé, au niveau de la commune de la Jubaudière, des travaux qui ont pour objectifs de restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau au niveau de la zone d'étude, favoriser le maintien des populations piscicoles en place en aménageant des habitats et des zones de reproduction et créer des annexes et zones humides afin d'améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques en général.

Les actions ont porté principalement sur la suppression des obstacles à la continuité écologique (ouvrages hydraulique illégaux) et la diversification du lit mineur.

Toutefois, l'ouvrage du Pont qui Breuil faisant partie des éléments du patrimoine local protégés, sera contourné. Les opérations de diversification du lit mineur de l'Èvre ont consisté en la création de zones de radiers par recharge granulométrique, et des habitats piscicoles.

Enfin, une frayère à brochets a été réalisée sur un terrain communal. Malgré l'hiver sec, le test de remplissage a été concluant.

▪ **Schéma départemental de gestion de la ressource en eau 2022-2028 (SDGRE) :**

Dans le cadre de ses compétences en matière d'animation et d'assistance technique dans le domaine de l'eau en faveur des territoires, le Conseil Départemental a conduit, sur la période 2020-2022, une étude prospective ayant permis l'élaboration d'un état des lieux des ressources et besoins en eau actuels et futurs, ainsi que la définition d'une stratégie de gestion de la ressource en eau traduite en schéma départemental.

Ce projet mené en co-pilotage avec les services de l'État dans le département et en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire permet d'avoir une vision départementale des efforts complémentaires à fournir en termes de gestion durable des ressources en eau et a su faire émerger des priorités départementales présentées ci-après :

- Priorité 1 : Résilience et sobriété
 - Protéger les milieux
 - Ralentir le cycle terrestre de l'eau
 - Économiser et recycler l'eau
- Priorité 2 : Substitution de la ressource (Remplacement de prélèvements estivaux par des prélèvements hivernaux ou utilisation d'eaux non conventionnelles pour substituer une ressource en tension)
 - Utilisation d'eaux non conventionnelles
 - Création de retenues de substitution
- Priorité 3 : Mobilisation de la ressource (Augmentation des prélèvements hivernaux ou utilisation d'eaux non conventionnelles pour sécuriser les usages de l'eau face aux effets du changement climatique)
 - Utilisation d'eaux non conventionnelles
 - Création de retenues hors substitution

Le programme d'action présente 29 actions classées en 7 axes de solution.

L'engagement du Département dans la mise en œuvre du schéma départemental de gestion de la ressource en eau s'articule en 5 axes :

- Aides financières ;
- Portage d'une étude structurante de dépendance à la Loire ;
- Animation de réseaux / de groupes de travail et définition de références communes (exemple : élaboration de guides départementaux) ;
- Sensibilisation des acteurs et des usages de l'eau à la gestion durable de la ressource en eau, en lien avec les partenaires spécialisés
- Exemplarité départementale, dans le cadre du Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) de la collectivité.

▪ **Schéma directeur départemental d'assainissement (SDDA) :**

Lors de la réunion du 13 mars 2006, le Département a validé le schéma départemental d'assainissement. Compte tenu de l'importance et de l'intérêt de ce document, il a été convenu d'effectuer régulièrement une mise à jour. C'est ainsi que deux actualisations ont eu lieu, en 2009 et en 2013. Une troisième mise à jour a été approuvée par l'Assemblée Départementale du 09 mars 2022.

Ces actualisations ont été conduites sous la maîtrise d'ouvrage du Département en concertation étroite avec les différents partenaires concernés (Agence de l'eau, ARS, DDT, OFB, Chambre d'agriculture) et avec la collaboration des collectivités compétentes pour l'assainissement ainsi que des structures porteuses des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Ce schéma établit un état des lieux et un diagnostic de la situation départementale en matière d'assainissement et recense, par niveau de priorité, les programmes d'actions et de travaux à engager par les collectivités au cours des années à venir.

À partir de la qualité des milieux, de l'état et du fonctionnement des équipements d'assainissement, de leur impact sur l'environnement, et enfin de leur situation vis-à-vis des obligations réglementaires de mise en conformité, les systèmes d'assainissement font l'objet d'un double classement (stations d'épuration et réseau), par ordre de priorité décroissante de 1 à 6.

Le recensement des travaux à réaliser pour les prochaines années dans notre département pour la période 2022-2031 a été établi en s'appuyant notamment, en complément des données déjà disponibles dans les services départementaux, sur les éléments fournis par les maîtres d'ouvrages et sur les schémas d'assainissement locaux. Le montant global des travaux envisagés dans ce nouveau schéma est de 176,6 M€ HT sur l'ensemble du territoire départemental se répartissant comme suit :

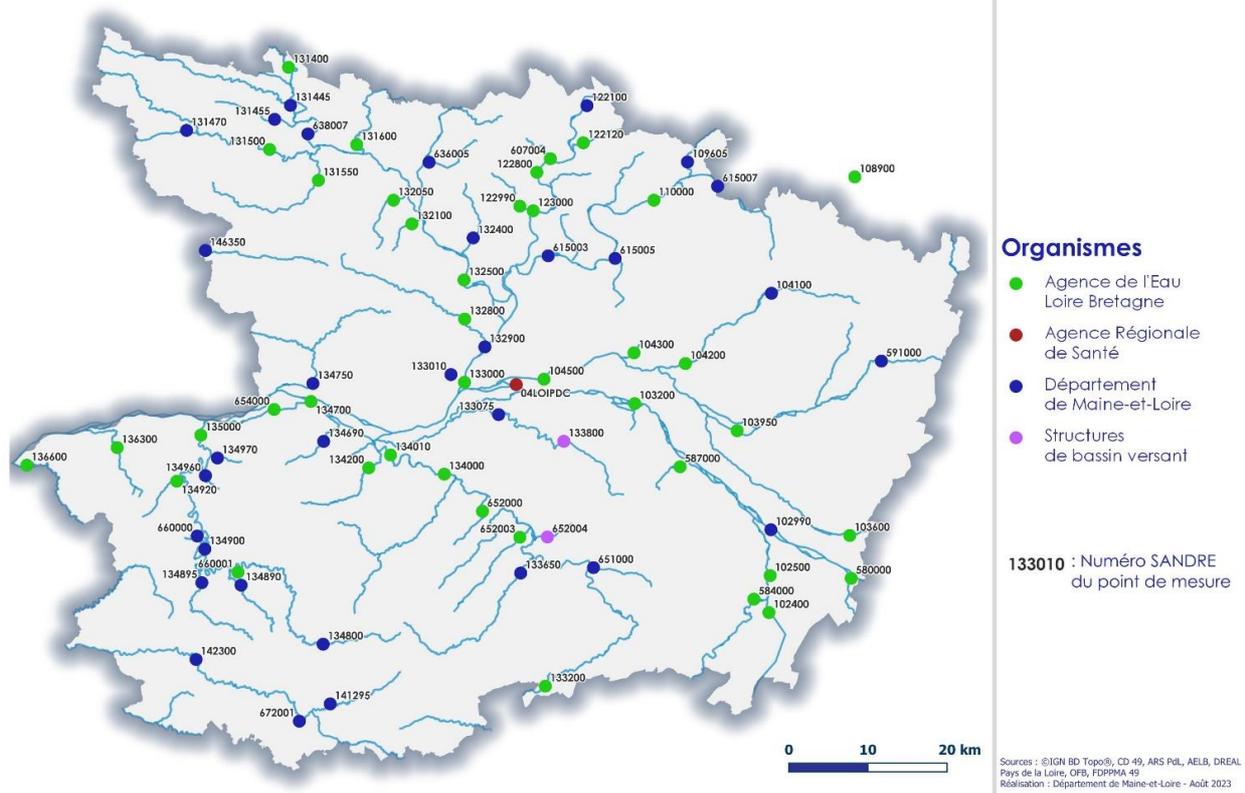
- 92,5 M€ de travaux de réseaux (271 projets répertoriés) ;
- 84,1 M€ de travaux concernant des stations d'épuration (106 projets identifiés).

L'eau en Anjou en 2022

Réseau de suivi de la qualité des cours d'eau



Les organismes de surveillance de la qualité des eaux superficielles
en Maine-et-Loire en 2022



Le programme de surveillance de l'état des eaux du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 a été arrêté par la Préfète coordinatrice de bassin le 13 juin 2022. Son objectif principal est de dresser un tableau complet et cohérent de l'état des eaux d'un district hydrographique, en l'occurrence celui du bassin Loire-Bretagne. L'expertise des résultats issus des deux premiers programmes de surveillance 2010-2015 et 2016-2021 permet de disposer d'une connaissance importante sur les masses d'eau et leur comportement interannuel et ainsi d'adapter la surveillance sur le cycle 2022-2027.

Face à ce constat, le programme de surveillance 2022-2027 a été construit en s'appuyant sur les orientations stratégiques suivantes :

- Mobiliser les ressources de façon prioritaire dans la continuité du réseau de contrôle de surveillance (RCS) actuel et sur la mise en œuvre d'un réseau de contrôle opérationnel (RCO) tournant et adapté en fonction des connaissances ;
- Adapter annuellement le programme pour mettre en adéquation le besoin de connaissance sur les masses d'eau, y compris de manière exceptionnelle, sur un cycle, et les moyens humains et financiers, aujourd'hui contraints, nécessaire pour acquérir et traiter la donnée ;
- Utiliser les résultats de la surveillance sur le cycle 2016-2021 et en particulier des résultats sur la matrice biote pour conduire les évolutions de la surveillance pour l'état chimique des eaux de surface qui représente un coût important.

Le programme du bassin Loire-Bretagne comprend :

- Le suivi quantitatif des cours d'eau et des plans d'eau ;
- Le contrôle de surveillance (RCS) (représentatif de l'état général) : état écologique et chimique des eaux de surface ;
- Le contrôle opérationnel (masse d'eau à risque) des eaux de surface ;
- Le réseau de référence pérenne des cours d'eau (condition de référence et évolution à long terme) ;
- Le programme de contrôles d'enquête (excédents inconnus, pollutions accidentelles) ;
- Les contrôles effectués dans les zones inscrites au registre des zones protégées.

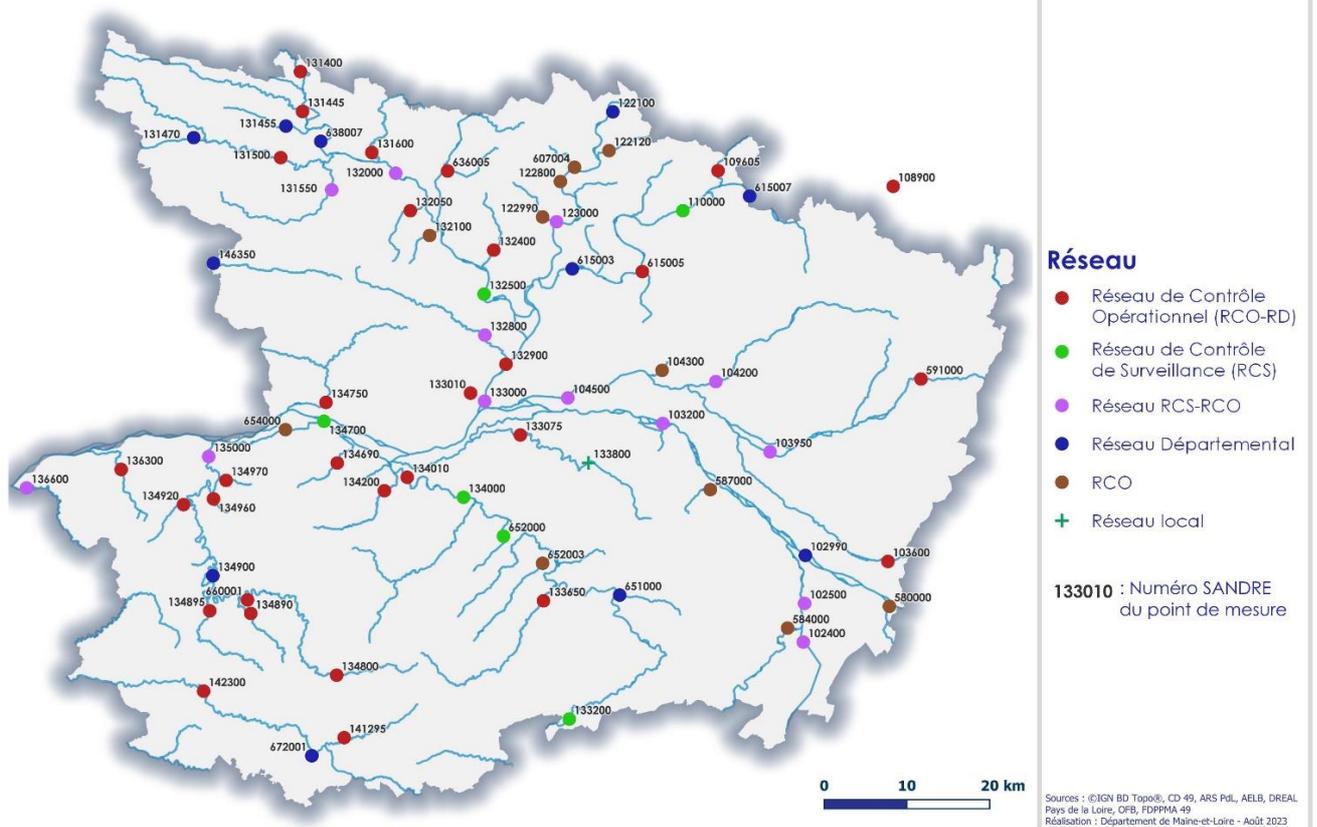
En complément ou en appui de ce réseau, le Réseau Départemental (RD) est constitué de points suivis par le Département.

Le réseau 2022 de mesure comptait 70 points répartis de la façon suivante :

- 19 points de contrôle de surveillance RCS dont 14 intégrés au réseau de contrôle opérationnel RCS/RCO ;
- 3 points de contrôle opérationnel RCO ;
- 30 points de contrôle opérationnel RCO/RD ;
- 13 points du réseau de suivi départemental RD ;
- 1 point du réseau complémentaire agence RCA ;
- 1 point du réseau du suivi départemental RCA/RD ;
- 2 points de réseaux locaux RL ;
- 1 point du réseau ARS.



Les réseaux de surveillance de la qualité des eaux superficielles en Maine-et-Loire en 2022



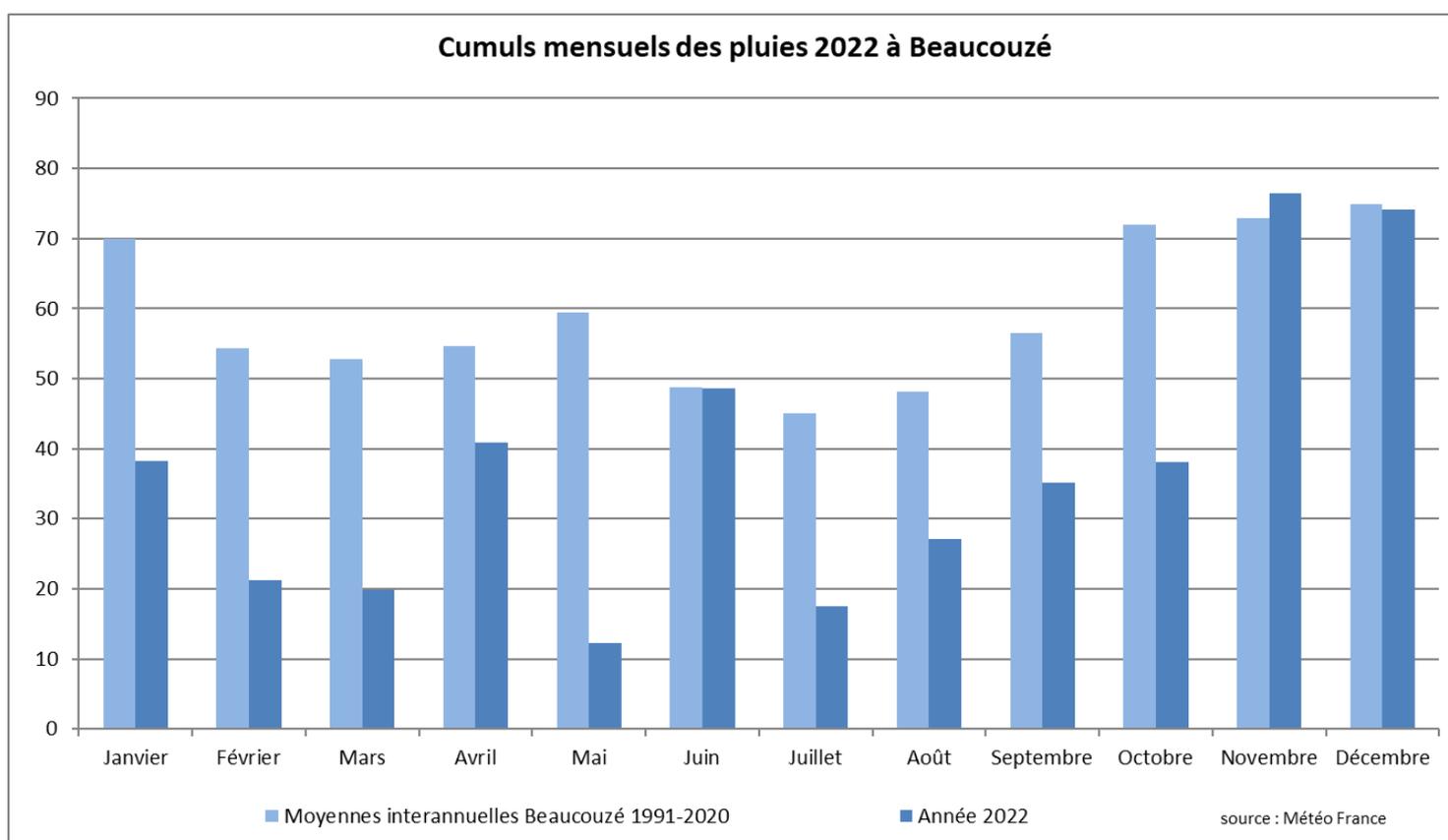
Bilan hydrologique

La pluviométrie annuelle de l'année 2022 est très nettement inférieure à la normale à Beaucouzé (63%) et à Saint-Georges-des-Gardes (82%), ainsi qu'à Montreuil-Bellay (76%).

Cette année 2022 est marquée par une pluviométrie nettement plus faible qu'en 2021 pour les sites de Beaucouzé et Montreuil-Bellay. En revanche, la pluviométrie annuelle reste inchangée entre 2021 et 2022 sur Saint-Georges-des-Gardes.

Concernant le site de Beaucouzé, l'année 2022 est marquée par :

- Un début d'année dont la pluviométrie est très nettement inférieure aux moyennes interannuelles mensuelles (1991-2020) de janvier à mai ;
- Un mois de juin dont la pluviométrie mensuelle est identique à la moyenne interannuelle mensuelle (1991 à 2020) ;
- Quatre mois d'été et d'automne consécutifs, très secs avec des valeurs bien en dessous des moyennes interannuelles mensuelles (1991-2020) de juillet à octobre ;
- Une fin d'année dont les pluviométries mensuelles en novembre et en décembre restent conformes au moyennes interannuelles mensuelles (1991-2020).



En 2022, les débits des cours d'eau ont été très souvent inférieurs aux débits moyens interannuels toute saison confondue. Ainsi, aucun soutien d'étiage ni aucune recharge hivernale ne sont observés. La faible pluviométrie considérée en 2022 semble corrélée avec les faibles débits des cours d'eau.

Cours d'eau	2022											
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Aubance												
Brionneau												
Erdre												
Evre aval												
Layon aval												
Loir												
Loire (Montjean-sur-Loire)												
Loire (Saumur)												
Mayenne												
Moine (Cholet)												
Moine (St-Crespin)												
Oudon aval												
Sarthe												
Sèvre nantaise												
Thouet aval												

Coefficient d'hydraulicité	
$X < 0,50$	
$0,50 \leq X < 0,80$	
$0,80 \leq X < 1,25$	
$X \geq 1,25$	
Écrouées	
Absence de donnée	

L'hydraulicité est le rapport entre le débit du mois concerné et la moyenne des débits mensuels antérieurs de ce même mois. L'hydraulicité est utilisée pour évaluer l'impact des pluies et du ruissellement sur les débits.

Le détail pour chaque cours d'eau suivi est présenté dans les fiches bassins versants correspondantes.

[Le réseau de suivi piézométrique des captages d'eaux souterraines](#)

- **Les suivis réalisés en Maine-et-Loire**

Réseau de suivi piézométrique DCE

Le réseau national de suivi piézométrique DCE permet de qualifier l'état quantitatif naturel des ressources en eau souterraines. Pour le Maine-et-Loire, ce réseau est constitué de 33 piézomètres de suivi et est géré par le BRGM dans le cadre d'une convention nationale OFB-BRGM. Les données sont consultables sur le site internet ADES.

Réseau de suivi AEP49

Le réseau départemental de suivi des ressources en eau souterraine utilisées pour l'alimentation en eau potable (dit « Réseau AEP49 ») a été développé et fonctionne dans le cadre d'un partenariat CD49 - BRGM. Les points de suivi, dans le cadre du Réseau AEP49, sont tous les ouvrages de prélèvements en eaux souterraines pour l'usage Eau potable du département. Ce réseau et le site internet dédié (accès sécurisé), opérationnels depuis juillet 2012, sont un outil de sécurisation de l'alimentation en eau potable et constituent plus largement un véritable outil d'aide à la gestion quantitative des eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable en Maine-et-Loire. Les données piézométriques (maximales journalières) sont consultables sur le site internet [ADES](#).

Fin 2022, le Réseau AEP49 compte 30 unités de captage en eau souterraine soit 83 ouvrages de prélèvement. Les données de suivi de niveaux piézométriques et de volumes prélevés enregistrées dans les ouvrages de prélèvement sont transmises par les exploitants pour 78 ouvrages (29 unités de captage). Les 5 ouvrages restants appartiennent à une même unité (installation d'équipements de suivi en projet).

- **Évolution de l'état des ressources en eaux souterraines en 2021-2022**

Situation générale des ressources (réseau de suivi DCE)

La recharge hivernale 2021-2022, a été de courte durée et de faible amplitude. Après cette recharge particulièrement déficitaire, la période de vidange a ensuite débuté dès janvier-février avec deux à trois mois d'avance faute de précipitations significatives. En 2022, la baisse saisonnière des niveaux s'est ainsi amorcée très précocement et à partir de niveaux majoritairement inférieurs aux moyennes calculées.

Les déficits pluviométriques enregistrés sur l'année hydrologique 2021-2022 et la forte sollicitation des eaux souterraines durant le printemps et l'été 2022 ont engendré un étiage sévère sur une majorité des nappes.

La période de vidange a par ailleurs été particulièrement longue en 2022. Débutée dès janvier-février, elle s'est poursuivie jusqu'en décembre. En effet, le début de la période de recharge des nappes a été retardé par des sols exceptionnellement secs et une végétation active tardivement dans l'année. Les pluies du début de l'automne ont permis d'humidifier les sols et ont profité à la végétation et n'ont que très peu profité aux nappes. Ensuite, les pluies sont restées déficitaires jusqu'en décembre. Les épisodes de recharge de l'automne 2022 restent très insuffisants pour compenser les déficits accumulés cette dernière année hydrologique.

Situation des ressources sollicitées pour la production d'eau potable (réseau de suivi AEP49)

N'ayant pas bénéficié d'une recharge hivernale notable, les nappes ont été plus sensibles aux prélèvements et plusieurs ouvrages présentaient déjà des niveaux très bas et proches des équipements à protéger dès fin avril 2022.

L'évolution du nombre d'ouvrages AEP placés en vigilance¹ ou en alerte² entre fin avril et fin octobre 2022 est présentée en Figure 1 ci-après. On y lit une relative amélioration de la situation en mai-juin 2022 avec une diminution du nombre d'ouvrages présentant un risque de rupture liée aux stratégies d'adaptation mises en œuvre pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable (remise en production d'un ouvrage longtemps inutilisé pour une unité de captage, travaux de nettoyage mis en œuvre dans plusieurs ouvrages, adaptation de l'exploitation).

A partir de juin 2022 et jusqu'à octobre 2022, **la sévérité exceptionnelle de l'étiage s'est traduite par une dégradation continue des ressources en eau souterraines sollicitées pour l'usage AEP** (augmentation du nombre d'ouvrages placés en vigilance et en alerte) avec un pic à fin août de 13 ouvrages concernés soit 17% du parc des ouvrages de production et ce malgré les efforts d'adaptation fournis par les exploitants (surveillance accrue, plages de temps de pompage allongées jusqu'à 20h/j pour réduire au maximum les débits de prélèvements tout en répondant à la demande).

Des efforts d'économie de consommation d'eau sont perceptibles puisque, malgré les périodes de canicules des mois de juin et juillet 2022, le volume d'eau prélevé en eaux souterraines a été plus faible en juillet 2022 que les années précédentes.

Comme l'illustre la Figure 2, **les difficultés ont principalement concerné les unités sollicitant la nappe des alluvions de la Loire** dont le niveau est lié à celui de la Loire (débit passé sous le seuil de crise début août) **et celles sollicitant une nappe du Pliocène** (réservoir peu étendu). La nappe des alluvions de la Loire, caractérisée par une forte productivité, représente un enjeu

¹ Vigilance : Seuil de vigilance atteint (niveau dynamique proche des équipements à protéger), exploitation déjà adaptée ou à adapter

² Alerte : Seuil d'alerte atteint (niveau dynamique très proche des équipements à protéger) malgré une exploitation déjà adaptée

majeur puisqu'elle fournit environ 70% du volume d'eau prélevé en eau souterraine pour l'usage AEP en Maine-et-Loire et permet d'alimenter les principales villes du département ainsi que de sécuriser l'approvisionnement sur une grande partie du territoire. Les nappes du Pliocène (sollicitées au Louroux-Beconnais et à Candé) ne fournissent pas un volume aussi conséquent mais présentent néanmoins un enjeu fort localement puisqu'elles permettent d'approvisionner des territoires où le sous-sol ne contient pas de grand réservoir aquifère exploitable.

Les grands réservoirs sédimentaires que sont les aquifères du Cénomaniens et du Séno-Turonien ont mieux résisté à la sévérité de l'étiage de par leur inertie mais ont également nécessité une vigilance accrue (très sensibles aux prélèvements). A partir de mi-août, avec l'arrêt des prélèvements saisonniers, certains niveaux ont amorcé une hausse occasionnant ainsi une amélioration relative des conditions de prélèvements pour l'approvisionnement en eau potable.

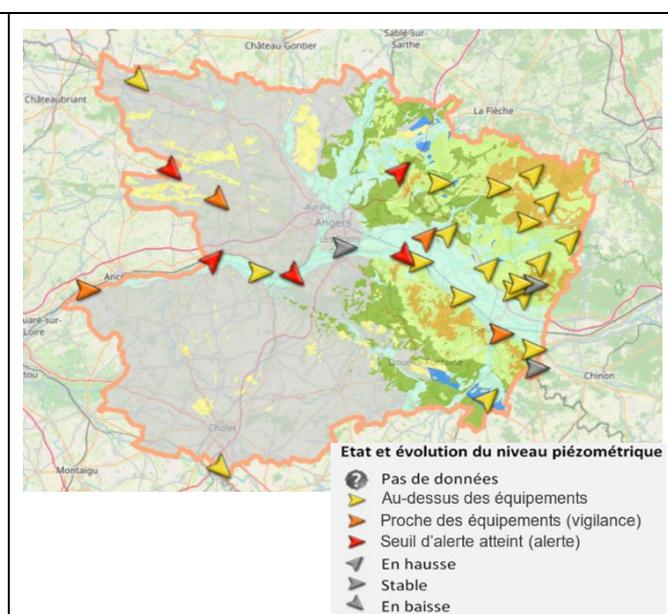
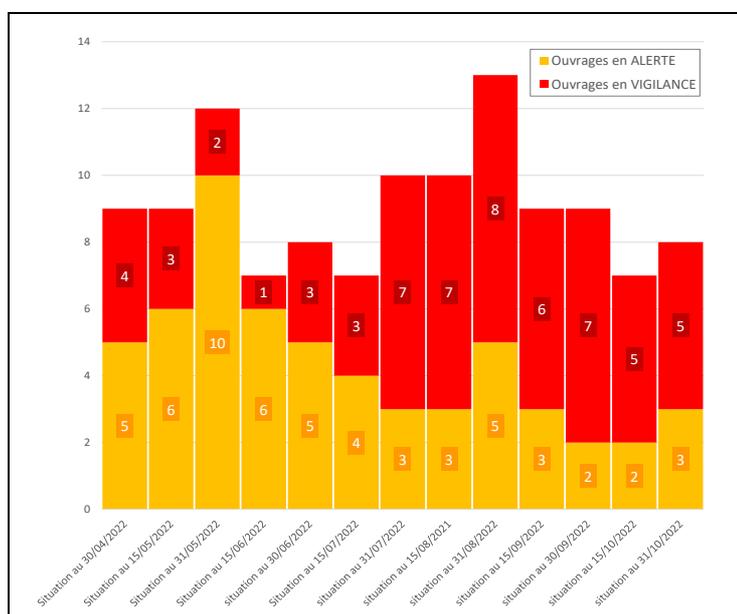


Figure 1 - Evolution du nombre d'ouvrages AEP en vigilance et en alerte d'avril 2022 à octobre 2022 (bilans bimensuels)

Figure 2 – Carte de situation des unités de production pour l'AEP au 31 août 2022

- **Perspectives**

En Maine-et-Loire, les eaux souterraines fournissent 40% de l'eau destiné à la consommation humaine et présentent donc un enjeu très fort. Compte tenu du contexte naturel varié et des besoins en eau présents sur le territoire, plusieurs ressources en eau souterraines sont sollicitées pour la production d'eau à usage AEP. Les caractéristiques distinctes de ces ressources constituent un atout pour la sécurisation de l'approvisionnement puisque celles-ci seront différemment sensibles aux conditions climatiques, aux usages ainsi qu'à d'éventuelles pollutions. Ainsi le maintien des suivis piézométriques mis en place sur le Département apportent les connaissances indispensables pour une gestion éclairée et concertée des ressources en eau. Le réseau DCE permet de qualifier l'état des nappes de façon globale et le réseau AEP49 apporte en complément toutes les données utiles pour appréhender objectivement la situation des ressources pour la production d'eau potable.

Aussi, il est important de maintenir et d'améliorer les suivis réalisés par les organismes publics et par les exploitants AEP (suivis de la piézométrie, des volumes et débits des prélèvements) pour une gestion adaptée de la production d'eau potable et pour permettre une analyse de la situation fiable.

A moyen terme, les effets du changement climatique impliqueront d'améliorer les connaissances (à la fois des ressources mais aussi des usages), de perfectionner les outils de suivi et de gestion mais aussi de bâtir des stratégies d'adaptation concertées pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau pour les différents usages.

Étiage 2022

L'été 2022 a été frappé par une période de sécheresse marquante. Au total, 22 arrêtés de limitation ou d'interdiction des prélèvements ont été signés entre le 06 avril 2022 et le 04 janvier 2023 par le Préfet pour le département de Maine-et-Loire. Les politiques de gestion de la sécheresse en France sont définies par le décret du 23 juin 2021, qui harmonise les mesures de restriction des usages de l'eau. Un guide national sur la sécheresse constitue le socle commun aux mesures de restriction pouvant être mises en œuvre.

Ces mesures sont classées en quatre niveaux de limitation selon la gravité de l'épisode de sécheresse :

- Niveau 1 - Vigilance : Information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau
- Niveau 2 - Alerte : Réduction des prélèvements d'eau à des fins agricoles inférieure à 50 % (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction des activités impactant les milieux aquatiques, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, de laver sa voiture, ...
- Niveau 3 - Alerte renforcée : Réduction des prélèvements d'eau à des fins agricoles supérieure ou égale à 50 % (ou interdiction supérieure ou égale à 3,5 jours par semaine), mesures d'interdiction des activités impactant les milieux aquatiques, limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs, lavage des voitures, ...
- Niveau 4 - Crise : Arrêt des prélèvements d'eau non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité).

Origine des eaux distribuées et répartition des prélèvements pour l'usage eau potable

Au total, le département compte 39 sites de prélèvement d'eaux brutes destinées à la consommation humaine :

- Ressources en eau superficielle (ESU) : 10 sites de pompages dans les rivières et 1 prise d'eau de secours dans une retenue (Lac de Ribou). A noter une prise d'eau pour le secours dans une réserve d'eau de Loire aux Ponts-de-Cé (fosse de Sorges) ;
- Ressources en eau souterraine (ESO) : 29 sites (86 captages) dont 9 sites de pompages dans les alluvions de la Loire et 20 sites de captages dans les différents autres aquifères.

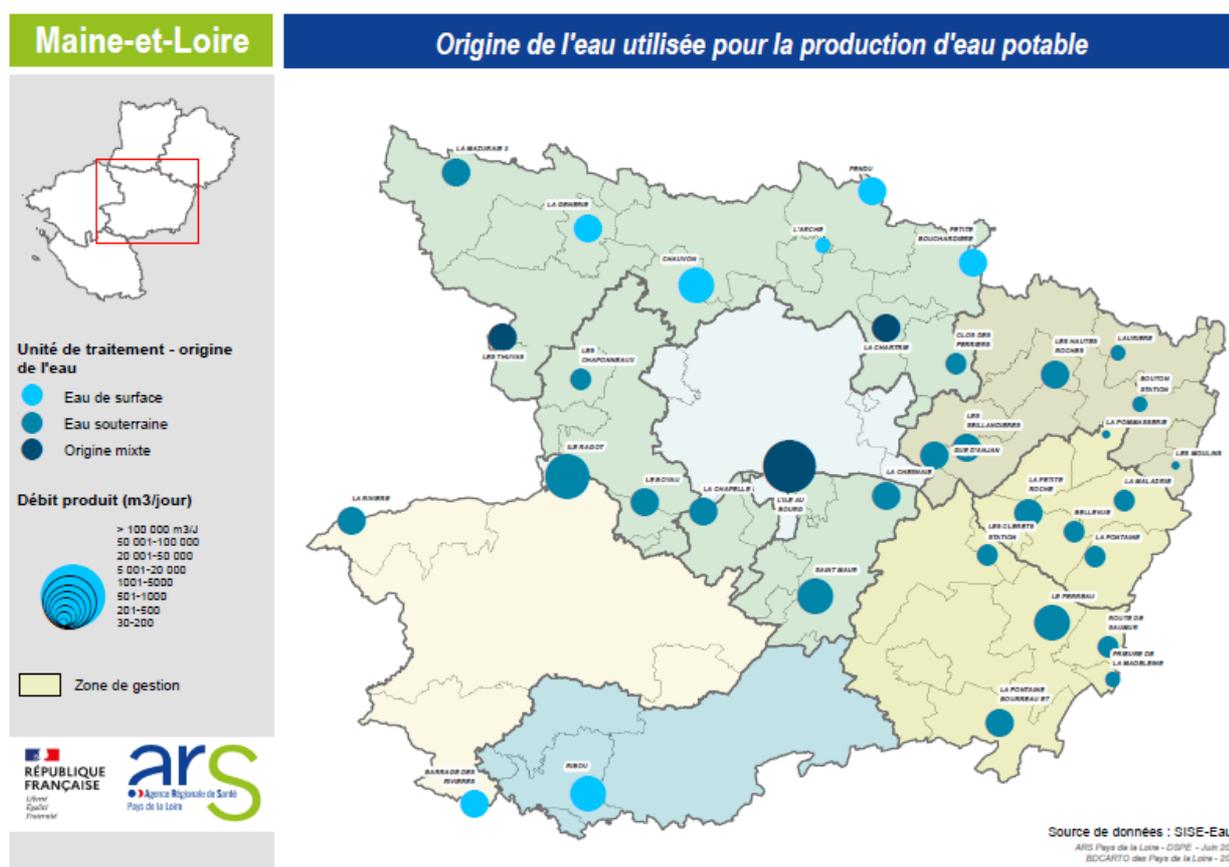


Figure 1 : Origine de l'eau utilisée pour la production d'eau potable (ARS Pays-de-la-Loire – DSPE – Juin 2023)

Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable a donné lieu en 2022 à la réalisation de 2 957 prélèvements au titre du contrôle sanitaire ; sur les 560 prélèvements effectués à la ressource (eaux superficielles et eaux souterraines), 160 l'ont été sur les cours d'eau.

Environ 47% de la population départementale est alimentée à partir d'une eau superficielle ou en mélange avec l'eau de la nappe alluviale.

Les résultats concernant les polluants liés aux activités humaines les plus récurrents, à savoir nitrates et pesticides, permettent de faire état des constats suivants :

- Pour les nitrates, les pics hivernaux sur les cours d'eau les plus concernés ont été moins importants que les années précédentes : 40 mg/L pour le Loir, 35 mg/L pour la Mayenne et 48 mg/L pour l'Oudon. Le seuil limite en eau de surface pour la production d'eau potable (fixée à 50 mg/L) pour l'Oudon n'a pas été dépassé en 2022 ;
- Pour les pesticides, la problématique des molécules de pesticides et plus particulièrement de métabolites (molécules de dégradation) du métolachlore, de l'alachlore et du métazachlore, est toujours importante sur le Maine-et-Loire. Néanmoins, les situations de non-conformité en 2021 et en début 2022 avaient majoritairement pour origine l'ESA métolachlore, produit de dégradation de l'herbicide S métolachlore. A la lumière des nouvelles connaissances scientifiques disponibles, l'ANSES a réévalué sa pertinence et l'a classé « non pertinent » dans son avis publié le 30 septembre 2022. La limite de qualité ne s'applique plus à cette molécule. Elle continue néanmoins à faire l'objet d'une surveillance dans les eaux destinées à la consommation humaine.

De nombreuses molécules sont retrouvées dans les eaux superficielles (notamment le Loir, la Sarthe, la Mayenne et l'Oudon) pouvant entraîner des dépassements de la valeur limite réglementaire lors des pics de pollution non prévus par les exploitants. Ces dépassements ont été de courte durée et sans risque sanitaire, les maximums mesurés ayant été bien inférieurs à la valeur maximale admissible pour la santé et n'ont donc pas entraîné de restriction de consommation. Les secteurs concernés sont alimentés par les stations de Seiches, de Morannes, du Lion d'Angers, de Segré et de Daon.

La pollution par les pesticides demeure le sujet majeur de préoccupation en matière de production d'eau potable et il convient de poursuivre les actions de reconquête de la qualité de l'eau avec des objectifs de résultats tenant compte du contexte de chaque ressource.

Assainissement

L'ensemble des stations d'épuration connues du département a été saisi dans la base Réseau Organisé Surveillances des Eaux Assainissement Urbain (ROSEAU) et, à la demande du ministère de l'écologie, la conformité des systèmes à la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines est jugée par rapport aux normes locales fixées par les arrêtés préfectoraux. Pour 2021 en Maine-et-Loire, le bilan est le suivant :

- Sur 61 agglomérations d'assainissement ≥ 2000 équivalents-habitants (EH), 36 sont conformes et 25 sont non conformes (dont 2 $> 100\ 000$ EH et 2 $> 10\ 000$ EH) : 6 pour autosurveillance insuffisante (défaut de matériel ou données non validées par l'agence de l'eau) et 3 pour la collecte et 16 pour mauvaises performances ;
- Sur 241 agglomérations d'assainissement ≥ 200 EH et < 2000 EH, 137 sont non conformes : pour équipement (3), pour performances insuffisantes et pour autosurveillance insuffisante (défaut de matériel ou données non validées par l'agence de l'eau).
- Et 109 agglomérations d'assainissement < 200 EH, dont 29 non conformes.

Dans le domaine de la gestion des boues de stations d'épuration, déchets issus de l'épuration des effluents, 50% environ des boues sont épandues dans le cadre d'un plan validé (contrainte liée au COVID et l'obligation d'hygiéniser les boues) et le reste des évacuations ont été valorisées par d'autres méthodes (principalement le compostage...).



Les masses d'eau et objectifs de la directive cadre sur l'eau

Contexte réglementaire et objectifs

Issu de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000, le découpage en masse d'eau permet d'utiliser un référentiel élémentaire unique employé par tous les pays membres de l'Union Européenne. Ces masses d'eau servent d'unité d'évaluation de l'état des eaux.

En Maine-et-Loire sont identifiées 105 masses d'eau pour les cours d'eau et 2 pour les plans d'eau.

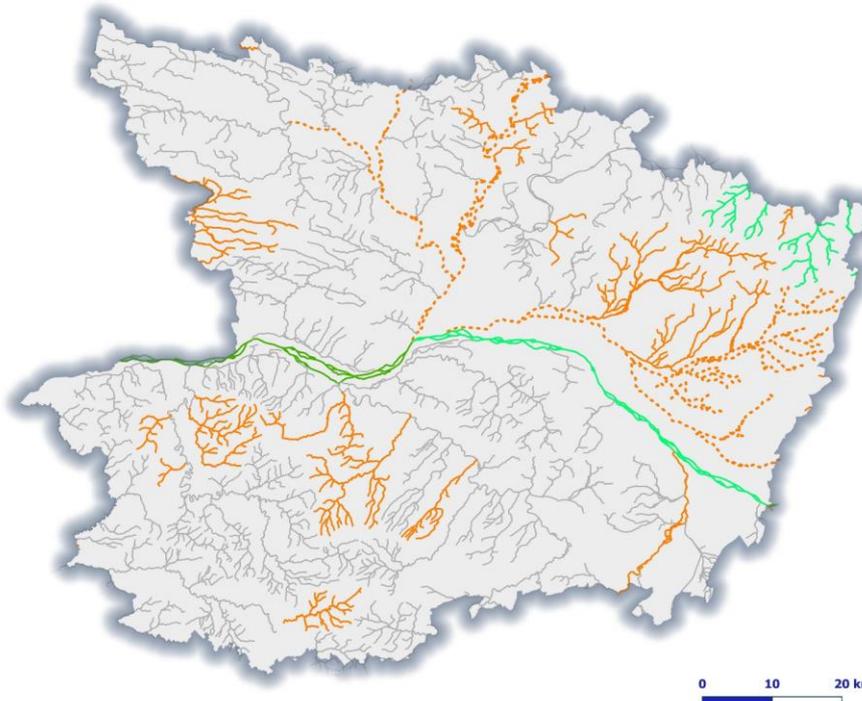
Certaines masses d'eau sont classées comme Masse d'Eau Fortement Modifiée (MEFM), ce sont notamment les cours d'eau aménagés pour la navigation. Le bon état écologique n'est donc pas exigé mais un bon potentiel doit être recherché. Dans le Maine-et-Loire, sont classées en MEFM, les masses d'eau suivantes :

- L'Oudon en aval du Lion d'Angers,
- La Mayenne,
- La Sarthe,
- La Maine,
- L'Authion et le Lathan.

La DCE définit le bon état comme l'objectif à atteindre pour toutes les eaux : cours d'eau, plans d'eau, estuaires, eaux côtières et nappes. L'échéance à laquelle le bon état devait être atteint était fixée à l'année 2015. En Loire-Bretagne, 61 % des cours d'eau auraient dû être en bon état écologique en 2015, contre environ 30 % actuellement. Chaque évaluation de l'état des eaux indique le chemin qu'il reste à faire pour atteindre cet objectif. Le SDAGE 2022-2027 repousse les objectifs ci-dessus à l'année 2027.



Objectifs écologiques des masses d'eau superficielles de Maine-et-Loire définis dans le SDAGE 2022-2027



Echéance du bon état
écologique :

- 2015
- 2021
- 2027

Echéance du bon état
écologique potentiel:

- 2027

— OMS : objectif moins strict
pour non « faisabilité
technique » ou « coûts
disproportionnés » retenu.

Sources : ©IGN BD Topo®, CD 49 -
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Réalisation : Département de Maine-et-Loire - 2024

L'évaluation de l'état des masses d'eau

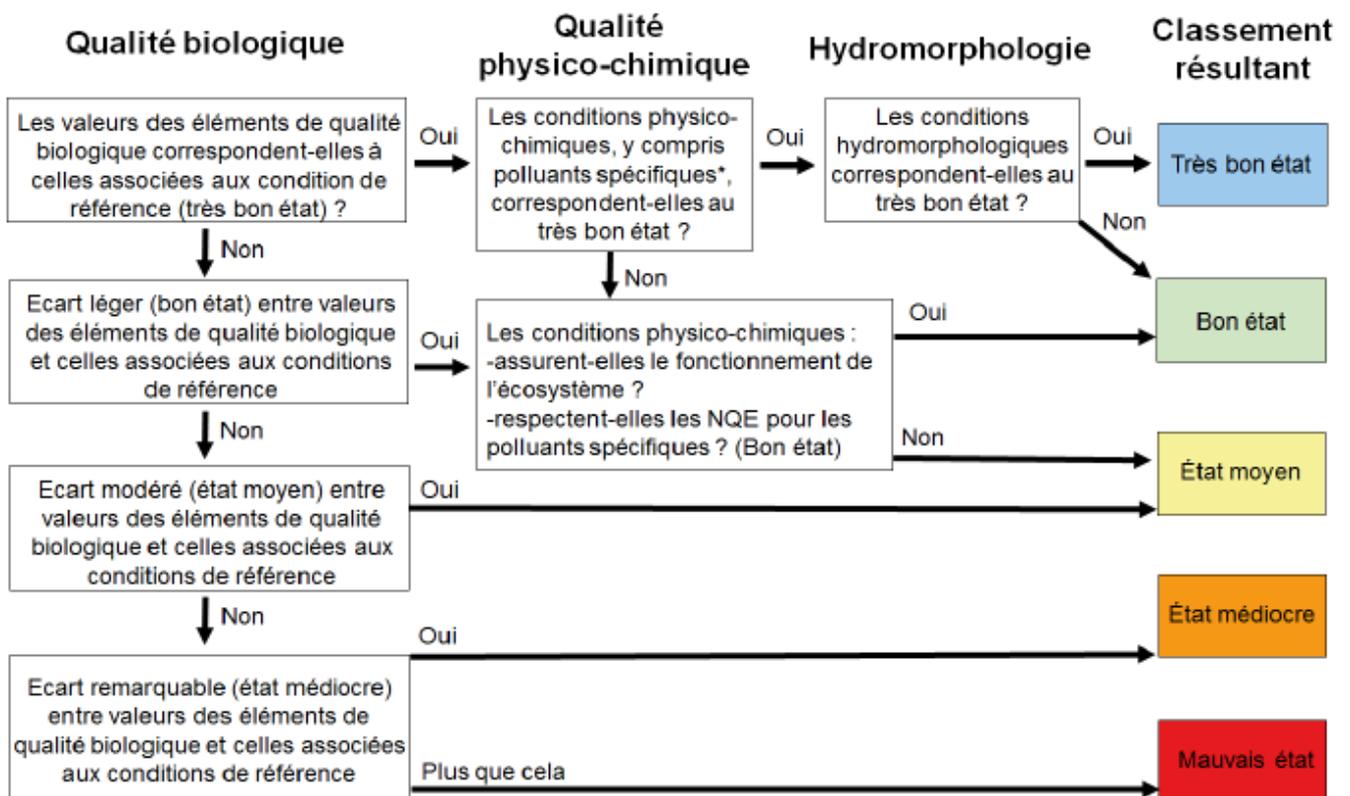
Afin d'acquérir des données sur l'état des masses d'eau, un programme de surveillance avec des critères définis par la réglementation a été mis en place. L'évaluation du bon état des masses d'eau s'appuie sur :

- Des données mesurées pour les masses d'eau où ces mesures existent ;
- Une analyse des pressions qui s'exercent sur chaque masse d'eau ;
- Une modélisation pour les masses d'eau où il n'a pas été encore possible d'acquérir des données mesurées.

Un guide technique « l'évaluation de l'état des eaux continentales (cours d'eau, canaux, plans d'eau) » version janvier 2019, permet de préciser les modalités de l'évaluation. Globalement, le bon état des masses d'eau repose sur :

- Le bon état écologique mesuré à partir des éléments biologiques (macro-invertébrés, diatomées, macrophytes, poissons) et des éléments physico-chimiques généraux (matières organiques, oxygènes dissous, température, nitrates, matières phosphorées...);
- Le bon état chimique mesuré à partir des résultats d'analyses de 45 substances (voir liste dans le guide) ;
- Le bon état hydromorphologique.

Par état écologique, il faut entendre l'état biologique soutenu par l'état physico-chimique car selon la DCE, les éléments physico-chimiques généraux interviennent essentiellement comme facteurs explicatifs des conditions biologiques. Aussi, ce guide précise les indicateurs, les valeurs-seuils et les modes de calcul pour chaque indicateur qu'il soit biologique, physicochimique et chimique. De fait, on obtient une classification de l'état écologique en 5 classes (très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais) auquel a été ajouté un indice de confiance.



État des masses d'eau 2017

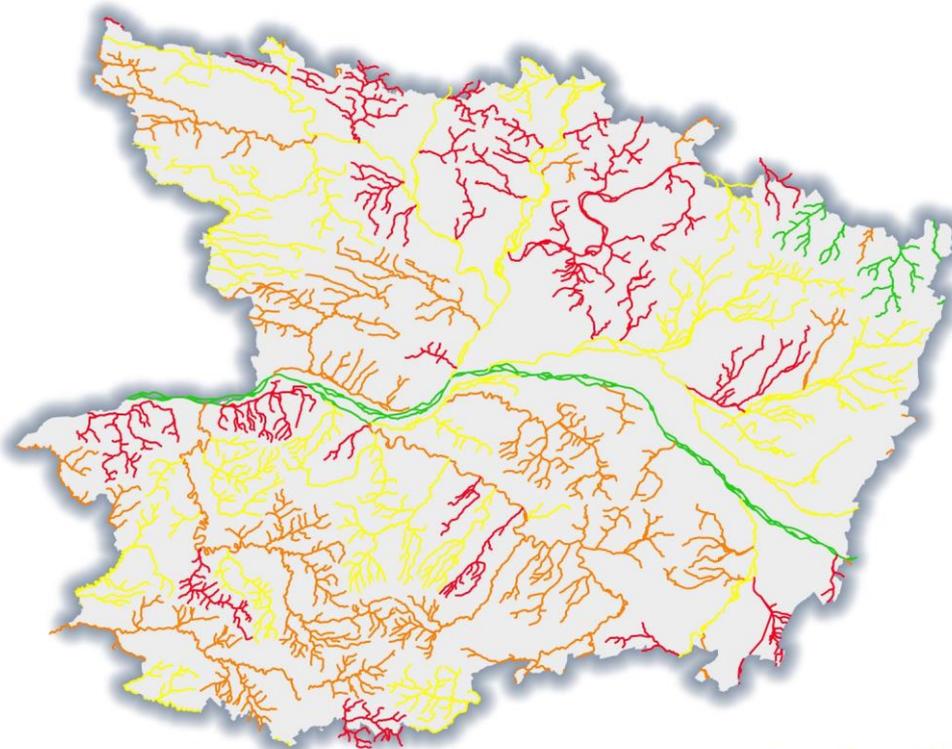
Depuis 2009, cinq évaluations ont été réalisées pour les cours d'eau. La dernière évaluation date de 2017. L'état écologique 2017 des masses d'eau, avec les données 2015-2016-2017 pour l'état biologique et l'état chimique, répartit les 105 masses d'eau de Maine-et-Loire de la manière suivante :

- 6 masses d'eau qualifiées en bon état (5,7 %)
- 35 masses d'eau qualifiées en état moyen (33,3 %)
- 25 masses d'eau qualifiées en état médiocre (23,9 %)
- 39 masses d'eau qualifiées en état mauvais (37,1 %)

Les règles d'évaluation de l'état écologique des cours d'eau sont définies par l'arrêté du 27 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 27 juillet 2015, relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement.



Etat écologique des masses d'eau superficielles de Maine-et-Loire en 2017



Etat écologique des masses d'eaux superficielles :

- Très bon état
- Bon état
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

(masses d'eaux évaluées avec un
niveau de confiance faible, moyen
ou élevé)

Sources : ©IGN BD Topo®, CD 49 -
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Réalisation : Département de Maine-et-Loire
2024

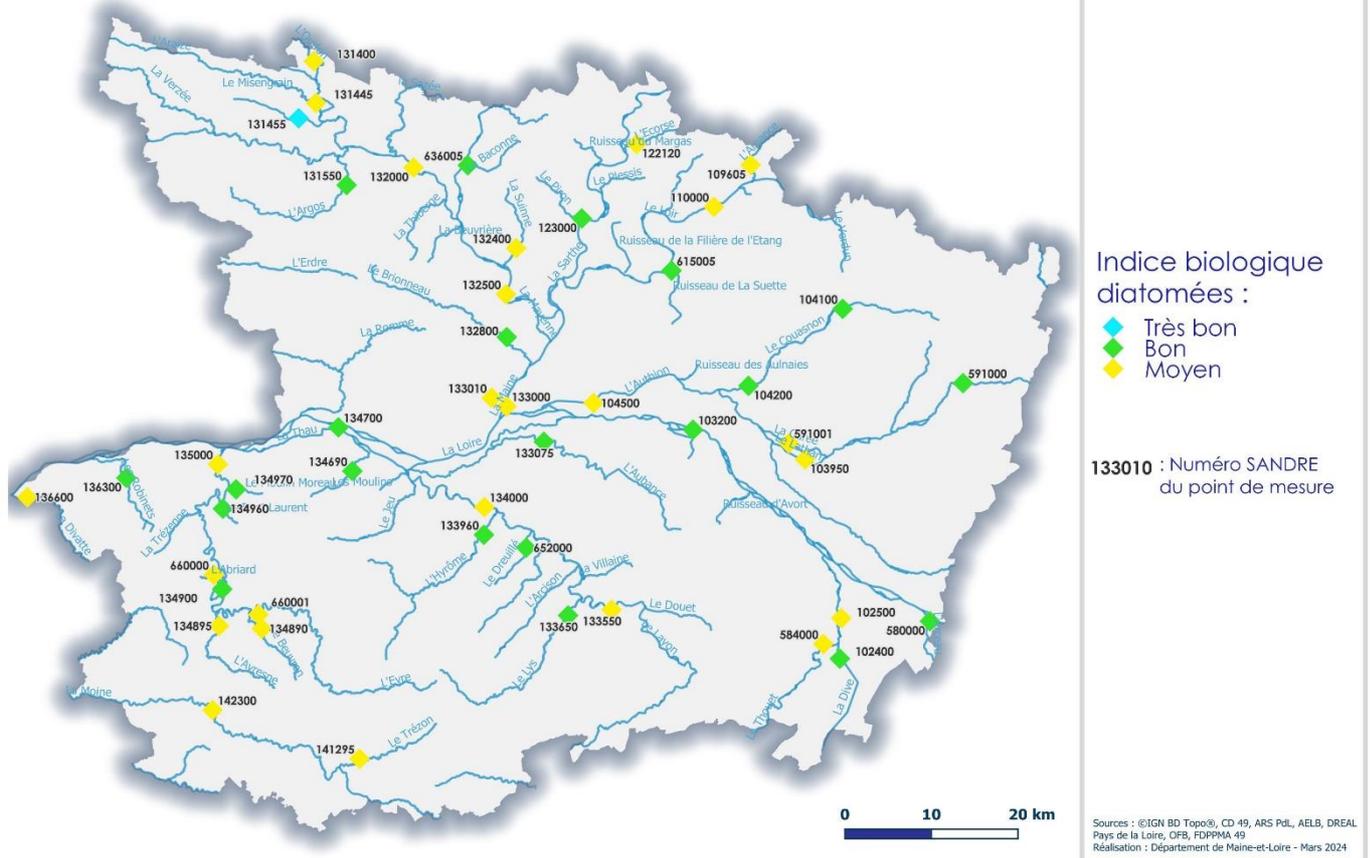
Cartographies de la qualité des masses d'eau

Qualité des masses d'eau par indicateur biologique

- **Diatomées : indice biologique diatomées (IBD)**



Qualité des eaux superficielles : Etat du peuplement des diatomées en 2022



Commentaire :

Les diatomées sont des algues unicellulaires composée d'un squelette externe siliceux, dont la taille varie de 2 µm à 0.5 mm. Présentes dans la majorité des milieux aquatiques, elles sont très sensibles aux variations de qualité de l'eau (matière organique, éléments nutritifs, pH...) et leur composition spécifique peut refléter les conditions environnementales et les impacts anthropiques.

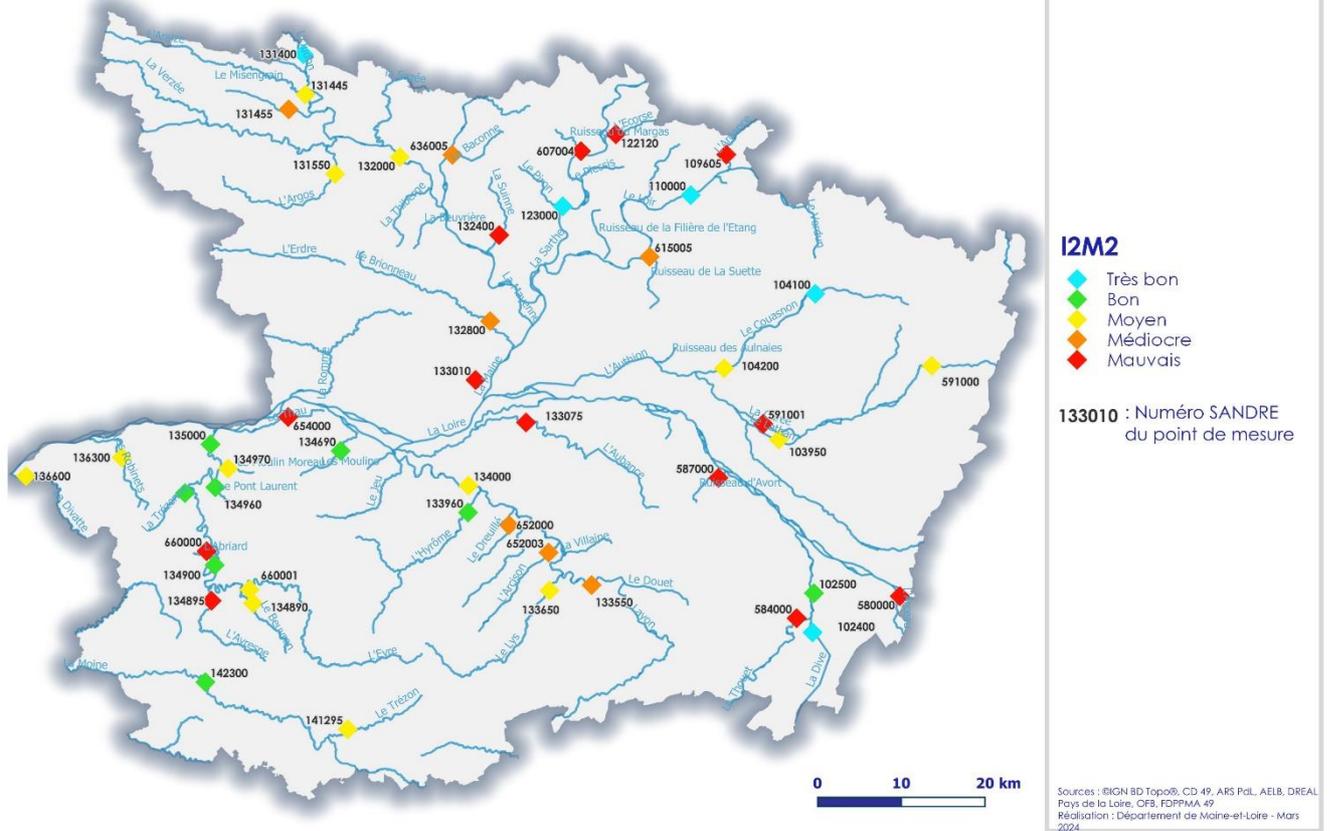
En 2022, l'étude des populations de diatomées est globalement moyenne à bonne à l'échelle du département de Maine-et-Loire avec 52% des stations en qualité moyenne, 46 % en bonne qualité et 2% en très bonne qualité.

NB : Toutes les stations ne sont pas échantillonnées chaque année. En 2022, les IBD ont été réalisés sur 52 des 70 stations que compte le réseau.

- Invertébrés : indice invertébrés I2M2



Qualité des eaux superficielles : Etat du peuplement des invertébrés en 2022



Commentaire :

L'indice invertébré I2M2 repose sur l'étude des communautés d'invertébrés benthiques (organismes vivant sur le fond des cours d'eau). Ils sont des bio-indicateurs efficaces car ils réagissent à une large gamme de polluants et des conditions du substrat sur lequel ils vivent.

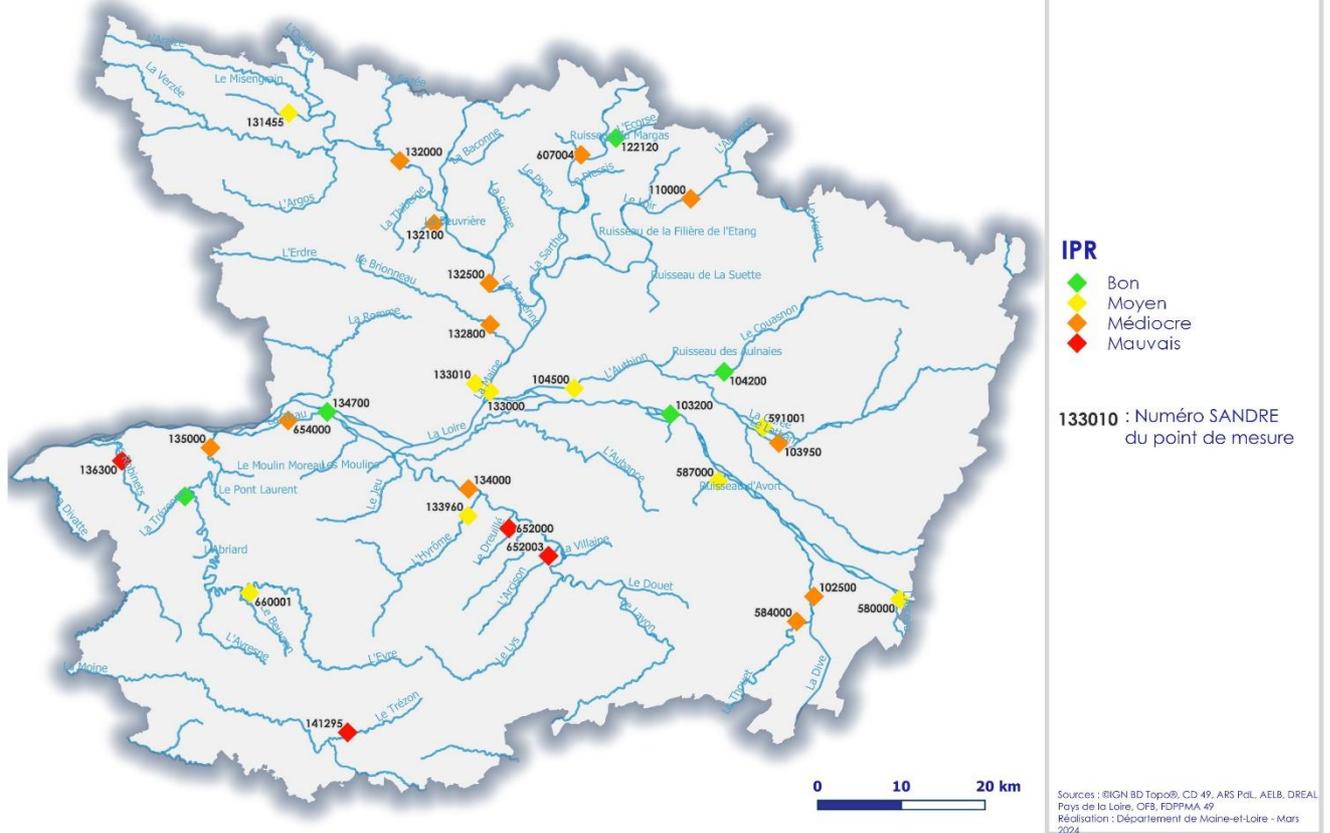
En 2022 sur le département de Maine-et-Loire, l'indice invertébré I2M2 est dégradé avec seulement 15% des stations étudiées en bonne qualité et 10% en très bonne qualité. 29% des stations sont classées en qualité moyenne. 15% des stations sont de qualité médiocre et 31% en mauvaise qualité.

NB : Toutes les stations ne sont pas échantillonnées chaque année. En 2022, les I2M2 ont été réalisés sur 56 des 70 stations que compte le réseau.

- **Poissons : Indice poissons rivières (IPR)**



Qualité des eaux superficielles : Etat du peuplement piscicole en 2022



Commentaire :

L'IPR repose sur l'observation des espèces de poissons présentes dans un cours d'eau et sur l'analyse de leur abondance, diversité et structure communautaire. Les poissons sont affectés par divers facteurs tels que la pollution, l'hydromorphologie, les changements de température et la disponibilité des habitats.

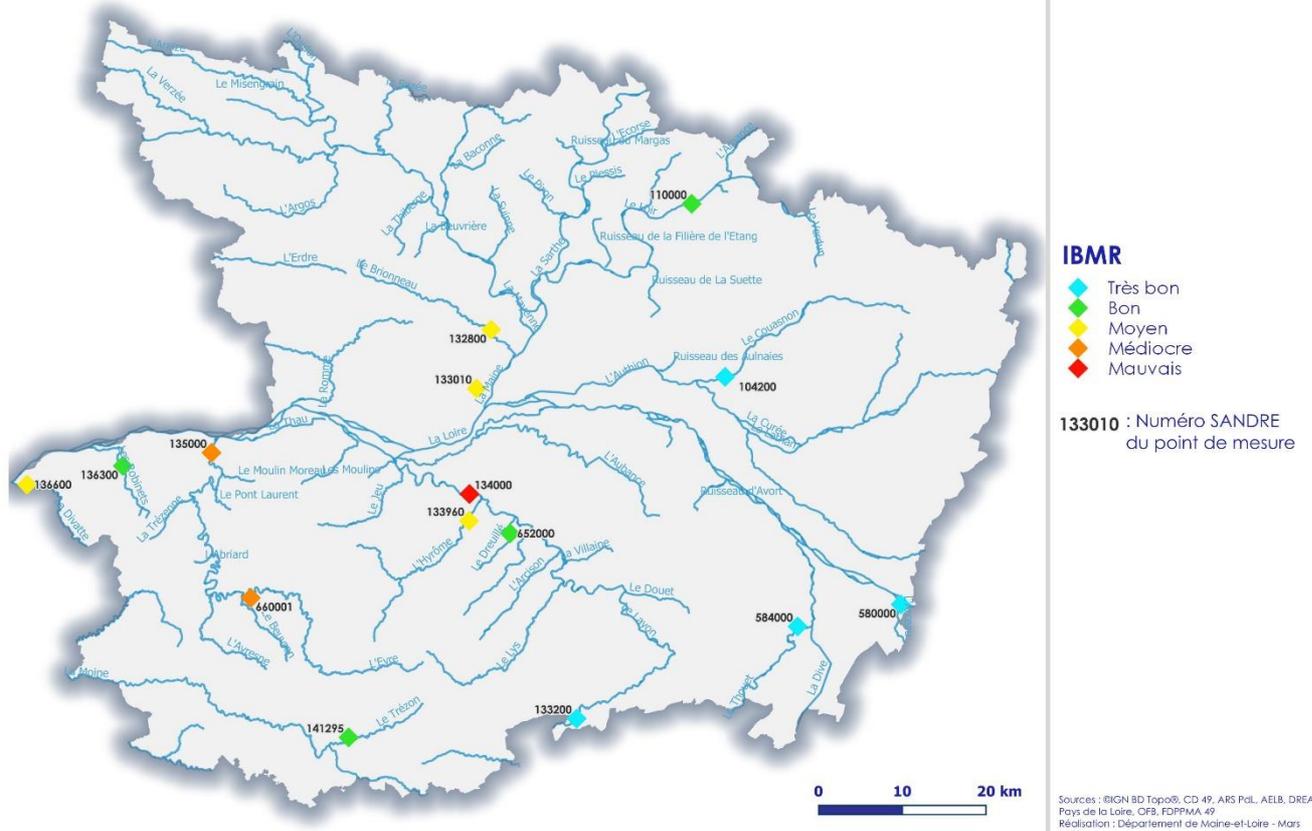
L'état des peuplements piscicoles en 2022 sur le département de Maine-et-Loire est le plus souvent médiocre (37%) à mauvais (16%). Selon les conditions du milieu et l'importance des travaux de restauration réalisés, ces peuplements devraient évoluer à la hausse mais de façon assez lente. 28% des stations sont de qualité moyenne et 19% en bonne qualité.

NB : Toutes les stations ne sont pas échantillonnées chaque année. En 2022, les IPR ont été réalisés sur 32 des 70 stations que compte le réseau.

- **Macrophytes : indice biologique macrophytique en rivière (IBMR)**



Qualité des eaux superficielles : Etat des macrophytes en 2022



Commentaire :

Les macrophytes, ou plantes aquatiques, sont des indicateurs précieux de la qualité de l'eau car ils sont sensibles aux variations de la qualité chimique et physique de leur environnement.

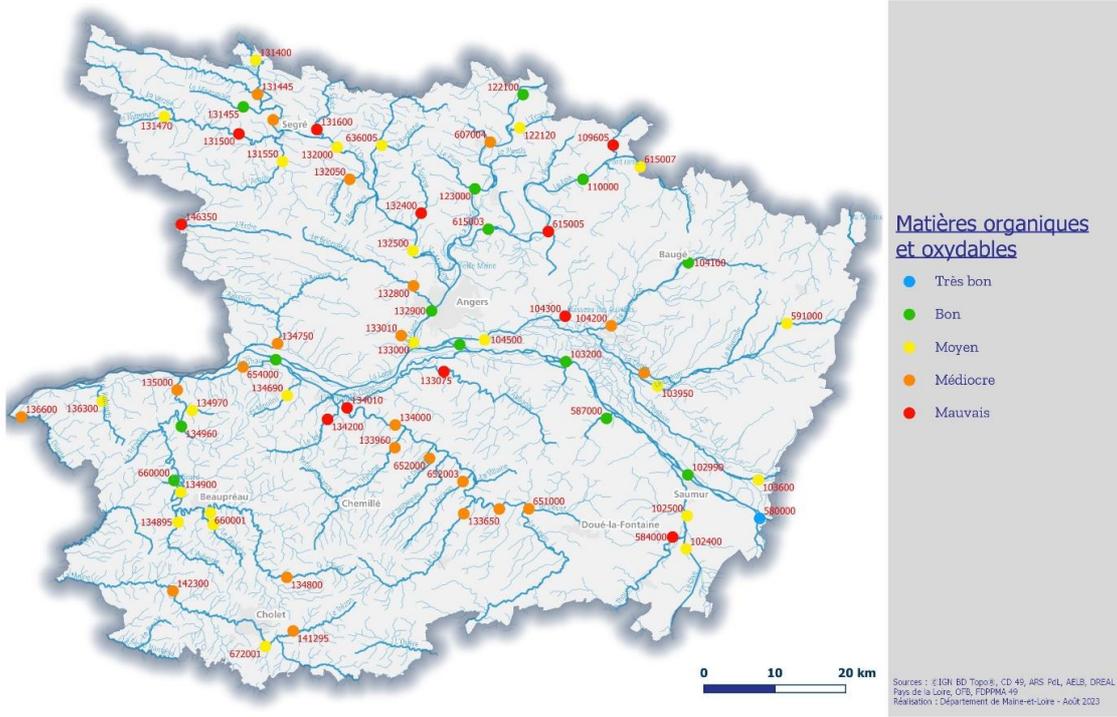
Le faible nombre d'analyses réalisées sur le département de Maine-et-Loire en 2022 ne permettent pas de dresser un véritable bilan de cet indicateur. Au vu des résultats disponibles, il semble que l'état des populations de macrophytes est plutôt moyen. 27% des stations étudiées sont classées en très bon état, 26% en bon état, 27% en état moyen, 13% en état médiocre et 7% en mauvais états.

NB : Toutes les stations ne sont pas échantillonnées chaque année. En 2022, les IBMR ont été réalisés sur 15 des 70 stations que compte le réseau. Le nombre de stations suivies est plus important sur les dernières années.

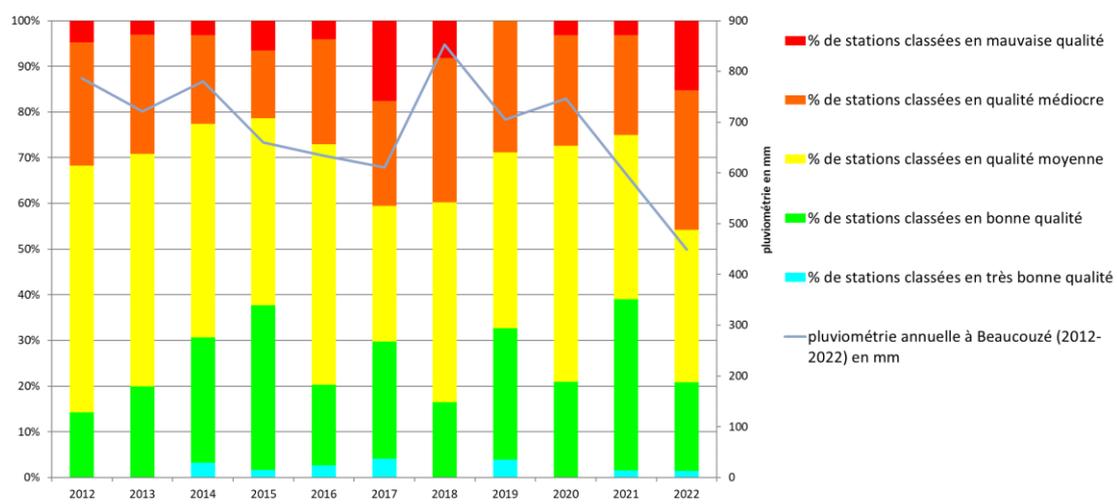
Qualité des masses d'eau par altération

• Matières organiques et oxydables

Qualité des eaux superficielles : Matières organiques et oxydables en 2022



Répartition des stations de prélèvements par classe de qualité pour l'altération matières organiques et oxydables (SEQ EAU) de 2012 à 2022

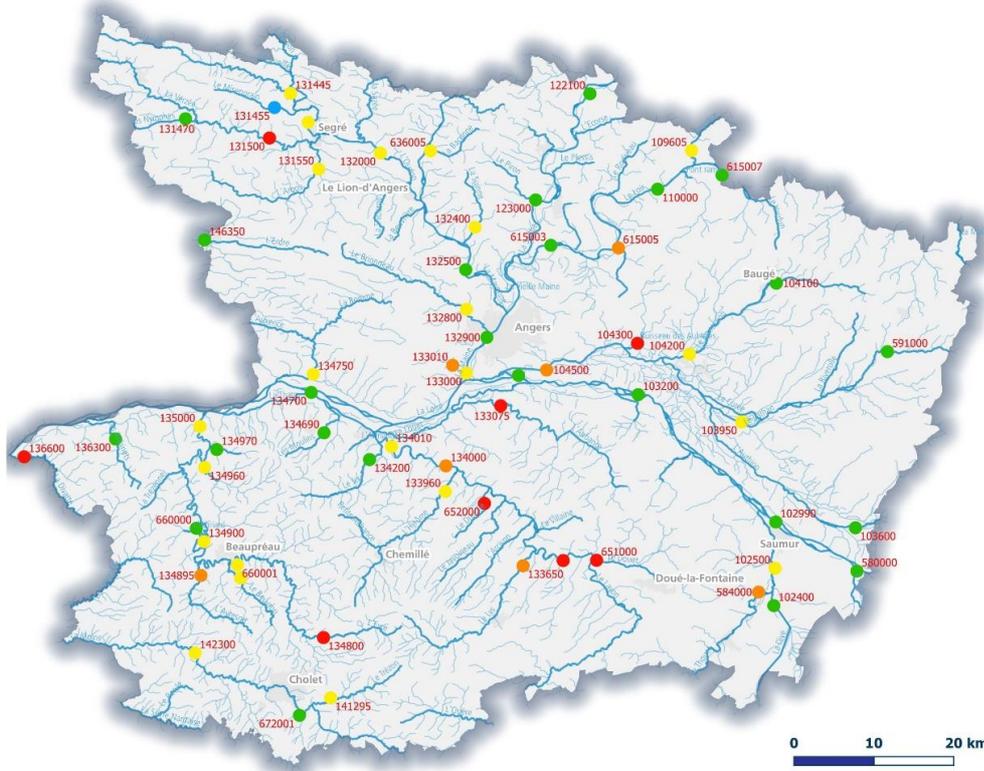


Commentaire :

En 2022, l'indicateur des matières organiques et oxydables s'est nettement dégradé par rapport aux années précédentes. On peut fortement penser que cette dégradation est liée à la sécheresse. Avec la baisse des précipitations et du niveau des cours d'eau le phénomène de dilution des matières organiques est moindres. De plus l'augmentation de la température de l'eau offre des meilleures conditions de développement aux algues comme pour les cyanobactéries augmentant ainsi la quantité de matières organiques et oxydables dans l'eau.

- **Matières phosphorées**

Qualité des eaux superficielles : Matières phosphorées en 2022

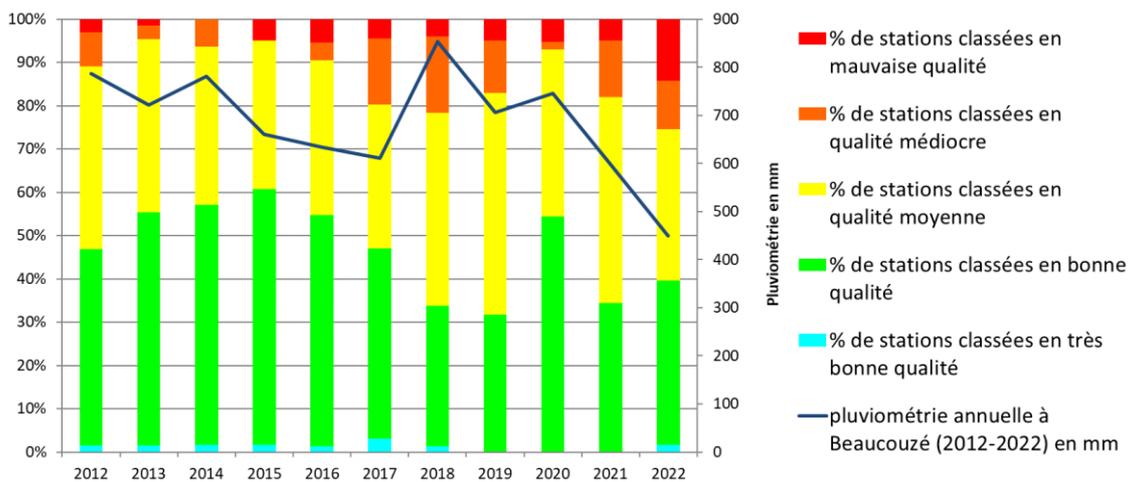


Matières phosphorées

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Sources : ©IGN BD Topo®, CD 49, ARS Pdl, AELB, DREAL Pays de la Loire, CFB, FDPMA 49
Réalisation : Département de Maine-et-Loire - Août 2023

Répartition des stations de prélèvements par classe de qualité pour l'altération matières phosphorées (SEQ EAU) de 2012 à 2022

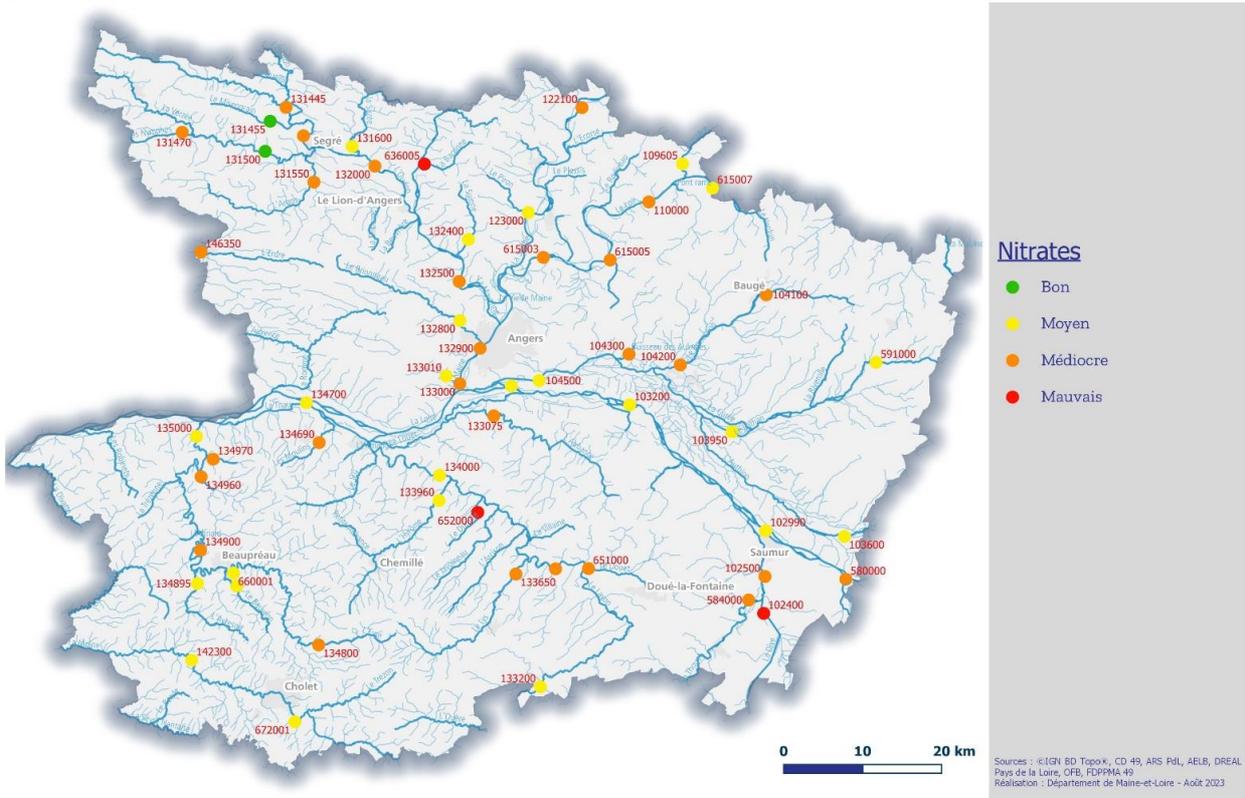


Commentaire :

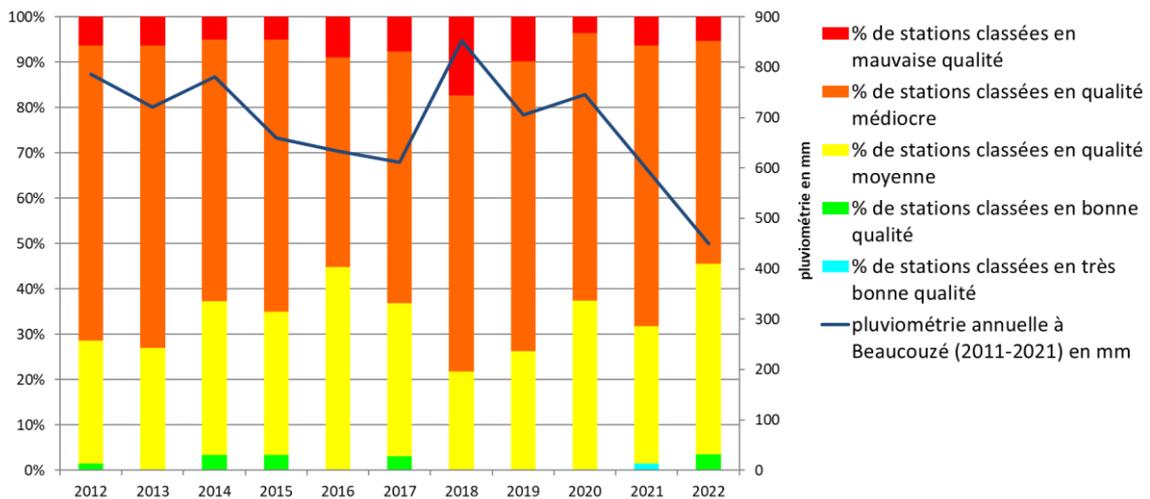
L'année 2022 révèle une qualité d'eau hétérogène sur le territoire angevin avec le retour d'une station en très bon état (Misengrain à Nyoiseau 04131455) et davantage de stations en bon état qu'en 2021. En revanche, le pourcentage de stations en mauvais état est quasiment triplé (14%) en comparaison avec l'année 2021.

- **Nitrates**

Qualité des eaux superficielles : Les nitrates en 2022



Répartition des stations de prélèvements par classe de qualité pour l'altération nitrates (SEQ EAU) de 2012 à 2022

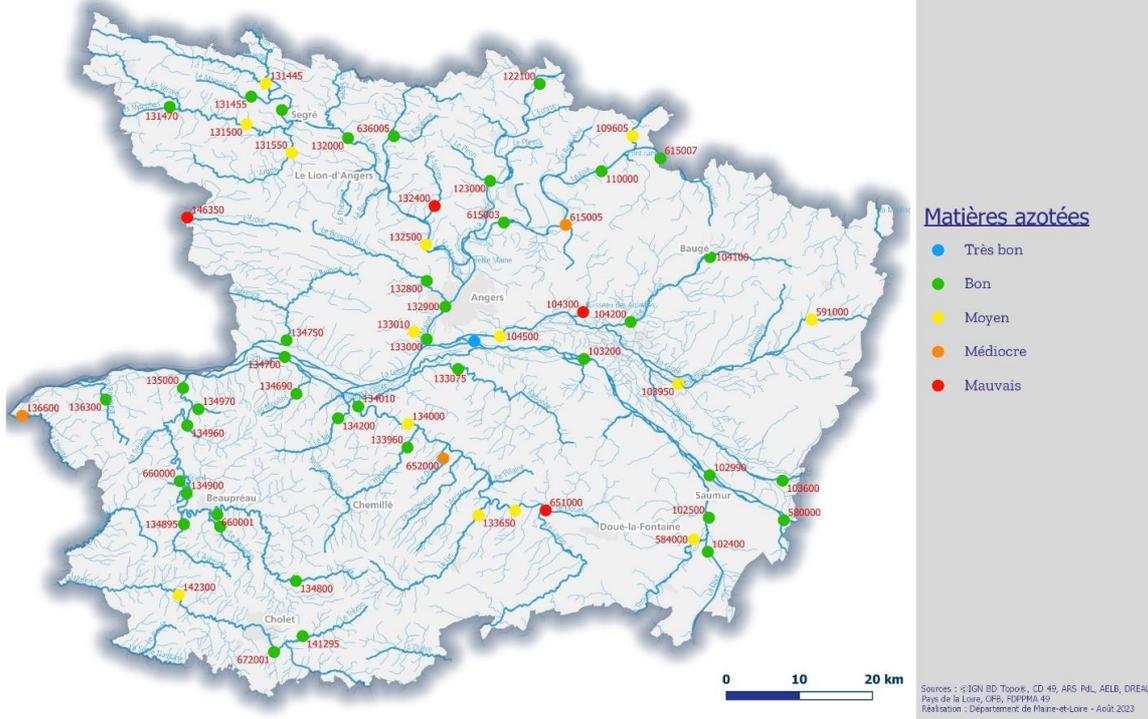


Commentaire :

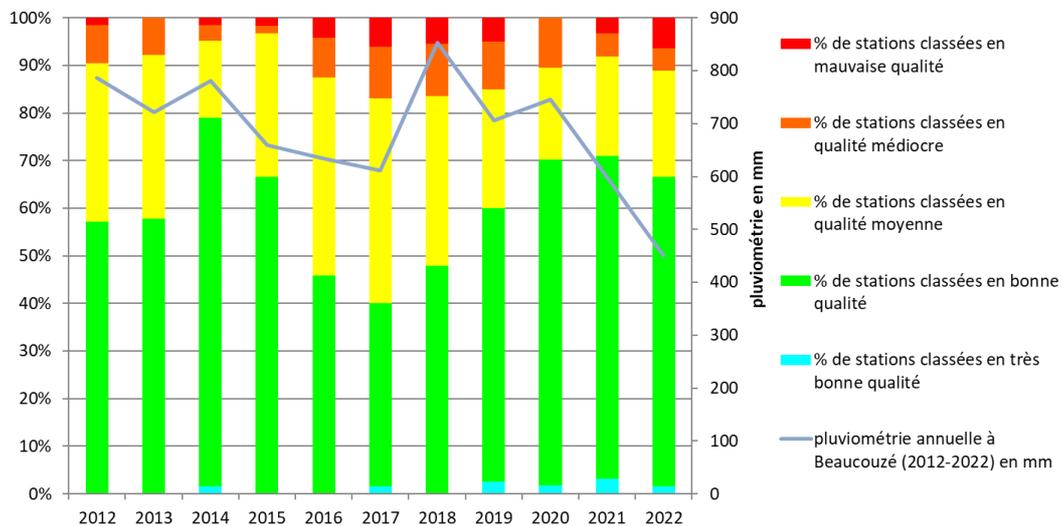
La situation concernant l'altération nitrates reste très dégradée sur l'ensemble du territoire angevin. Une légère amélioration semble s'observer depuis 2018 avec une diminution du pourcentage de stations en qualité médiocre. Toutefois plus de 50% des stations sont en qualité médiocre (49%) à mauvaise (5%).

- **Matières azotées**

Qualité des eaux superficielles : Matières azotées en 2022



Répartition des stations de prélèvements par classe de qualité pour l'altération matières azotées (SEQ EAU) de 2012 à 2022

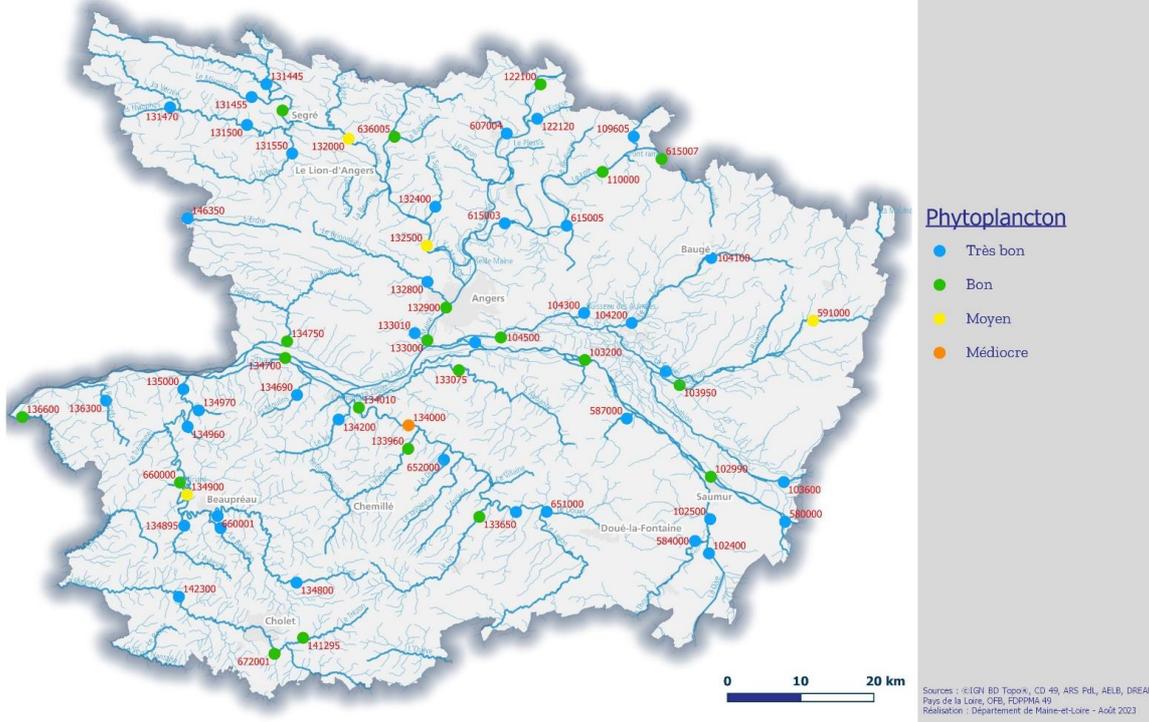


Commentaire :

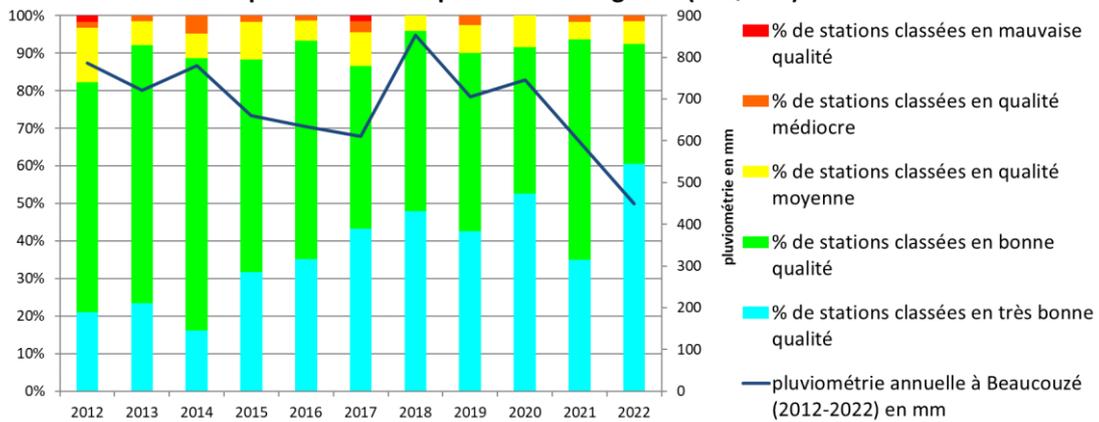
La qualité des rivières du département, relative aux matières azotées, s'est légèrement dégradée par rapports aux années précédant 2022. Toutefois, presque 70% des stations sont classées en bon état (65%) à très bon état (2%). Seulement 5% des stations sont de qualité médiocre et 6% de mauvaise qualité.

- **Phytoplancton**

Qualité des eaux superficielles : Le phytoplancton en 2022



Répartition des stations de prélèvements par classe de qualité pour l'altération prolifération végétale (SEQ EAU) de 2012 à 2022

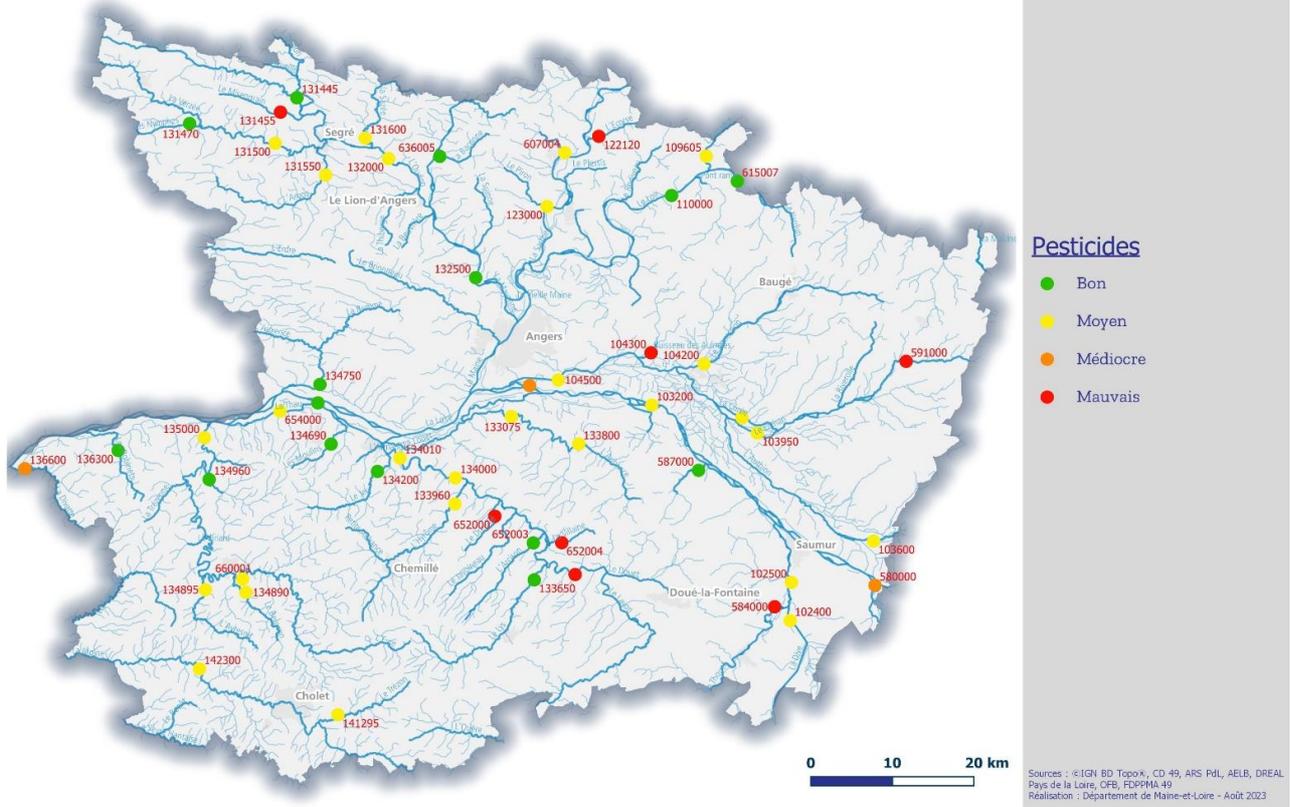


Commentaire :

Cette altération, représentant les effets des proliférations végétales, montre des résultats en nette amélioration par rapport à l'année précédente. Ainsi, la qualité de l'eau ne cesse d'augmenter depuis 2006. Cette année 2022 révèle plus de 90% de stations classées en bon état (32%) à très bon état (61%).

- Pesticides

Qualité des eaux superficielles : Les pesticides en 2022



Commentaire :

28% des points de surveillance sont classés en bonne qualité, 52% en qualité moyenne et 6% en qualité médiocre et 15% en mauvaise qualité. **Il faut toutefois noter que ce système d'évaluation de la qualité ne tient pas compte de toutes les molécules retrouvées et de toutes les analyses faites sur le territoire.** Les recherches de pesticides sont effectuées par plusieurs laboratoires et le nombre de molécules recherchées peut fluctuer entre 200 et 500 avec des fréquences de 6 à 18 analyses par an.

172 molécules différentes ont été détectées en 2022. Le prosulfocarde est quantifié sur 57 des 59 stations (97%) et le propyzamide sur 55 des 59 (93%) stations analysées. Suivent l'AMPA quantifié dans 88% des cas et le glyphosate dans 85%. Les dérivés de l'atrazine complète le panel des molécules de pesticides les plus fréquemment retrouvées.

46 stations sur 59 (78%) présentent un dépassement de seuil supérieur à 0,1µg/L pour l'AMPA, avec une concentration record de 4,6µg/L sur la station du Rau du Dreuil à Champ-sur-Layon (04652000). Le glyphosate est quantifié avec un dépassement de seuil supérieur à 0,1µg/L pour 23 des 59 stations, soit 39%. Toutefois, la concentration record analysée est de 0,67µg/L sur la station du jeu à Saint-Christine (04652013), nettement inférieure à la concentration record de l'AMPA.

Nom de la molécule	Type de pesticides	Nombre de quantification	Fréquence de quantification	Nb de station avec dépassement du seuil à 0,1	Maximum en µg/L	Maximum atteint sur :
AMPA	Produit de dégradation du glyphosate / Herbicide	368	89	46/59	4,6	Rau du Dreuil à Champ-sur-Layon (04652000)
2-hydroxy atrazine	Produit de dégradation de l'atrazine / Herbicide	298	79	0/59	0,054	Romme à Champtocé-sur-Loire (04653000)
Glyphosate	Herbicide	276	67	23/59	0,67	Jeu à Saint-Christine (04652013)
Atrazine déséthyl	Produit de dégradation de l'atrazine / Herbicide	273	59	0/59	0,096	Rau de l'Arceau à Montsoreau (04680000)
Propyzamide	Herbicide	223	48	14/59	0,556	Rau du Dreuil à Champ-sur-Layon (04652000)
Atrazine	Herbicide	175	38	1/59	0,505	Brionneau à Avrillé (04132800)
Métolachlore	Herbicide	171	37	14/59	0,56	Les Moulins à la Pommeray (04134690)
Terbuthylazine hydroxy	Produit de dégradation du terbuthylazine / Herbicide	131	35	1/59	0,101	Èvre à Beaupréau (04660001)
Diuron	Herbicide	159	34	0/59	0,093	Brionneau à Avrillé (04132800)
Diflufenicanil	Herbicide	154	33	1/59	0,281	Rau de l'Arceau à Montsoreau (04680000)
Diméthénamide	Herbicide	154	33	8/59	0,64	Aubance à Mûrs-Érigné (04133075)
Prosulfocarbe	Herbicide	145	31	13/59	2,39	Rau d'Écorse à Morannes (04122120)
Terbuthylazine	Herbicide	141	30	8/59	0,507	Èvre à Beaupréau (04660001)
Terbuthylazine déséthyl	Produit de dégradation du terbuthylazine / Herbicide	130	28	1/59	0,12	Hyrôme à Saint-Lambert-du-Lattay (04133960)
Chlortoluron	Herbicide	124	27	4/59	0,242	Argos à Sainte-Gemmes-d'Andigné (04131550)
Propiconazole	Fongicide	119	26	0/59	0,03	Aubance à Saint-Saturnin-sur-Loire (04133800) Juret à Saint-Christine (04652014)
2,4-D	Herbicide	117	25	3/59	0,32	Pont-Laurent à Botz-en-Mauges (04134960)
Tébuconazole	Fongicide	104	22	0/59	0,075	Sazée à Louvaines (04131600)
Simazine	Herbicide	99	21	1/59	0,427	Rau de Gravelle à Coudray (04584000)
Azoxystrobine	Fongicide	92	20	0/59	0,052	Aubance à Saint-Saturnin-sur-Loire (04133800)
Prosulfuron	Herbicide	3	1	0/59	0,042	Beuvron à Andrezé (04134890)

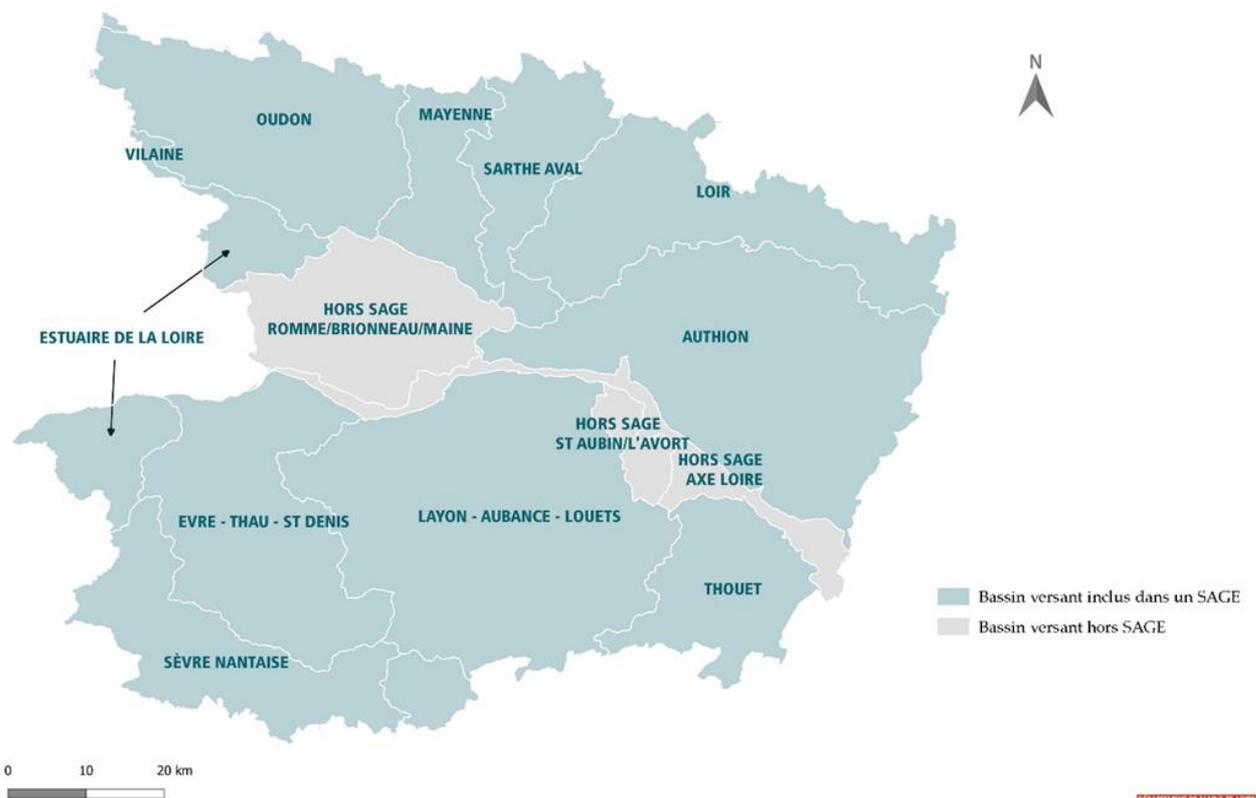
Liste des molécules les plus quantifiées avec le nombre de stations où les résultats sont supérieurs au seuil de quantification (RQ), le maximum retrouvé ainsi que la station :

Le suivi des différentes stations de mesures des phytosanitaires sur la région Pays-de-la-Loire est disponible sur le site de la DREAL :

<http://apps.data-lab.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/qualite-des-eaux/>

Fiche par bassin versant

Les bassins versants de Maine-et-Loire



Sources : CD49, IGN BD Topo - BD Topage / Réalisation : CD49 (2020)

Bassin versant de l'Evre-Thau-Saint-Denis

• Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
L'Èvre (<i>affluent rive gauche de la Loire</i>)	93 km	573 km ²	1,6 ‰	Irrigation agricole (réserves). Abreuvement. Pêche de loisirs. Canoë-kayak en aval. Moulin : hydro-électricité.	Vallée encaissée. Lit et berges préservés, mais tronçonnés par 40 ouvrages. Végétation de bordure équilibrée. Forte pression de l'élevage. Zone vulnérable nitrates. Bassin bocager important en partie amont.
Le Moulin Moreau (<i>affluent rive droite de l'Evre</i>)	5 km	13 km ²	14,3 ‰	Élevage intensif sur le bassin. Irrigation agricole (réserves). Abreuvement. Pêche de loisirs.	Végétation de bordure équilibrée. Lit et berges globalement préservés sauf sur les têtes de bassin. Zone vulnérable nitrates.
Le Pont Laurent (<i>affluent rive droite de l'Evre</i>)	27 km	85 km ²	3,5 ‰		
La Trézenne (<i>affluent rive gauche de l'Evre</i>)	8 km	23 km ²	9,8 ‰		
L'Abriard (<i>affluent rive gauche de l'Evre</i>)	3 km	16 km ²	7,1 ‰		
L'Avresne (<i>affluent rive gauche de l'Evre</i>)	19 km	51 km ²	2,4 ‰		
Le Beuvron (<i>affluent rive gauche de l'Evre</i>)	18 km	55,2 km ²	3,3 ‰		
La Thau (<i>affluent de la Loire</i>)	12 km	72 km ²		Irrigation agricole (réserves). Pêche de loisir faible (plans d'eau).	Qualité mauvaise. Lit et berges dégradés sur certains affluents. Classement DCE en mauvais état pour tous les paramètres sauf les Nitrates. Forte pression d'irrigation (unité de gestion en déficit quantitatif). Assecs très fréquents sur la période d'étiage et problème d'assèchement de la vallée. Déficit hydraulique limitant pour les espèces piscicoles ENS/ZICO/ZPS et ZSC. Cours d'eau sous l'influence de la Loire. Prairies humides entre la levée de Montjean-sur-Loire et le coteau.
Les Moulins – Le St Denis (<i>affluent rive gauche de la Loire</i>)	9 km	30 km ²	11 ‰	Irrigation agricole (réserves).	Assecs très fréquents sur la période d'étiage. Déficit hydraulique limitant pour les espèces piscicoles. Qualité moyenne en matières azotées, phosphorées et organiques.

- **Classification des masses d'eau**

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Objectif Global [Echéance]	Objectif Ecologique [Echéance]	Objectif Chimique [Echéance]	Etat Ecologique [Date]	Etat Chimique [Date]
FRGR0533	L'EVRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A BEAUPREAU	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Médiocre [2013]
FRGR0534	L'EVRE DEPUIS BEAUPREAU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Médiocre [2013]
FRGR0535	LE BEUVRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'EVRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Médiocre [2013]
FRGR2120	L'AVRESNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'EVRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Mauvais [2013]
FRGR2148	L'ABRIARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'EVRE	Bon [2021]	Bon [2021]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]
FRGR2176	LE PONT LAURENT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'EVRE	Bon [2021]	Bon [2021]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]
FRGR2179	LA TREZENNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'EVRE	Bon [2021]	Bon [2021]	Bon [null]	Moyen [2013]	Mauvais [2013]
FRGR2193	LE MOULIN MOREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'EVRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]
FRGR2216	LA TAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Mauvais [2013]	Mauvais [2013]

- **Mesures réglementaires**

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernés par cet arrêté l'Evre en totalité, le Beuvron, l'Avresne, l'Abriard, la Trézenne et Le Pont Laurent.

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

SAGE Evre-Thau-St Denis:

Arrêté de définition du périmètre : 19 mars 2010

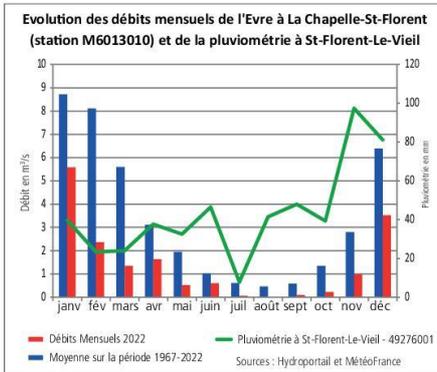
Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 3 août 2022

Arrêté d'approbation du SAGE : 8 février 2018

État d'avancement : Mise en œuvre

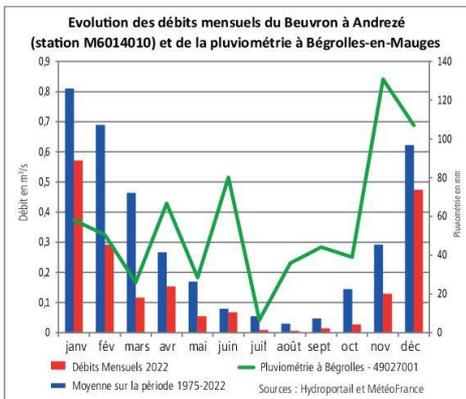
• **Débit**

Hydrométrie des cours d'eau du bassin de l'Evre



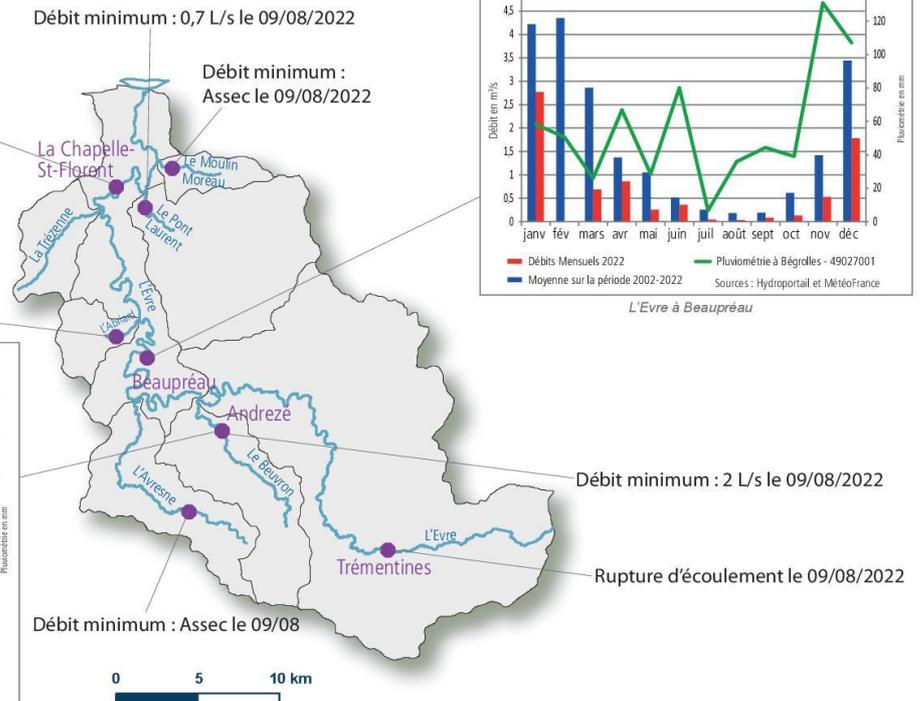
L'Evre à la Chapelle-Saint-Florent

Débit minimum : Assec les 12/07, 09/08, 19/09 et 11/10/2022



L'Evre à Beaufréau

Le Beuvron à Andrézé



Sources : ©IGN BD Topo®, CD 49 Réalisation : CD 49 / DLSI (Mars 2023)

en m³/s	L'Èvre à Beaufréau	L'Èvre à La Chapelle-St-Florent	Le Beuvron à Andrézé
Module interannuel	1,705	3,393	0,305
Débit du mois le plus sec de l'année 2022	0,035	0,013	0,006
Débit du mois le plus humide de l'année 2022	2,770	5,580	0,571
Débit moyen de l'année 2022	0,684	1,415	0,159

• **Gestion de l'étiage 2022**

L'ensemble du bassin de l'Èvre a été concerné par des restrictions d'usages précisées dans le tableau ci-dessous :

Classement	Cumul du nombre de jours en 2022
Vigilance	20
Alerte	109
Alerte renforcée	88
Crise	0

- Qualité des cours d'eau du bassin de l'Evre

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

1. Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :
2. L'Èvre : « La Chaussée » à Trémentines (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
3. L'Èvre : « Moulin de la Gobinière » à Beaupréau amont (AELB) – Station RCO-RD
4. L'Èvre : « Haute Brin » à Beaupréau aval (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
5. L'Èvre : « Pont D 751 » à ND du Marillais - St-Florent-le-Vieil (AELB) – Station RCS-RCO
6. Le Pont Laurent : « Gévrissse » à Botz-en-Mauges (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD
7. L'Avresne : « La Vignardière » à La Chapelle du Genêt (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD
8. L'Abriard : « pont D146 » au Fief-Sauvin (DÉPARTEMENT 49) – Station RCA-RD
9. Le Beuvron : « Tuvache » à Andrezé (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD
10. Le Moulin-Moreau : « Le Grand Moulin » à Saint-Florent-le-Viel (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
L'Èvre	Trémentines [57]	04134800	Médiocre	Bonne	Médiocre	Mauvaise	Très bonne	Pas d'évaluation
	Beaupréau amont [98]	04660001	Moyenne	Bonne	Moyenne	Moyenne	Très bonne	Moyenne
	Beaupréau aval [58]	04134900	Moyenne	Bonne	Médiocre	Moyenne	Moyenne	Pas d'évaluation
	St-Florent-le-Vieil [10]	04135000	Médiocre	Bonne	Moyenne	Moyenne	Très bonne	Moyenne
Le Pont Laurent à Botz-en-Mauges [81]		04134960	Bonne	Bonne	Médiocre	Moyenne	Très bonne	Bonne
L'Avresne à La-Chapelle-du-Genêt		04134895	Moyenne	Bonne	Moyenne	Médiocre	Très bonne	Moyenne
L'Abriard au Fief-Sauvin [148]		04660000	Bonne	Bonne	Pas d'évaluation	Bonne	Bonne	Pas d'évaluation
Le Beuvron à Andrezé [56]		04134890	Moyenne	Bonne	Moyenne	Moyenne	Très bonne	Moyenne
Le Moulin-Moreau [80]		04134970	Moyenne	Bonne	Médiocre	Bonne	Très bonne	Pas d'évaluation

Qualité métaux

Cours d'eau <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Métaux sur Bryophytes	
		Année de mesure	Qualité
L'Èvre à Beaupréau aval [58]	04134900	2017	Bonne
		2018	Médiocre
Le Beuvron [56]	04134890	2017	Bonne
		2018	Mauvaise
Le Pont Laurent [81]	04134960	2017	Mauvaise
		2018	Mauvaise

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Indices Invertébrés (IBGNe/I2M2 depuis 2020)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		IBMR (Macrophytes)		
		Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	
L'Èvre	Trémontines [57]	04134800	2020	Médiocre	2020	Moyen				
			2021	Médiocre	2021	Moyen				
	Beaupréau amont [98]	04660001	2020	Bon	2020	Moyen	2017	Moyen	2017	Médiocre
			2021	Bon	2021	Moyen	2019	Moyen	2019	Moyen
			2022	Moyen	2022	Moyen	2022	Moyen	2022	Médiocre
	Beaupréau aval [58]	04134900	2020	Bon	2020	Moyen				
			2021	Moyen	2021	État moyen				
			2022	Bon	2022	Bon				
	St-Florent-le-Vieil [10]	04135000	2018	Bon	2020	Moyen	2016	Médiocre	2019	Médiocre
			2019	Très bon	2021	Moyen	2020	Médiocre	2021	Moyen
			2022	Bon	2022	Moyen	2022	Médiocre	2022	Médiocre
	Le Moulin Moreau à St-Florent-le-Vieil [80]	04134970	2020	Médiocre	2020	Moyen	2020	Moyen	2020	Très bon
			2021	Moyen	2021	Bon	2021	Moyen	2021	Très bon
			2022	Moyen	2022	Bon				

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Indices Invertébrés (IBGNe/I2M2 depuis 2020)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		IBMR (Macrophytes)	
		Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État
Le Pont Laurent à Botz-en-Mauges [81]	04134960	2020	Bon	2020	Bon	2020	Bon	2020	Bon
		2021	Bon	2021	Bon	2021	Bon	2021	Moyen (9,8)
		2022	Bon	2022	Bon				
La Trézenne à St-Rémy-en-Mauges [117]	04134920	2019	Très bon	2019	Moyen	2018	Bon		
		2021	Bon	2021	Moyen	2019	Bon		
		2022	Bon			2022	Bon		
L'Abriard au Fief-Sauvin [148]	04660000	2019	Très bon	2019	Moyen	2011	Bon		
		2021	Bon	2021	Moyen	2018	Bon	2018	Très bon
		2022	Mauvais	2022	Moyen				
L'Avresne à La Renaudière [85]	04134895	2020	Médiocre	2020	Moyen	2020	Médiocre	2020	Moyen
		2021	Mauvais	2021	Moyen	2021	Médiocre	2021	Bon
		2022	Mauvais	2022	Moyen				
Le Beuvron à Andrezé [56]	04134890	2020	Médiocre	2020	Moyen	2020	Bon	2020	Bon
		2021	Mauvais	2021	Moyen	2021	Moyen	2021	Bon
		2022	Moyen	2022	Moyen				

Bassin versant Layon-Aubance-Louets

• Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
L'Aubance (<i>affluent rive gauche du Louet</i>)	35 km (totalité en Maine-et-Loire)	205 km ² (totalité en Maine-et-Loire)	1,34 ‰	Pêche de loisirs	Anciennement recalibré présentant un lit et des berges uniformisés Sur les 42 ouvrages transversaux (clapets et vannes) à l'origine, 8 faisaient encore obstacle à la continuité écologique fin 2021 Végétation de bordure peu développée Forte pollution d'origine agricole dès la source
Le Layon (affluent rive gauche de la Loire)	90 km (dont 84 en Maine-et-Loire)	1 070 km ² (dont 995 en Maine-et-Loire)	1,4 ‰	Pêche de loisirs importante	Lit et berges uniformes Lit étagé par 43 ouvrages transversaux (clapets et vannes) à l'origine, 20 faisaient encore obstacle à la continuité écologique fin 2021 Végétation de bordure absente à éparses en aval, plus équilibrée en amont Fortes teneurs en phytosanitaires Impacts quantitatif et qualitatif du plan d'eau de Beaufort
L'Armangé	8.3 km				
Le Jeu (<i>affluent rive gauche du Layon</i>)	24 km	95,3 km ²	4,9 ‰		Lit et berges diversifiés Une des rares rivières du département à ne pas avoir été recalibrée Végétation de bordure équilibrée
L'Hyrôme (<i>affluent rive gauche du Layon</i>)	27 km	154 km ²	4 ‰	Pêche de loisirs importante Plan d'eau de Couvée à Chemillé (baignade, pêche, camping)	Lit et berges préservés en aval de Chemillé Cours amont recalibré Lit étagé par 30 ouvrages transversaux (barrages, chaussées et vannes) à l'origine, 24 faisaient encore obstacle à la continuité écologique fin 2021 Vallée encaissée et aménagements anciens au patrimoine intéressant Végétation de bordure équilibrée
La Petite Aubance (<i>Affluent rive gauche de l'Hyrôme</i>)					
Le Dreuilé (<i>affluent rive gauche du Layon</i>)	11 km	24 km ²			
Le Javoineau (<i>affluent rive gauche du Layon</i>)	20 km	58 km ²			Masse d'eau fortement impactée par la présence de plans d'eau sur cours d'eau en tête de bassin versant
L'Arcison (<i>affluent rive gauche du Layon</i>)	17 km	37 km ²			

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	
Le Lys (<i>affluent rive gauche du Layon</i>)	30 km	125 km ²	4,1 ‰	Camping et pêche sur le plan d'eau de Vihiers	Lit et berges préservés sauf sur certains secteurs recalibrés en amont de Vihiers Végétation de bordure équilibrée Ruptures d'écoulement fréquentes à l'étiage
La Villaine (<i>affluent rive droite du Layon</i>)	7 km	20 km ²			
Le Douët (<i>affluent rive droite du Layon</i>)	9,5 km	67 km ²		ou Ruisseau des Fontaines de Doué	

- Classification des masses d'eau**

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Objectif Global [Echéance]	Objectif Ecologique [Echéance]	Objectif Chimique [Echéance]	Etat Ecologique [Date]	Etat Chimique [Date]
FRGR0526	LE LAYON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LYS	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Médiocre [2013]
FRGR0527	LE LAYON DEPUIS LA CONFLUENCE DU LYS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [2027]	Mauvais [2013]	Moyen [2013]
FRGR0528	L'AUBANCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOUET	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Mauvais [2013]
FRGR0529	LE LYS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LAYON	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Médiocre [2013]
FRGR0530	L'HYROME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LAYON	Bon [2021]	Bon [2021]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]
FRGR0531	LE JEU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LAYON	Bon [2021]	Bon [2021]	Bon [null]	Moyen [2013]	Médiocre [2013]
FRGR2129	L'ARCISON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LAYON	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]
FRGR2142	LE JAVOINEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LAYON	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Bon [2013]
FRGR2152	LA VILLAINA ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LAYON	Bon [2021]	Bon [2021]	Bon [null]	Moyen [2013]	Mauvais [2013]
FRGR2170	LE DREUILLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LAYON	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Médiocre [2013]
FRGR2189	L'ARMANGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LAYON	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Médiocre [2013]
FRGR2218	LE LOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LAYON	Bon [2021]	Bon [2021]	Bon [null]	Moyen [2013]	Bon [2013]

- Mesures réglementaires**

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 relatif à la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernés par cet arrêté le Layon de la confluence avec le Javoineau jusqu'à la confluence avec la Loire et l'Hyrôme de l'étang de Coulvée jusqu'à la confluence avec le Layon

• **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

SAGE Layon-Aubance-Louets :

Arrêté de définition du périmètre : 3 juin 2014

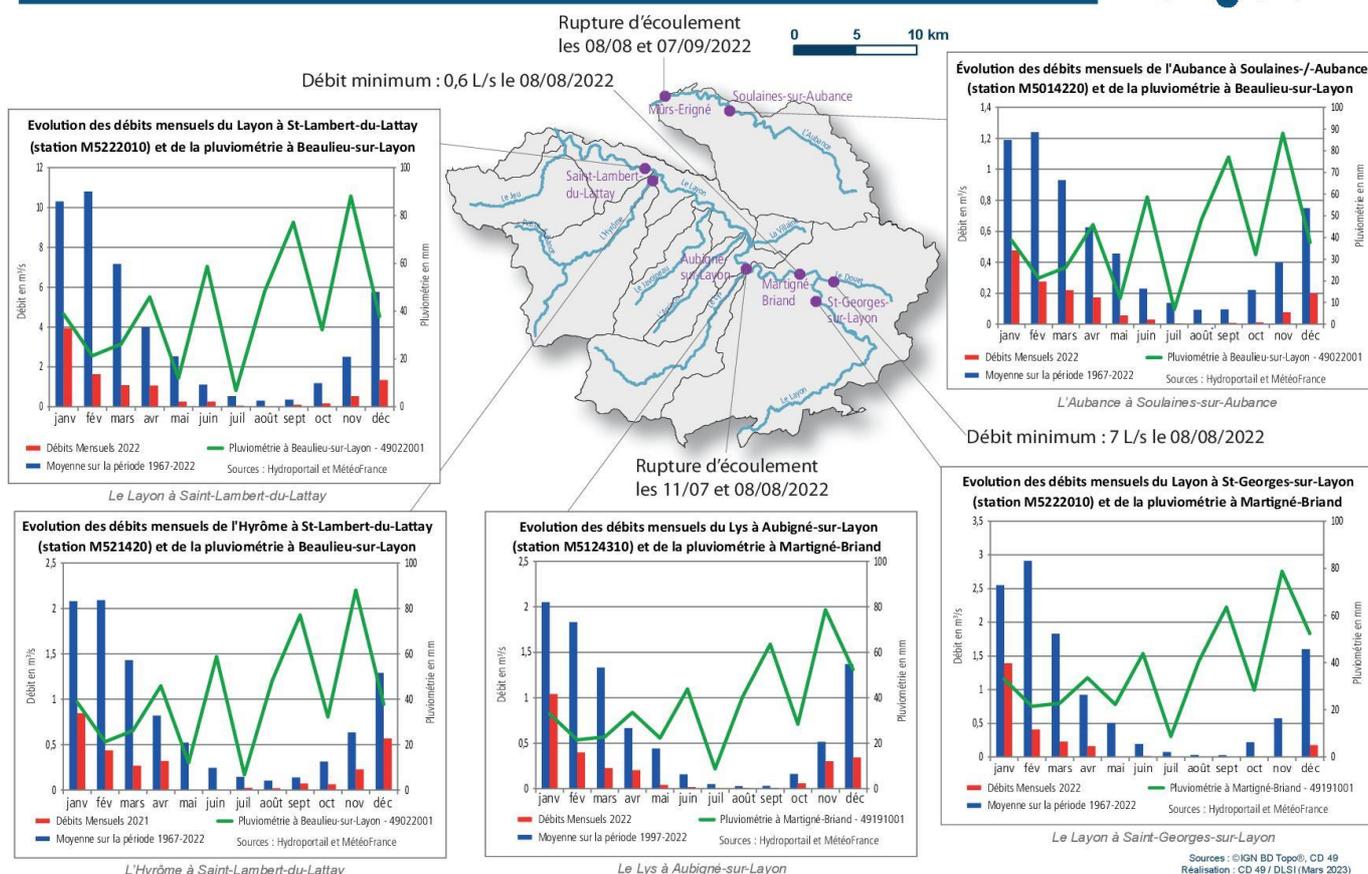
Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 12 juillet 2022

Arrêté d'approbation du SAGE : 04 mai 2020

État d'avancement : Mise en œuvre

• **Débit**

Hydrométrie des cours d'eau des bassins du Layon et de l'Aubance



en m ³ /s	L'Aubance à Soulaines-sur-Aubance	Le Layon à St-Georges-sur-Layon	Le Layon à St-Lambert-du-Lattay	Le Lys à Aubigné-sur-Layon	L'Hyrôme à Saint-Lambert-du-Lattay
Module interannuel	0,531	0,953	3,876	0,719	0,817
Débit du mois le plus sec de l'année 2022	0,001	0	0,014	0,001	0,019
Débit du mois le plus humide de l'année 2022	0,476	1,390	3,940	1,040	0,845
Débit moyen de l'année 2022	0,127	0,199	0,866	0,221	0,284

- **Gestion de l'étiage 2022**

L'ensemble du bassin de l'Aubance a été concerné par des restrictions d'usages précisées dans le tableau ci-dessous :

Classement	Cumul du nombre de jours en 2022
Vigilance	20
Alerte	33
Alerte renforcée	82
Crise	91

L'ensemble du bassin du Layon a été concerné par des restrictions d'usages précisées dans le tableau ci-dessous :

Classement	Cumul du nombre de jours en 2022
Vigilance	0
Alerte	33
Alerte renforcée	109
Crise	64

L'ensemble du bassin de l'Hyrôme a été concerné par des restrictions d'usages précisées dans le tableau ci-dessous.

Classement	Cumul du nombre de jours en 2021
Vigilance	39
Alerte	92
Alerte renforcée	36
Crise	59

- Qualité des cours d'eau du bassin Layon Aubance Louets

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

1. L'Aubance : « L'étang » à Saint-Saturnin (Réseau local)
2. L'Aubance : « Petit Claye » à Mûrs-Érigné (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD
3. Le Layon : « Le Mureau » à Cléré-sur-Layon (AELB) – Station RCS
4. Le Layon : « Pont sur la D 167 » à Martigné-Briand (DÉPARTEMENT 49 – Réseau local) – Station RCO-RD-RL
5. Le Layon : « Pont sur la D 209 » à Bézignon – St-Lambert-du-Lattay (AELB) – Station RCS
6. Le Layon : « Pierre Saint-Morille » à Chaufonds-sur-Layon (AELB) – Station RCO
7. Le Jeu : « L'Archerue » à Chaufonds-sur-Layon (AELB) – Station RCO-RD
8. L'Hyrôme : « Chauveau » à St-Lambert-du-Lattay (AELB – Réseau local) – Station RCS-RCO
9. Le Douet : « La Raguenière » à Doué-en-Anjou (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
10. Le Lys : « Pont D 408 » à Aubigné-sur-Layon (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD
11. Le Dreuilé : « Pont D124 » à Champ-sur-Layon (AELB) – Station RCS
12. L'Arcison : « Pont D120 au lieu-dit Faveraye » à Faveraye-Mâchelles (AELB) – Station RCO

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
L'Aubance	Saint-Saturnin [66]	04133800	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Bonne
	Mûrs-Érigné [70]	04133075	Mauvais	Bonne	Médiocre	Mauvais	Bonne	Moyenne
Le Layon	Cléré-sur-Layon [65]	04133200	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Moyenne	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation
	Martigné-Briand [51]	04133550	Médiocre	Moyenne	Médiocre	Mauvais	Très bonne	Mauvais
	St-Lambert-du-Lattay [14]	04134000	Médiocre	Moyenne	Moyenne	Médiocre	Médiocre	Moyenne
	Chaufonds-sur-Layon [91]	04134010	Médiocre	Bonne	Pas d'évaluation	Moyenne	Bonne	Moyenne
Le Jeu à Chaufonds-sur-Layon		04134200	Médiocre	Bonne	Pas d'évaluation	Bonne	Très bonne	Bonne
L'Hyrôme à St-Lambert-du-Lattay		04133960	Moyenne	Bonne	Moyenne	Moyenne	Bonne	Moyenne
Le Douet à Doué-en-Anjou [149]		04651000	Médiocre	Mauvais	Médiocre	Mauvais	Très bonne	Pas d'évaluation
Le Lys à Aubigné-sur-Layon [27]		04133650	Médiocre	Moyenne	Médiocre	Médiocre	Bonne	Bonne
Le Dreuilé à Champ-sur-Layon [123]		04652000	Médiocre	Médiocre	Mauvais	Mauvais	Très bonne	Mauvais
L'Arcison à Faveraye-Mâchelles [92]		04652003	Médiocre	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Bonne

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Indices Invertébrés (IBGNe/I2M2 depuis 2020)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		IBMR (Macrophytes)	
			Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État
L'Aubance	Louerre [68]	04133600	2016	Moyen	2017	Moyen				
			2018	Moyen	2018	Bon				
	St-Saturnin [66]	04133800	2016	Moyen	2017	Moyen				
	Mûrs-Érigné [70]	04133075	2020	Moyen	2020	Bon	2020	Moyen	2020	Bon
			2021	Médiocre	2021	Bon	2021	Médiocre	2021	Médiocre
			2022	Mauvais	2022	Bon				
Le Layon	Cléré-sur-Layon [65]	04133200	2020	Bon	2020	Moyen	2019	Médiocre		
			2021	Bon	2021	Moyen	2021	Médiocre	2018	Très bon
									2022	Très bon
	Martigné-Briand [51]	04133550	2020	Bon	2020	Moyen	2020	Médiocre	2020	Médiocre
			2021	Moyen	2021	Moyen	2021	Médiocre	2021	Médiocre
			2022	Médiocre	2022	Moyen				
	St-Lambert-du-Lattay [14]	04134000	2020	Moyen	2020	Bon	2016	Mauvais	2018	Médiocre
			2021	Moyen	2021	Moyen	2020	Moyen	2020	Médiocre
			2022	Moyen	2022	Moyen	2022	Médiocre	2022	Mauvais
	Chaufefonds-sur-Layon [91]	04134010	2014	Non défini*	2014	Moyen	2020	Médiocre		
			2015	Médiocre	2015	Moyen	2021	Médiocre		
	Le Jeu à Chaudefonds-sur-Layon [60]		04134200	2020	Bon	2020	Bon	2018	Moyen	2018
		2021		Bon	2021	Bon	2021	Médiocre	2021	Moyen
L'Hyrôme	Chemillé [71]	04133955					2012	Bon		
							2016	Médiocre		
St-Lambert-du-Lattay [11]		04133960	2020	Médiocre	2020	Bon	2016	Bon	2018	Moyen
			2021	Moyen	2021	Moyen	2020	Bon	2020	Moyen
			2022	Bon	2022	Bon	2022	Moyen	2022	Moyen

*état non défini à ce jour - protocole grand cours d'eau

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Indices Invertébrés (IBGNe/12M2 depuis 2020)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		IBMR (Macrophytes)	
		Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État
La Petite Aubance à Chemillé [100]	04652005	2015	Moyen	2017	Bon				
		2017	Très bon	2018	Moyen				
Le Dreuil à Champ-sur-Layon [123]	04652000	2016	Médiocre	2016	Bon	2017	Mauvais		
		2022	Médiocre	2022	Bon	2022	Mauvais	2022	Bon
Le Javoineau à Thouarcé [101]	04652002	2016	Bon	2016	Bon	2016	Moyen		
		2018	Moyen	2018	Bon	2017	Moyen	2017	Moyen
L'Arcison à Faveray-Mâchelles [92]	04652003					2016	Médiocre		
		2013	Bon			2017	Mauvais		
		2022	Médiocre			2022	Mauvais		
La Vilaine à Martigné-Briand [94]	04652004	2018	Moyen	2018	Bon	2017	Moyen	2018	Moyen
		2019	Moyen	2019	Bon	2019	Moyen	2019	Bon
Le Lys à Aubigné-sur-Layon [27]	04133650	2019	Bon	2016	Bon	2014	Médiocre		
		2021	Mauvais	2018	Moyen	2021	Mauvais		
		2022	Moyen	2022	Bon				
Le Douet à Doué-en-Anjou [149]	04651000	2019	Très bon	2019	Moyen				
		2020	Moyen	2020	Moyen				
L'Armangé à Chalonnes-sur-Loire [111]	04652001	2014	Médiocre	2014	Bon	2018	Moyen	2018	Moyen
		2019	Médiocre	2019	Moyen	2019	Médiocre	2019	Bon

Bassin versant du Loir

• Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
Le Loir (affluent rive gauche de la Sarthe)	311km (dont 43 en Maine-et-Loire)	7 160 km ² (dont 655 en Maine-et-Loire)	0,2 ‰	Eau potable : 2 prises d'eau à Durtal et Seiches-sur-Loir. Baignade à Villevêque Pêche de loisirs importante Irrigation agricole : les prélèvements sont réglementés par des arrêtés d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial mais généralement pas soumis à la loi sur l'eau étant donné le faible rapport entre prélèvement et le débit de référence du Loir (QMNA5). Frayère vandoise.	Berges préservées. Végétation de bordure équilibrée. Domaine public fluvial rayé de la nomenclature des voies navigables. Largeur moyenne du lit : 45 m ; profondeur : 4 m. 12 barrages. Eutrophisation importante et précoce (dès le mois de mars).
Le Pont Ramé (Porame) (affluent rive gauche du Loir)	17 km	69 km ²		Frayère Chabot et Lamproie de planer.	Cours d'eau entièrement recalibré, présence de clapets.
L'Argance (affluent rive droite du Loir)	20 km	80 km ²		Prélèvement agricole, tensions quantitatives importantes. Frayère Chabot.	Cours d'eau entièrement recalibré, présence de clapets
Le Verdun (affluent rive gauche du Loir)	15 km	72 km ²		Frayère chabot, truite fario et vandoise.	Cours d'eau entièrement recalibré
La Maulne (affluent rive gauche du Loir)	29 km	100 km ²		Prélèvements agricoles. Frayère chabot et truite fario.	Cours d'eau anciennement recalibré 2 barrages
La Suette (affluent rive gauche du Loir)		31 km ²		Eau potable (Pont Herbaut)	Cours d'eau fortement recalibré notamment sur son cours principal. Ruisseau de Marcé plus préservé. Travaux de restauration prévus sur la période 2021-2026.
La Filière de l'étang (affluent rive droite du Loir)		21 km ²			Plans d'eau à l'aval, cours d'eau entièrement recalibré.
La boire du commun d'oule (affluent rive gauche du Loir)		38 km ²		Irrigation avec prélèvements dans le Loir.	Contexte agricole, cours d'eau entièrement recalibré, présence d'une porte anti-crue à l'aval.

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
Le Rodiveau (<i>affluent rive droite du Loir</i>)	14 km	74 km ²		Prélèvement agricole.	Contexte forestier et agricole, risque nitrate.
La Marconne (<i>affluent rive gauche du Loir</i>)	21 km	107 km ²		Prélèvement agricole. Frayère chabo et truite fario.	
Les Cartes (<i>affluent rive gauche du Loir</i>)	19 km	103 km ²		Prélèvement agricole. Frayère chabo, truite fario et lamproie de planer.	Présence de nombreux plans d'eau sur source ou sur cours d'eau, ou en lit majeur. Recalibrage important en têtes de bassin. Présence de clapets.

• Classification des masses d'eau

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Objectif Global [Echéance]	Objectif Ecologique [Echéance]	Objectif Chimique [Echéance]	Etat Ecologique [Date]	Etat Chimique [Date]
FRGR0492c	LE LOIR DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BRAYE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Bon [2013]
FRGR1019	LE PONT BAYON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOIR	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Bon [2013]
FRGR1033	L'ECLUSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOIR	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Bon [2013]
FRGR1059	LA GRANDE BOIRE DES LANDES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOIR	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]
FRGR1065	LA MARCONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOIR	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]
FRGR1067	LES CARTES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOIR	Bon [2021]	Bon [2021]	Bon [null]	Bon [2013]	Médiocre [2013]
FRGR1071	LE VERDUN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOIR	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Bon [2013]
FRGR1077	LE RIS-OUI ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOIR	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]
FRGR1080	LE PONT RAME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOIR	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [2027]	Moyen [2013]	Bon [2013]
FRGR1081	LE MELINAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOIR	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Bon [2013]
FRGR1090	LE RODIVEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOIR	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Mauvais [2013]	Mauvais [2013]
FRGR1095	LE LEURAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOIR	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Moyen [2013]
FRGR1123	L'ARGANCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOIR	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]

• Mesures réglementaires

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans la vallée du Loir (arrêté préfectoral du 29 novembre 2005).

Arrêtés de DUP déterminant les périmètres de protection des prises d'eau en Loir de Durtal et Seiches-sur-le-Loir.

Zone de répartition des eaux de la nappe du Cénomani (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006) pour une partie du bassin versant.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Est concerné par cet arrêté le Loir de la confluence avec le ruisseau des cartes (72) jusqu'à la confluence avec la Sarthe.

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

SAGE Loir :

Arrêté de définition du périmètre : 10 juillet 2003

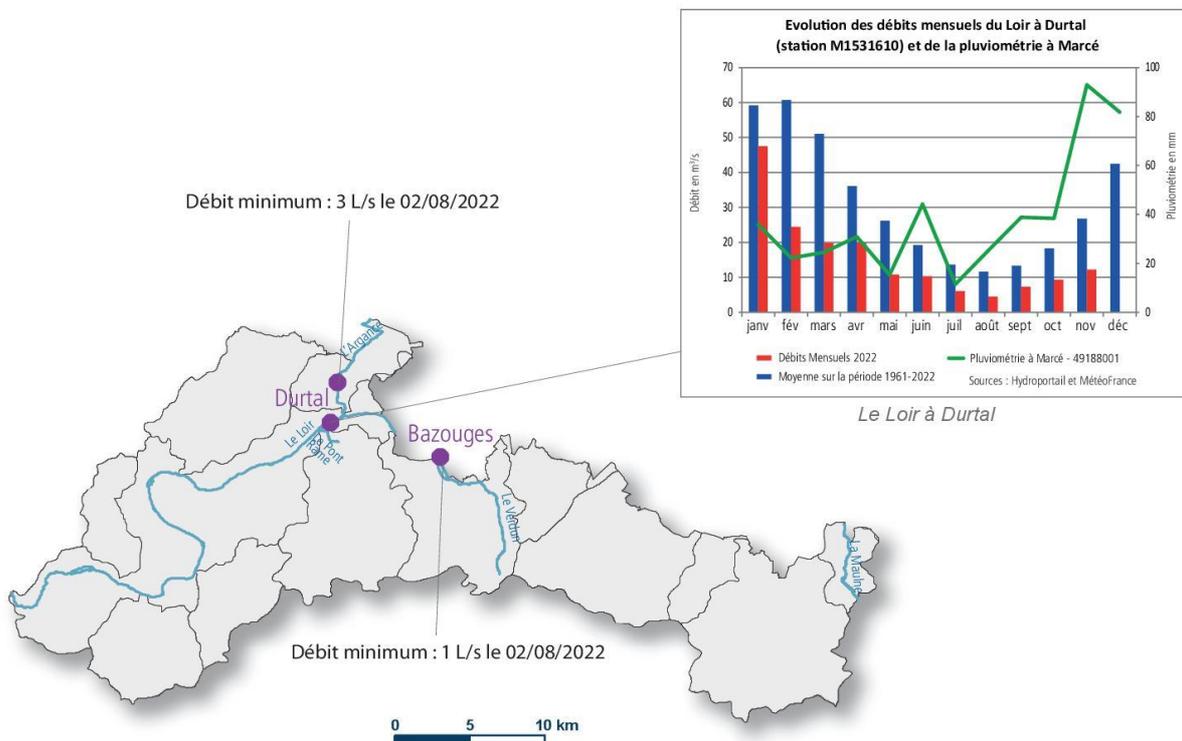
Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 05 octobre 2021

Arrêté d'approbation du SAGE : 25 septembre 2015

État d'avancement : Mise en œuvre

- **Débit**

Hydrométrie des cours d'eau du bassin du Loir



Le Loir à Durtal	Débit en m ³ /s
Module interannuel	31,54
Débit du mois le plus sec de l'année 2022	4,47
Débit du mois le plus humide de l'année 2022	47,50
Débit moyen de l'année 2022	15,64

- **Gestion de l'étiage 2022**

Le bassin du Loir a été concerné par des restrictions d'usages précisées dans le tableau ci-dessous :

Classement	Cumul du nombre de jours en 2022
Vigilance	117
Alerte	50
Alerte renforcée	5
Crise	20

- **Qualité des cours d'eau du bassin du Loir**

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. Le Loir : « Pont D 135 » à Lézigné (AELB) – Station RCS
2. Le Loir : « Barrage du pont » à Briollay (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
3. L'Argance : « Ruelle de la Sablonnière » à Durtal (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD
4. Le Verdun : à Bazouges-sur-le-Loir (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD
5. La Suette : « Chemin de la Nouvelle France » à Corzé (DÉPARTEMENT 49) – Station RD

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Le Loir	Lézigné [15]	04110000	Bonne	Bonne	Médiocre	Bonne	Bonne	Bonne
	Briollay [88]	04615003	Bonne	Bonne	Médiocre	Bonne	Très bonne	Pas d'évaluation
L'Argance à Durtal [79]		04109605	Mauvaise	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Très bonne	Moyenne
La Verdun à Bazouges-sur-le-Loir [132]		04615007	Moyenne	Bonne	Moyenne	Bonne	Bonne	Bonne
La Suette à Corzé [150]		04615005	Mauvaise	Médiocre	Médiocre	Médiocre	Très bonne	Pas d'évaluation

Qualité métaux

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Métaux sur Bryophytes	
		Année de mesure	Qualité
L'Argance à Durtal [79]	04109605	2016	Mauvaise
		2017	Très bonne
		2018	Mauvaise

- Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Indices Invertébrés (IBGNe/I2M2 depuis 2020)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		IBMR (Macrophytes)	
			Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État
Le Loir	Lézigné [15]	04110000	2018	Très bon	2020	Moyen	2016	Mauvais	2018	Bon
			2019	Très bon	2021	Bon	2020	Médiocre	2020	Bon
			2022	Très bon	2022	Moyen	2022	Médiocre		Bon
	Briollay [88]	04615003			2018	Moyen				
				2018	Très bon					
Le Pont Rame à Durtal [99]		04615012	2019	Moyen	2017	Moyen	2019	Bon		
			2020	Mauvais	2018	Bon	2020	Moyen		
L'Argance à Durtal [79]		04109605	2020	Médiocre	2020	Bon	2020	Moyen	2020	Très bon
			2021	Médiocre	2021	Moyen	2021	Médiocre	2021	Très bon
			2022	Mauvais	2022	Moyen				
Le Verdun	Fougeré [96]	04615008			2014	Moyen				
			2013	Bon	2015	Moyen				
	Bazouges-sur-le-Loir [137]	04615007	2020	Médiocre	2020	Bon				
			2021	Moyen	2021	Bon	2016	Bon		
La Maulne à Broc [95]		04614000	2020	Bon	2015	Bon	2020	Bon		
			2021	Bon	2018	Médiocre	2021	Bon		
La Suette à Corzé [150]		04615005	2020	Médiocre	2020	Bon	2015	Mauvais		
			2021	Mauvais	2021	Bon	2016	Mauvais		
			2022	Médiocre	2022	Bon				
La boire du Commun d'Oule à Villevêque [155]		04615004	2015	Médiocre	2015	Moyen	2015	Mauvais		
			2019	Médiocre	2019	Bon	2019	Moyen	2019	Bon
La Filière à Soucelles [133]		04615009	2017	Médiocre	2017	Moyen	2017	Médiocre	2017	Bon
			2019	Médiocre	2019	Moyen	2019	Médiocre	2019	Bon
Les Cartes à Thorée-les-Pins [156]		04108900	2020	Très bon						
			2021	Bon	2021	Bon				
Le Rodiveau à Daumeray [122]		04615001			2016	Moyen				
			2016	Médiocre	2019	Bon	2019	Mauvais		

Bassin versant de la Loire

• Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
La Loire	1012 km (dont 94 en Maine-et-Loire)	115 000 km ²	0,2 ‰	Eau potable : prise d'eau dans la Loire aux Ponts-de-Cé et 12 captages ou champs captant dans la nappe alluviale. Irrigation : des prélèvements en Loire sont autorisés en situation normale (débit de la Loire supérieur à 150 m ³ /s à Montjean-sur-Loire) pour 2,8 m ³ /s en Maine-et-Loire et 0,5 m ³ /s en Indre-et-Loire pour alimenter l'Authion. Pêche importante (pêcheurs aux lignes, pêcheurs amateurs aux engins et filet, pêcheurs professionnels). Navigation de loisirs.	Augmentation de la pente, accélération des vitesses d'écoulement et abaissement de la ligne d'eau dus aux anciennes extractions de granulats et à l'aménagement du lit pour la navigation. Berges préservées. Végétation de bordure équilibrée sauf en secteur urbain. Annexes hydrauliques (boires) en cours de réhabilitation. Les bras de Loire sont entretenus pour favoriser la mobilisation du sable au moment des crues afin d'enrayer l'enfoncement de la ligne d'eau à l'étiage.
La Divatte (affluent rive gauche de la Loire)	28 km	105 km ²	2,9 ‰	Pêche de loisirs peu développée.	Vallée encaissée. Lit préservé et fonctionnement hydro-sédimentaire naturel. Seules les parties près de la source et à la confluence ont été recalibrées. Sur la partie aval du cours d'eau, restent 2 ouvrages qui occupent l'intégralité du lit, entraînant des ralentissements d'écoulements.
Les Robinets (affluent rive gauche de la Loire)	11,7 km	36 km ²		Pêche de loisirs sur la partie aval (boires de Drain).	Lit et berges préservés sur les portions encaissées. Recalibrages réalisés dans les années 80/90 sur les ruisseaux des têtes de bassins. Hauteur d'eau à l'aval en relation fréquente avec le niveau de la Loire. 1 ouvrage principal (chaussée).
La Thou (affluent rive gauche de la Loire)	13 km	72 km ²	0,5 ‰	Irrigation agricole (réserves). Pêche de loisirs faible (plan d'eau).	Cours d'eau sous l'influence de la Loire. Prairies humides entre la levée de Montjean-sur-Loire et le coteau. Problème d'assèchement de la vallée.

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
Le Louet (affluent rive gauche de la Loire)	25 km	73 km ²		Pêche de loisirs importante. Baignade à Rochefort-sur-Loire. Loisirs nautiques (canoë-kayak).	Bras de Loire.
L'Arceau (affluent rive gauche de la Loire)	7 km	72 km ²			
L'Erdre (affluent rive droite de la Loire)	98 km (dont 16 en Maine-et-Loire)	974 km ² (dont 128 en Maine-et-Loire)	1,2 ‰	Pêche de loisirs faible.	Source en Maine-et-Loire, pente faible occasionnant des inondations à l'aval de Candé. Lit et berges uniformisés et tronçonnés par 7 clapets. Végétation de bordure absente en amont et éparse à l'aval Problème chronique d'assec et de déficit important en oxygène l'été.

• Classification des masses d'eau

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Objectif Global [Echéance]	Objectif Ecologique [Echéance]	Objectif Chimique [Echéance]	Etat Ecologique [Date]	Etat Chimique [Date]
FRGR0007e	LA LOIRE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA VIENNE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAINE	Bon [2021]	Bon [2021]	Bon [null]	Bon [2013]	Bon [2013]
FRGR0007f	LA LOIRE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA MAINE JUSQU'A ANCENIS	Bon [2015]	Bon [2015]	Bon [null]	Bon [2013]	Bon [2013]
FRGR0532	LA ROMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Médiocre [2013]
FRGR0536	LE GREE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE DE LA LOIRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Mauvais [2013]
FRGR0538	LA DIVATTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE DE LA LOIRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Médiocre [2013]
FRGR1609	LES ROBINETS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE DE LA LOIRE	Bon [2021]	Bon [2021]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]
FRGR2127	L'ARCEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Moyen [2013]
FRGR2188	L'AVORT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Bon [2013]
FRGR2203	LES MOULINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]
FRGR2207	LE SAINT-AUBIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Mauvais [2013]	Moyen [2013]
FRGR2214	LA BOIRE TORSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Bon [2013]

- **Mesures réglementaires**

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val du Louet et confluence de la Loire et de la Maine (arrêté préfectoral du 9 décembre 2002), dans les vals de Saint-Georges, Chalennes-sur-Loire et Montjean-sur-Loire (arrêté préfectoral du 15 septembre 2003) et dans les vals du Marillais et de la Divatte (arrêté préfectoral du 22 mars 2004).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté du 20 septembre 2012 modifiant les annexes de l'arrêté du 7 novembre 2006 désignant les services police de l'eau : la DDT 49 compétente sur l'ensemble du cours de la Loire en Maine-et-Loire.

Classement en captage prioritaire du captage de Fontevraud, du Louroux-Béconnais et de Vritz-Candé. Arrêté préfectoral du 12 mai 2011 portant délimitation d'une zone de protection du captage d'alimentation en eau potable du Louroux-Béconnais et arrêté inter préfectoral du 6 avril 2017 pour le captage de Vritz-Candé.

Arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles sur le bassin versant du Louet.

Arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) déterminant les périmètres de protection des captages ou champs captants suivants : Montjean-sur-Loire, Chalennes-sur-Loire, Champtoceaux, La Bohalle, Le Thoureil, Les Ponts-de-Cé, Montsoreau, Rochefort-sur-Loire, St-Georges-sur-Loire, St-Martin-de-la-Place, St-Rémy-la-Varenne et Saumur.

Arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique déterminant les périmètres de protection des prises d'eau en Loire aux Ponts-de-Cé.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernées par cet arrêté la Sèvre Nantaise de la Moine jusqu'à la confluence avec la Loire, la Moine du Clapet de la Chaloire (inclus) jusqu'à la confluence avec la Sèvre Nantaise, la Sanguèze du ruisseau de la Musse jusqu'à la confluence avec la Sèvre Nantaise et la Divatte du pont de la RD763 inclus jusqu'à la confluence avec la Loire, le Louet de la jonction amont avec la Loire (commune des Ponts-de-Cé) jusqu'à la jonction aval avec la Loire (commune Chalennes-sur-Loire).

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

SAGE Estuaire de la Loire (Bassins de la Loire en aval du Marillais (dont bassins de la Divatte et du ruisseau des Robinets) :

Arrêté de définition du périmètre : 02 septembre 1998

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 24 janvier 2020

Arrêté d'approbation du SAGE : 9 septembre 2009

État d'avancement : Mise en œuvre

SAGE Evre, Thou et St-Denis

Arrêté de définition du périmètre : 19 mars 2010

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 3 août 2022

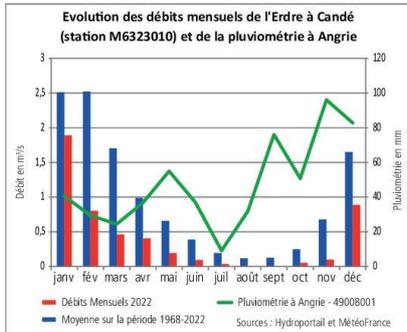
Arrêté d'approbation du SAGE : 8 février 2018

État d'avancement : Mise en œuvre

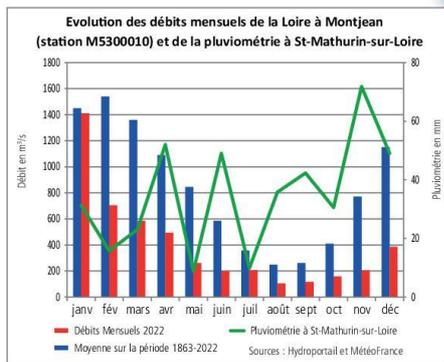
Autres parties du bassin : pas de SAGE

- **Débit**

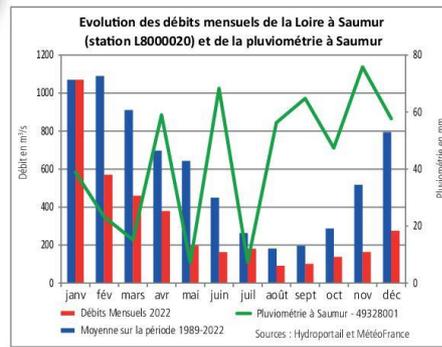
Hydrométrie des cours d'eau du bassin de l'Erdre et de la Loire



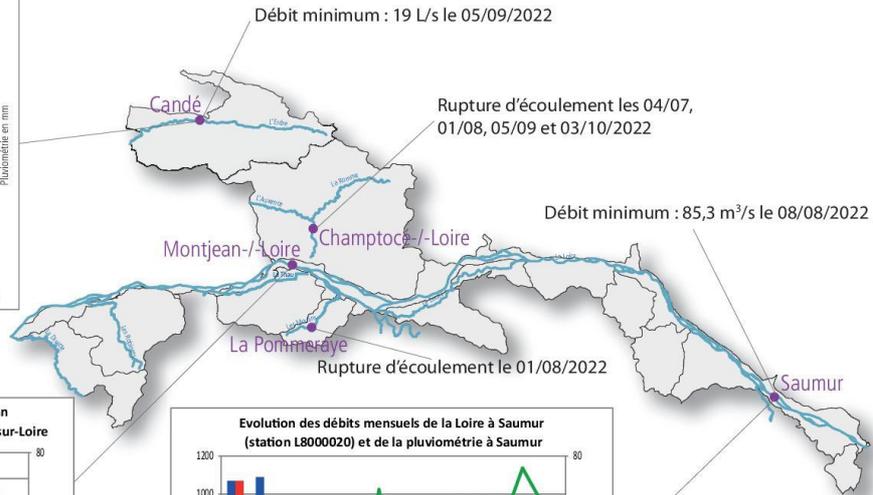
L'Erdre à Candé



La Loire à Montjean



La Loire à Saumur



Sources : ©IGN BD Topo®, CD 49
Réalisation : CD 49 / DLSI (Mars 2023)

en m³/s	La Loire à Saumur	La Loire à Montjean-sur-Loire	L'Erdre à Candé
Module interannuel	591,3	839,3	0,981
Débit du mois le plus sec de l'année 2022	90,8	105,0	0,035
Débit du mois le plus humide de l'année 2022	1 070,0	1 410,0	1,890
Débit moyen de l'année 2022	315,6	402,6	0,492

- **Gestion de l'étiage 2022**

Tableau récapitulatif des restrictions d'usages sur l'ensemble du bassin de la Loire :

Classement	Cumul du nombre de jours en 2022
Vigilance	88
Alerte	53
Alerte renforcée	18
Crise	19

Tableau récapitulatif des restrictions d'usages sur l'ensemble du bassin de la **Romme** :

Classement	Nombre de jours en 2022
Vigilance	0
Alerte	31
Alerte renforcée	122
Crise	53

Tableau récapitulatif des restrictions d'usages sur l'ensemble du bassin de la **Thau** :

Classement	Nombre de jours en 2022
Vigilance	13
Alerte	6
Alerte renforcée	42
Crise	145

Tableau récapitulatif des restrictions d'usages sur l'ensemble du bassin de la **Divatte** :

Classement	Nombre de jours en 2022
Vigilance	6
Alerte	27
Alerte renforcée	65
Crise	108

Tableau récapitulatif des restrictions d'usages sur l'ensemble du bassin de l'**Erdre** :

Classement	Cumul du nombre de jours en 2022
Vigilance	0
Alerte	13
Alerte renforcée	60
Crise	127

- Qualité du cours d'eau de la Loire

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. Loire : « Ile Millocheau » à Saumur – (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
2. Loire : « Pont D 55 » à St-Mathurin – (AELB) - Station RCS-RCO
3. La Loire : « Prise d'eau station » aux Ponts-de-Cé – (ARS - DT 49)
4. La Loire : « Pont D 15 » à Montjean-sur-Loire – (AELB) - Station RCS

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]		Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Loire	1 : Saumur [23]	04102990	Bonne	Bonne	Moyenne	Bonne	Bonne	Pas d'évaluation
	2 : St-Mathurin [24]	04103200	Bonne	Bonne	Moyenne	Bonne	Bonne	Moyenne
	3 : Les-Ponts-de-Cé [19]		Très bonne	Très bonne	Très bonne	Pas d'évaluation	Très bonne	Bonne
	4 : Montjean-sur-Loire [18]	04134700	Bonne	Bonne	Moyenne	Bonne	Bonne	Bonne

Qualité hydrobiologique :

Cours d'eau/commune [repère cartographique]		Code SANDRE	Indices Invertébrés (IBGNe/12M2 depuis 2020)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		IBMR (Macrophytes)	
			Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État
La Loire	St-Mathurin [24]	04103200	2018	IBGA Non défini*	2020	Moyen	2020	Bon	2019	Moyen
			2019	IBGA Non défini*	2021	Moyen	2021	Moyen	2021	Bon
			2022	IBGA Non défini*	2022	Bon	2022	Bon		
	Montjean-sur-Loire [18]	04134700	2018	IBGA Non défini*	2020	Moyen	2020	Bon	2019	Moyen
			2019	IBGA Non défini*	2020	Bon	2020	Bon	2019	Bon
			2022	IBGA Non défini*	2022	Bon	2022	Bon		
	Saumur [23]	04102990			2017	Moyen				
					2018	Moyen				

*état non défini à ce jour - protocole grand cours d'eau

- Qualité des affluents de la Loire

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. La Divatte : « Pont D 751 » à La Varenne (AELB) – Station RCS-RCO
2. Le Ruisseau des Robinets : « Pont entre le Plessis et la Coptière » à Drain (AELB) – Station RCO-RD
3. Le Ruisseau des Moulins : « Le Moulin de Bois Gelé » à La Pommeraye (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD
4. La Romme : « Le Grand Verger » à Champtocé-sur-Loire (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD
5. La Thau : « Pont du gué » à Saint-Florent-le-Vieil (AELB) – Station RCO
6. Rau d'Arceau : « Parc et stade de football » à Montsoreau (AELB) – Station RCO
7. Rau d'Avort : « Pont D70 » à Gennes (AELB) – Station RCO
8. L'Erdre : « la Grée » à Candé (DÉPARTEMENT 49) – Station RD

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]	Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Divatte à La Varenne [8]	04136600	Médiocre	Médiocre (37)	Pas d'évaluation	Mauvaise	Bonne	Médiocre
Le Ruisseau des Robinets à Drain [84]	04136300	Moyenne	Bonne	Pas d'évaluation	Bonne	Très bonne	Bonne
Le Ruisseau des Moulins à La Pommeraye [83]	04134690	Moyenne	Bonne	Médiocre	Bonne	Très bonne	Bonne
La Romme à Champtocé [6]	04653000	Médiocre	Bonne	Pas d'évaluation	Moyenne	Bonne (65)	Bonne
La Thau à Saint-Florent-le-Vieil [97]	04654000	Médiocre	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Moyenne
Rau d'Arceau à Montsoreau [120]	04580000	Très bonne	Bonne	Médiocre	Bonne	Très bonne	Médiocre
Rau d'Avort [131]	04587000	Bonne	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Très bonne	Bonne
L'Erdre à Candé [55]	04146350	Mauvaise	Mauvaise	Médiocre	Bonne	Très bonne	Pas d'évaluation

Remarque concernant l'Erdre à Candé : La station de surveillance est située à 300 m en aval du rejet de la station d'épuration de la commune de Candé. La qualité peut en être dégradée.

Qualité Métaux

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]	Code SANDRE	Métaux sur Bryophytes	
		Année de mesure	Qualité
Le Ruisseau des Robinets à Drain [84]	04136300	2013	Moyenne
L'Erdre à Candé [55]	04146350	2016	Mauvaise
		2017	Moyenne
		2018	Mauvaise

Qualité hydrobiologique :

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Indices Invertébrés (IBGNe/I2M2 depuis 2020)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		IBMR (Macrophytes)	
		Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État
La Divatte à La-Varenne [8]	04136600	2019	Bon	2019	Médiocre	2014	Bon	2017	Moyen
		2020	Médiocre	2020	Moyen	2014	Moyen	2019	Moyen
		2022	Moyen	2022	Moyen			2022	Moyen
Le Ruisseau des Robinets à Drain [84]	04136300	2019	Bon	2019	Médiocre	2018	Mauvais		
		2021	Médiocre	2021	Moyen	2019	Mauvais	2019	Moyen
		2022	Moyen	2022	Bon	2022	Mauvais	2022	Bon
La Thau à St-Florent-le-Vieil [97]	04654000	2018	Médiocre	2018	Moyen	2017	Médiocre	2017	Médiocre
		2019	Médiocre	2019	Moyen	2019	Moyen	2019	Moyen
		2022	Mauvais			2022	Médiocre		
La Romme à Champocé-sur-Loire [6]	04653000	2020	Médiocre	2020	Moyen	2015	Moyen	2017	Médiocre
		2021	Mauvais	2021	Moyen	2019	Moyen	2019	Moyen
		2022	Médiocre	2022	Moyen				
Le Ruisseau des Moulins à La Pommeraye [83]	04134690	2020	Bon	2020	Bon	2020	Médiocre	2020	Très bon
		2021	Bon	2021	Bon	2021	Médiocre	2021	Très bon
		2022	Bon		Bon				
Le Saint Aubin à Blaison-Gohier [121]	04587001	2016	Bon	2016	Moyen	2016	Médiocre		
		2018	Médiocre	2018	Moyen	2018	Médiocre	2018	Médiocre
Le Louet à Rochefort-sur-Loire	04650000			2012	Moyen	2012	Moyen		
		2012	Très bon	2020	Bon	2020	Bon	2020	Médiocre
L'Avort à Gennes [131]	04587000	2017	Bon			2017	Médiocre		
		2022	Mauvais			2022	Moyen		
L'Arceau à Montsoreau [120]	04580000	2016	Moyen	2016	Moyen	2016	Médiocre		
		2017	Médiocre	2017	Bon	2017	Médiocre	2017	Bon
		2022	Mauvais	2022	Bon	2022	Moyen	2022	Très bon
L'Erdre à Candé [55]	04146350	2019	Très bon	2019	Moyen				
		2019	Bon	2019	Moyen				

Bassin versant de la Maine

• Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
La Maine (affluent rive droite de la Loire)	11 km (totalité en Maine-et-Loire)	22 314 km ²	0,1 %	Pêche de loisirs importante. Pêche professionnelle et amateur aux engins. Navigation, loisirs nautiques, tourisme fluvestre. Site naturel des basses vallées angevines en amont immédiat d'Angers et en aval (prairie de la Baumette).	Rivière constituée de la confluence des rivières Sarthe, Mayenne et Loir. Domaine Public Fluvial au cours fortement urbanisé (hormis le secteur des marais de la Baumette). Seuil de Maine en aval d'Angers (maintien du niveau d'eau à l'étiage).
Le Brionneau (affluent rive droite de la Maine)	27,5 km (totalité en Maine-et-Loire)	116 km ² (totalité en Maine-et-Loire)		Pêche de loisirs faible. Loisirs à l'étang St-Nicolas à Angers.	Lit et berges uniformisés sur la majeure partie du cours d'eau. Nombreux clapets à l'aval. Envasement important de l'étang St-Nicolas. Assec réguliers et longs.
Le Boulet (affluent rive droite de la Maine)		25 km ²		Pêche de loisir sur l'étang à l'aval.	Cours d'eau encaissé et en partie recalibré. Présence de deux plans d'eau à l'aval.

• Classification des masses d'eau

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Objectif Global [Echéance]	Objectif Ecologique [Echéance]	Objectif Chimique [Echéance]	Etat Ecologique [Date]	Etat Chimique [Date]
FRGR0525	LA MAINE DEPUIS ANGERS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon [2021]	Bon [2021]	Bon [null]	Moyen [2013]	Bon [2013]
FRGR1026	LE BRIONNEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAINE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Médiocre [2013]
FRGR2223	LE BOULET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAINE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Bon [2013]

• Mesures réglementaires

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val du Louet et confluence de la Loire et de la Maine (arrêté préfectoral D3-2002 n°866 du 9 décembre 2002).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

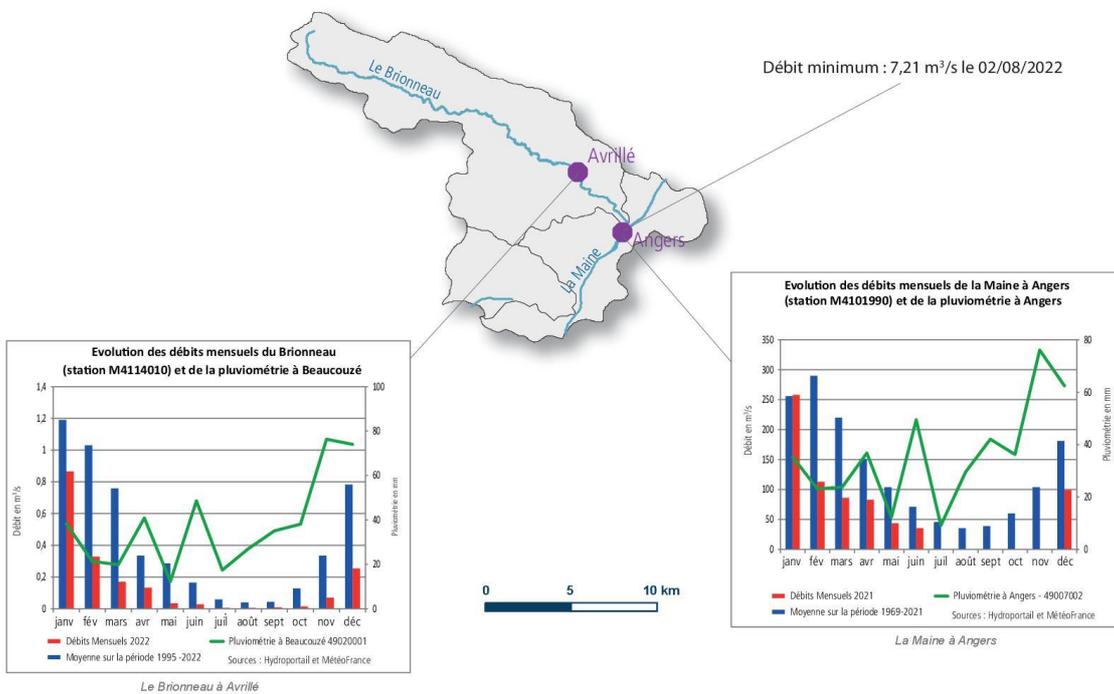
Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Est concernée par cet arrêté la Maine de la confluence avec la Mayenne et la Sarthe jusqu'à la confluence avec la Loire.

• Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Aucun SAGE

• **Débit**

Hydrométrie des cours d'eau du bassin de la Maine



Sources : ©IGN BD Topo®, CD 49
Réalisation : CD 49 / DLSI (Mars 2023)

	en m ³ /s	La Maine à Angers	Le Brionneau à Avrillé
Module interannuel		129,8	0,429
Débit du mois le plus sec de l'année 2022		35,5	0,005
Débit du mois le plus humide de l'année 2022		258,0	0,866
Débit moyen de l'année 2022		102,6	0,160

• **Gestion de l'étiage 2022**

Maine : En aval du seuil de Maine, sont appliquées les mêmes dispositions que pour la Loire.

En amont du seuil de Maine sont appliquées les mêmes dispositions que pour la Mayenne.

L'ensemble du bassin du **Brionneau** a été concerné par des restrictions d'usages précisées dans le tableau ci-dessous :

Classement	Nombre de jours en 2022
Vigilance	0
Alerte	52
Alerte renforcée	28
Crise	102

- Qualité des cours d'eau du bassin de la Maine

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. La Maine : « Amont seuil de Maine » à Angers (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
2. La Maine : « Amont du pont D 112 » à Bouchemaine (AELB) – Station RCS-RCO
3. Le Brionneau : « La Poêle » à Avrillé (AELB) – Station RCS-RCO
4. Le Boulet : à Bouchemaine (AELB) – Station RCO

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]		Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Maine	Angers [28]	04132900	Bonne	Bonne	Médiocre	Bonne	Bonne	Pas d'évaluation
	Bouchemaine	04133000	Moyenne	Bonne	Médiocre	Moyenne	Bonne	Pas d'évaluation
Le Brionneau		04132800	Médiocre	Bonne	Moyenne	Moyenne	Très bonne	Pas d'évaluation
Le Boulet à Bouchemaine		04133010	Moyenne	Bonne	Pas d'évaluation	Mauvaise	Très bonne	Moyenne

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune [repère cartographique]		Code SANDRE	Indices Invertébrés (IBGNe/I2M2 depuis 2020)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		IBMR (Macrophytes)	
			Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État
La Maine	Angers [28]	04132900			2018	Moyen				
					2021	Moyen				
	Bouchemaine [29]	04133000	2018	IBGA Non défini*	2020	Moyen	2020	Médiocre	2019	Mauvais
			2019	IBGA Non défini*	2021	Bon	2021	Médiocre	2021	Médiocre
			2022	IBGA Non défini*	2022	Moyen	2022	Moyen		
Le Brionneau à Avrillé [7]		04132800	2020	Mauvais	2020	Moyen	2016	Moyen	2019	Bon
			2021	Médiocre	2021	Moyen	2020	Médiocre	2021	Bon
			2022	Médiocre	2022	Bon	2022	Médiocre		Moyen
Le Boulet à Bouchemaine [119]		04133010	2016	Médiocre	2016	Moyen				
			2022	Mauvais	2022	Moyen	2022	Moyen	2022	Moyen

*Etat non défini à ce jour – protocole grand cours d'eau

Bassin versant de la Mayenne

• Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
La Mayenne (<i>affluent rive droite de la Maine</i>)	197 km (dont 37 en Maine-et-Loire)	5590 km ² (dont 242 en Maine-et-Loire)	0,19 ‰	Eau potable avec une prise d'eau au Lion-d'Angers. Navigation de loisirs et sport nautique. Pêches professionnelle et de loisirs importantes. Irrigation agricole : les prélèvements sont réglementés par des arrêtés d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial mais généralement pas soumis à la loi sur l'eau étant donné le faible rapport entre prélèvement et le débit de référence de la Mayenne (QMNA5).	Berges parfois artificialisées. Végétation de bordure plutôt équilibrée. Domaine public fluvial navigable avec chemin de service et de randonnée. 8 barrages partiellement équipés de passes à poissons, et 8 écluses. Soutien d'étiage avec le barrage de St-Fraimbault en Mayenne à 2 m ³ /s. Qualité de l'eau dégradée à son entrée dans le département.
La Baconne	9.9 km			Prélèvements pour irrigation	Cours d'eau recalibré sur l'ensemble du linéaire. Secteurs urbanisés. Nombreux plans d'eau sur cours d'eau et en dérivation. Assecs réguliers et importants. Drainages semblent être importants. Travaux de restauration prévus sur la période 2021-2026.
Les Grandes Vallées (<i>Affluent rive gauche de la Mayenne</i>)	11 km	31 km ²			
La Suine (<i>Affluent rive gauche de la Mayenne</i>)		34 km ²		Cours d'eau fortement recalibré. Présence de nombreux plans d'eau dont plusieurs structurants comme celui de Sinet situé sur les sources. Ouvrage à l'aval à proximité d'un ancien moulin en bord de Mayenne. Travaux de restauration prévus sur la période 2021-2026.	
La Beauvrière (<i>Affluent rive droite de la Mayenne</i>)		19 km ²		Cours d'eau prenant sa source à proximité de la forêt de Longuenée.	

- **Classification des masses d'eau**

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Objectif Global [Echéance]	Objectif Ecologique [Echéance]	Objectif Chimique [Echéance]	Etat Ecologique [Date]	Etat Chimique [Date]
FRGR0460c	LA MAYENNE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ERNEE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Bon [2021]	Bon [2021]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]
FRGR1043	LA SUINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Bon [2013]
FRGR1048	LA BEUVRIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Bon [2013]
FRGR1102	LA BACONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Mauvais [2013]	Moyen [2013]
FRGR1120	LES GRANDES VALLEES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Bon [2013]

- **Mesures réglementaires**

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans les vals de l'Oudon et de la Mayenne (arrêté préfectoral D3-2005 n°367 du 6 juin 2005).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de détermination des périmètres de protection de la prise d'eau en Mayenne de Chauvon au Lion-d'Angers.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Est concernée par cet arrêté la Mayenne de la limite départementale Mayenne-Maine-et-Loire jusqu'à la Maine.

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

SAGE Mayenne :

Arrêté de définition du périmètre : 3 juillet 2017

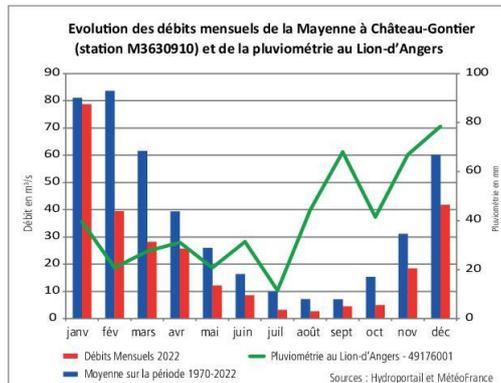
Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 25 mai 2022

Arrêté d'approbation du SAGE : 10 décembre 2014

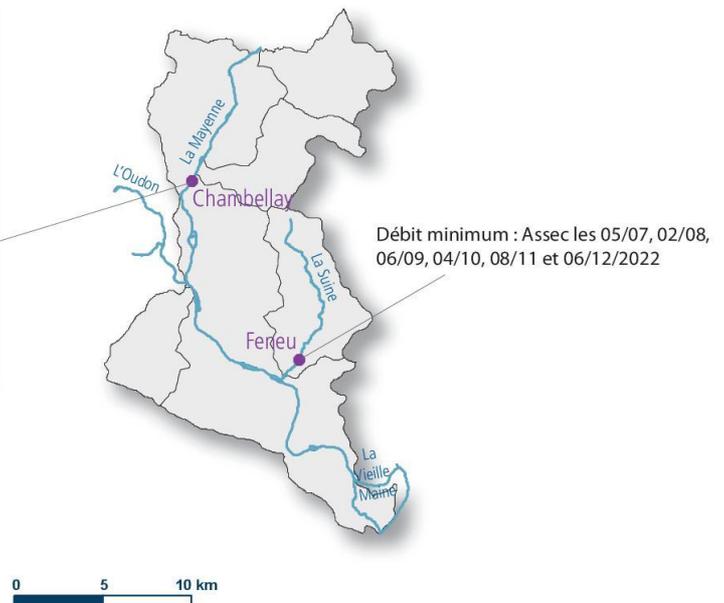
État d'avancement : Mise en œuvre

- Débit

Hydrométrie des cours d'eau du bassin de la Mayenne



La Mayenne à Château-Gontier



Sources : ©IGN BD Topo®, CD 49
Réalisation : CD 49 / DLSI (Mars 2023)

La Mayenne à Château-Gontier	Débit en m ³ /s
Module interannuel	0,429
Débit du mois le plus sec de l'année 2022	0,005
Débit du mois le plus humide de l'année 2022	0,866
Débit moyen de l'année 2022	0,160

- Gestion de l'étiage 2022

L'ensemble du bassin de la **Mayenne** a été concerné par des restrictions d'usages précisées dans le tableau ci-dessous :

Classement	Nombre de jours en 2022
Vigilance	63
Alerte	100
Alerte Renforcée	5
Crise	58

- Qualité des cours d'eau du bassin de la Mayenne

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

1. La Mayenne : « Pont D 768 » à Montreuil-Juigné (AELB) – Station RCS
2. La Suine : « Amont du pont de la D391 au sud du Lieu-dit La Tirelière » à Feneu (DÉPARTEMENT) Station RCO-RD
3. La Baconne : « Pont D287 » à Chambellay (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]	Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Mayenne à Montreuil-Juigné [34]	04132500	Moyenne	Moyenne	Médiocre	Bonne	Moyenne	Bonne
Suine à Feneu [129]	04132400	Mauvaise	Mauvaise	Moyenne	Moyenne	Très bonne	Pas d'évaluation
Baconne à Chambellay [110]	04636005	Moyenne	Bonne	Mauvaise	Moyenne	Bonne	Bonne

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune [repère cartographique]	Code SANDRE	Indices Invertébrés (IBGNe/I2M2 depuis 2020)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		IBMR (Macrophytes)	
		Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État
La Mayenne Le Lion d'Angers [33]	04636002			2017	Moyen				
				2018	Moyen				
La Mayenne Montreuil-Juigné [34]	04132500	2018	IBGA Non défini*	2020	Moyen	2016	Médiocre	2019	Médiocre
		2019	IBGA Non défini*	2021	Moyen	2020	Médiocre	2021	Médiocre
		2022	IBGA Non défini*	2022	Moyen	2022	Médiocre		
La Baconne à Chambellay [110]	04636005	2018	Médiocre			2016	Mauvais		
		2021	Médiocre	2021	Bon	2018	Mauvais		
		2022	Médiocre	2022	Bon				
Les Grandes Vallées à Marigné [108]	04636003	2014	Médiocre			2016	Mauvais		
		2016	Médiocre	2014	Bon	2018	Mauvais		
Rau Etang Beuvrière à Grez-Neuville	04132100					2017	Mauvais		
						2022	Médiocre		
La Suine à Feneu [129]	04132400					2017	Mauvais		
		2021	Mauvais	2021	Bon	2018	Mauvais		
		2022	Mauvais	2022	Moyen				

*état non défini à ce jour – protocole grand cours d'eau

Bassin versant de l'Oudon

• Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
L'Oudon <i>(affluent rive droite de la Mayenne)</i>	90 km <i>(dont 44 en Maine-et-Loire)</i>	1487 km ² <i>(dont 692 en Maine-et-Loire)</i>	0,3 ‰	Domaine public fluvial en aval de Segré Navigation de loisirs Prise d'eau potable à Segré Pêche de loisirs importante Abreuvement - Irrigation agricole	Lit et berges uniformes 14 barrages dont 3 écluses en Maine-et-Loire Profondeur de 3 à 4,5 m Nombreux biefs eutrophisés
La Thiberge	11 km	50 km ²			
La Sazée	21 km	72 km ²			
La Verzée <i>(affluent rive droite de l'Oudon)</i>	52 km <i>(dont 44 en Maine-et-Loire)</i>	410,3 km ² <i>(dont 203 en Maine-et-Loire)</i>	1,3 ‰	Baignades à l'étang de Pouancé et à l'étang de Combrée Pêche de loisirs importante à Pouancé, faible ailleurs Pisciculture en étang Abreuvement 6 ouvrages de lutte contre les inondations sur la Verzée ou ses affluents	Lit et berges uniformisés 17 barrages Végétation de berge absente à éparses
L'Argos <i>(affluent rive droite de la Verzée)</i>	22,5 km	163 km ²	1,3 ‰	Abreuvement Pêche de loisirs faible 4 ouvrages de lutte contre les inondations sur la Verzée ou ses affluents	Lit et berges uniformisés 20 barrages Végétation de rive absente en amont du cours d'eau
Les Nymphes <i>(affluent rive droite de la Verzée)</i>	11,5 km	46,7 km ²	3,5 ‰	Abreuvement Pollution diffuse d'origine agricole sur le bassin versant	Potentiel salmonicole important Cours d'eau recalibré en 1991 Lit et berges uniformisés Végétation de rive éparses à l'amont Travaux de diversification des habitats
Le Misengrain <i>(affluent rive droite de l'Oudon)</i>	12 km			Baignade à l'Etang St Blaise à Noyant-la-Gravoyère Pêche de loisirs en étangs	
L'Araize <i>(affluent rive droite de l'Oudon)</i>	31,5 km	90 km ²	1,8 ‰	Eau potable : prélèvement pour réalimentation du forage de la Marinière à Chazé-Henry Abreuvement Pêche de loisirs faible	Cours d'eau anciennement recalibré Lit et berges uniformisés 32 clapets dont 21 récemment effacés Opérations de diversification sur 14,3 km Ruptures d'écoulement fréquentes à l'étiage
La Queille	9 km	12 km ²		1 ouvrage de lutte contre les inondations	

- **Classification des masses d'eau**

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Objectif Global [Echéance]	Objectif Ecologique [Echéance]	Objectif Chimique [Echéance]	Etat Ecologique [Date]	Etat Chimique [Date]
FRGR0505a	L'OUDON DEPUIS CRAON JUSQU'A SEGRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [2027]	Mauvais [2013]	Médiocre [2013]
FRGR0505b	L'OUDON DEPUIS SEGRE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]
FRGR0522	LA VERZEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Mauvais [2013]	Moyen [2013]
FRGR0524	L'ARGOS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Moyen [2013]
FRGR1078	LA THIBERGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Mauvais [2013]
FRGR1124	LE RICHARDAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Moyen [2013]
FRGR1126	LA SAZEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Médiocre [2013]
FRGR1134	LA QUEILLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Mauvais [2013]	Médiocre [2013]

- **Mesures réglementaires**

Arrêté du 16/09/2008 des préfetures de la Mayenne, du Maine-et-Loire et de l'Ille-et-Vilaine d'autorisation d'utilisation d'eau en vue de l'alimentation en eau potable et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection du captage de la Marinière et d'une prise d'eau dans l'Araize à Chazé-Henry.

Classement du captage de Segré en captage prioritaire.

Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de délimitation des périmètres de protection de la prise d'eau dans l'Oudon de Segré.

Arrêté de Déclaration d'utilité publique (DUP) de délimitation des périmètres de protection du captage de la Mazuraie (mines de fer) à Chazé-Henry, commune d'Ombree d'Anjou.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Plan de Prévention des Risques « Inondations » de l'Oudon et de ses affluents adoptés le 22 décembre 2009.

Arrêté interpréfectoral du 25 février 2010 déclarant d'utilité publique la réalisation de sites de sur-stockage pour limiter les effets des crues sur les bassins versants de l'Argos et de la Verzee.

Arrêté du 10 mai 2004 réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par les Préfets de Maine-et-Loire et de la Mayenne.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernés par cet arrêté l'Hière de la confluence du ruisseau de Marigné jusqu'à la confluence avec l'Oudon, l'Uzure de l'étang de la Rincerie jusqu'à la confluence avec l'Oudon et l'Oudon de la confluence avec la Mée jusqu'à la limite départementale Mayenne - Maine-et-Loire.

• **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

SAGE Oudon

Arrêté de définition du périmètre : 25 avril 2018

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 19 mai 2022

Arrêté d'approbation du SAGE : 8 janvier 2014

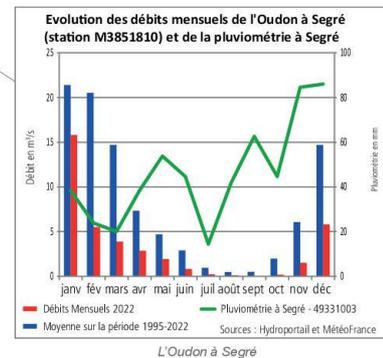
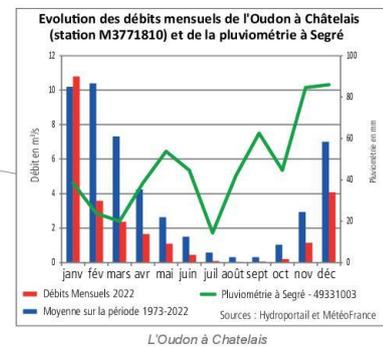
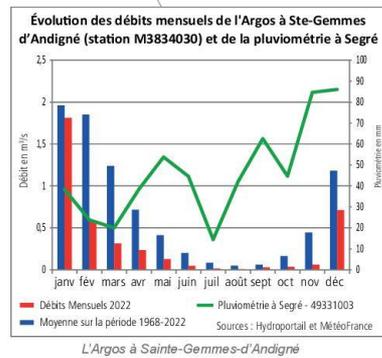
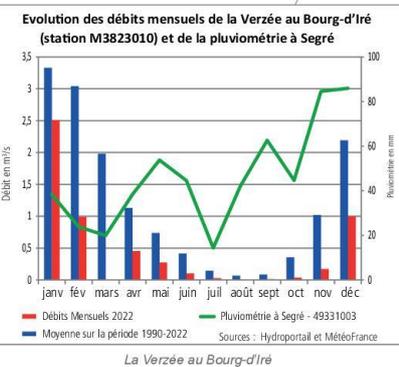
Etat d'avancement : Mise en œuvre

• **Débit**

Hydrométrie des cours d'eau du bassin de l'Oudon



Débit minimum : rupture les 01/08, 05/09, 03/10 et 07/11/2022



Sources : ©IGN BD Topo®, CD 48
Réalisation : CD 49 / DL51 (Mars 2023)

en m ³ /s	L'Oudon à Chatelais	L'Oudon à Segré	La Verzée au Bourg-d'Iré	L'Argos à Ste-Gemmes-d'Andigné
Module interannuel	4,04	8,01	1,208	0,697
Débit du mois le plus sec de l'année 2022	0,03	0,11	0,009	0,008
Débit du mois le plus humide de l'année 2022	10,80	15,80	2,510	1,810
Débit moyen de l'année 2022	2,13	3,51	0,508	0,332

- Gestion de l'étiage 2022

L'ensemble du bassin de l'**Oudon** a été concerné par des restrictions d'usages précisées dans le tableau ci-dessous :

Classement	Cumul du nombre de jours en 2022
Vigilance	51
Alerte	39
Alerte Renforcée	133
Crise	0

La partie de l'Oudon entre sa confluence avec la Mayenne et le barrage de la Himbaudière a été concerné par les restrictions précisées dans le tableau du bassin de la Mayenne.

- Qualité des cours d'eau du bassin de l'Oudon

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. L'Oudon : « Marcillé » à Châtellais (AELB) – Station RCO-RD
2. L'Oudon : « Amont STEP » à Segré-en-Anjou-Bleu (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
3. L'Oudon : « Pont D 216 – la Jaillette » à Andigné (DÉPARTEMENT 49) – Station RCS-RCO
4. La Verzée : « Pont D203 » au Bourg-d'Iré (AELB) – Station RCO-RD
5. L'Argos : « Basse rivière » à Ste-Gemmes-d'Andigné (AELB) – Station RCS-RCO
6. Le Misengrain : « Le Tertre » à Nyoiseau (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
7. Les Nymphes : « Pont de la D 212 » à Noëllet (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
8. La Sazée : « La Haute Chênaie » à Louvaines (AELB) – Station RCO-RD
9. L'Araize : « Pont de Montreuil » à Châtellais (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD
10. La Thiberge : « Pont D184, lieu-dit Besnau » au Lion d'Angers (AELB) – Station RCO-RD
11. La Queille : « Lieu-dit La Jansonnet » à Châtellais (Réseau local)

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
L'Oudon	Châtellais [40]	04131400	Moyenne	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation
	Segré [42]	04638007	Médiocre	Bonne	Médiocre	Moyenne	Bonne	Pas d'évaluation
	Andigné [39]	04132000	Moyenne	Bonne	Médiocre	Moyenne	Moyenne	Moyenne
La Verzée à Bourg-d'Iré [50]		04131500	Mauvaise	Moyenne	Bonne	Mauvaise	Très bonne	Moyenne
L'Argos à Ste-Gemmes-d'Andigné [2]		04131550	Moyenne	Moyenne	Médiocre	Moyenne	Très bonne	Moyenne
Le Misengrain à Nyoiseau [73]		04131455	Bonne	Bonne	Bonne	Très bonne	Très bonne	Mauvaise
Les Nymphes à Noëllet [64]		04131470	Moyenne	Bonne	Médiocre	Bonne	Très bonne	Bonne

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]	Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Sazée à Louvaines [87]	04131600	Mauvaise	Pas d'évaluation	Moyenne	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Moyenne
L'Araize à Châtellais [75]	04131445	Médiocre	Moyenne	Médiocre	Moyenne	Très bonne)	Bonne
La Thiberge au Lion d'Angers [86]	04132050	Médiocre	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation
La Queille à Châtellais [109]	04637001	Mauvaise	Bonne	Médiocre	Bonne	Très bonne)	Bonne

Qualité hydrobiologique :

Cours d'eau/commune [repère cartographique]		Code SANDRE	Indices Invertébrés (IBGNe/I2M2 depuis 2020)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		IBMR (Macrophytes)	
			Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État
L'Oudon	Châtellais [40]	04131400	2015	IBGA Non défini*	2017	Bon	2014	Moyen		
			2016	IBGA Non défini*	2021	Bon	2020	Moyen	2020	Médiocre
			2022	Très bon	2022	Moyen				
	Andigné [39]	04132000	2018	Moyen	2020	Moyen	2019	Médiocre	2019	Médiocre
			2019	Moyen	2021	Moyen	2021	Médiocre	2021	Médiocre
			2022	Moyen	2022	Moyen	2022	Médiocre		
La Thiberge au Lion-d'Angers [86]		04132050	2020	Moyen	2020	Moyen	2020	Mauvais	2020	Moyen
2021	Médiocre		2021	Médiocre	2021	Mauvais	2021	Moyen		
La Sazée à Louvaines [87]		04131600	2019	Moyen	2019	Moyen	2019	Médiocre	2019	Médiocre
2021	Mauvais		2021	Médiocre	2021	Médiocre	2021	Moyen		
La Verzée à Bourg-d'Iré [50]		04131500	2020	Médiocre	2020	Moyen	2020	Bon	2020	Moyen
2021	Médiocre		2021	Moyen	2021	Moyen	2021	Moyen		
L'Argos à Ste-Gemmes-d'Andigné [2]		04131550	2020	Médiocre	2020	Bon	2019	Moyen	2019	Médiocre
2021	Médiocre		2021	Bon	2021	Moyen	2021	Moyen		
2022	Moyen		2022	Bon						

⁽¹⁾ état non défini – protocole grand cours d'eau

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Indices Invertébrés (IBGNe/IZM2 depuis 2020)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		IBMR (Macrophytes)	
		Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État
Les Nymphes à Noëllet [64]	04131470	2020	Mauvais	2020	Moyen				
		2021	Mauvais	2021	Bon				
Le Misengrain à Nyoiseau [73]	04131455	2019	Moyen	2019	Très bon				
		2021	Mauvais	2021	Très bon	2019	Moyen		
		2022	Médiocre	2022	Très bon	2022	Moyen		
Le Richardais à L'Hôtellerie-de-Flée [134]	04637010	2017	Médiocre	2017	Moyen	2017	Médiocre	2017	Moyen
		2019	Médiocre	2019	Moyen	2019	Médiocre	2019	Moyen
L'Araize à Châtélais [75]	04131445	2020	Médiocre	2020	Moyen	2014	Moyen		
		2021	Moyen	2021	Bon	2021	Moyen	2021	Très bon
		2022	Moyen	2022	Moyen				
La Queille à Châtélais [109]	04637001	2019	Bon	2014	Moyen	2019	Mauvais		
		2021	Moyen			2021	Mauvais		

Bassin versant de la Sarthe

• Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
La Sarthe (affluent rive gauche de la Maine)	280 km (dont 44 en Maine-et-Loire)	8 490 km ² (dont 293 en Maine-et-Loire)	0,1 ‰	Eau potable avec 2 prises d'eau dans la Sarthe à Morannes-sur-Sarthe-Daumeray (Morannes) et à Les Hauts d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe). Navigation de loisirs. Pêche de loisirs et amateurs aux engins importante. Pêche professionnelle sur environ 1/3 du linéaire en Maine-et-Loire. Activité canoë-kayak. Irrigation agricole : les prélèvements sont réglementés par des arrêtés d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial mais généralement non soumis à la loi sur l'eau étant donné le faible rapport entre prélèvement et le débit de référence de la Sarthe (QMNA5).	Berges artificialisées. Végétation de bordure plutôt équilibrée en partie amont. Ripisylve absente ou très dégradée à l'aval de Cheffes-sur-Sarthe. Domaine public fluvial navigable avec chemin de service et de randonnée. 4 barrages équipés de passes à poissons, et 4 écluses associées. Largeur 70 m et profondeur 3 m en moyenne. Vastes prairies et champs d'expansion de crue. Bon potentiel de reproduction piscicole, notamment pour le brochet. Qualité des eaux médiocre, pour le paramètre nitrates en particulier.
Le Piron (affluent rive droite de la Sarthe)	12 km	45 km ²		Loisirs : Pêche à Champigné, Golf	Nombreux plans d'eau. Cours d'eau recalibrés sur la quasi-totalité du linéaire. Drainage fort notamment à l'amont de Champigné. Cours d'eau influencé par la Sarthe sur Cheffes. Assecs réguliers et longs. Travaux de restauration prévus sur la période 2021-2026.
Le Plessis (affluent rive gauche de la Sarthe)	7 km	14 km ²		Peu d'usages	Bassin versant boisé, polyculture élevage et vergers à l'aval. Nombreux plans d'eau. Cours d'eau recalibrés sur la quasi-totalité du linéaire. Cours d'eau influencé par la Sarthe à l'aval. Assecs réguliers et longs. Travaux de restauration prévus sur la période 2021-2026.
Le Baraize (affluent rive droite de la Sarthe)		90 km ² (50% en Maine et Loire)			Étude initiale en cours sur une partie du linéaire (SBeMS). Plans d'eau sur la Commune de Miré. Cours d'eau fortement recalibrés.
Le Margas (affluent rive droite de la Sarthe)		21 km ²			
Le Mare-Boisseau (affluent rive droite de la Sarthe)		12 km ²			
Le Pré Long (affluent rive gauche de la Sarthe)		31 km ²			

- **Classification des masses d'eau**

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Objectif Global [Echéance]	Objectif Ecologique [Echéance]	Objectif Chimique [Echéance]	Etat Ecologique [Date]	Etat Chimique [Date]
FRGR0456	LA SARTHE DEPUIS MANS (LE) JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE	Bon [2021]	Bon [2021]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]
FRGR1055	LE RUISSEAU DE CHEFFES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	null [null]
FRGR1072	LE PIRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Mauvais [2013]
FRGR1085	LE PLESSIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Médiocre [2013]
FRGR1089	LA MARE-BOISSEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Mauvais [2013]	Bon [2013]
FRGR1106	LE PRE LONG ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Bon [2013]
FRGR1108	LE MARGAS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]
FRGR1131	LE BARAIZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Mauvais [2013]	Bon [2013]

- **Mesures réglementaires**

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans la vallée de la Sarthe (arrêté préfectoral D3-2006 n°212 du 20 avril 2006).

Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) déterminant les périmètres de protection des prises d'eau dans la Sarthe à Morannes et à Châteauneuf-sur-Sarthe.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Est concernée par cet arrêté la totalité de la Sarthe en Maine-et-Loire.

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

SAGE Sarthe aval :

Arrêté de définition du périmètre : 8 février 2019

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 28 octobre 2021

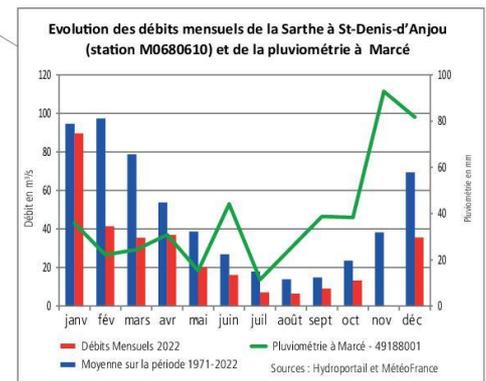
Arrêté d'approbation du SAGE : 10 juillet 2020

État d'avancement : Mise en œuvre

- Débit

Hydrométrie des cours d'eau du bassin de la Sarthe

Débit minimum :
 assec les 05/07, 02/08, 06/09,
 04/10, 08/11 et 06/12/2022



Sources : ©IGN BD Topo®, CD 49
 Réalisation : CD 49 / DLSI (Mars 2023)

La Sarthe à St-Denis-d'Anjou	Débit en m³/s
Module interannuel	47,33
Débit du mois le plus sec de l'année 2022	6,42
Débit du mois le plus humide de l'année 2022	89,60
Débit moyen de l'année 2022	28,29

- Gestion de l'étiage 2022

L'ensemble du bassin de la **Sarthe** a été concerné par des restrictions d'usages précisées dans le tableau ci-dessous :

Classement	Cumul du nombre de jours en 2022
Vigilance	111
Alerte	44
Alerte renforcée	37
Crise	0

- Qualité des cours d'eau du bassin de la Sarthe

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

1. Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :
2. La Sarthe : « Pont sur la D 26 » à Morannes (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
3. La Sarthe : « Pont D 74 » à Cheffes-sur-Sarthe (AELB) – Station RCS-RCO
4. Ruisseau d'Écorse : à Morannes (AELB) – Station RCO
5. Le Margas : « Station d'épuration aval D108 » à Châteauneuf-sur-Sarthe (AELB) – Station RCO
6. Le Plessis : « Pont D52 » à Étriché (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Sarthe	Morannes [45]	04122100	Bonne	Bonne	Médiocre	Bonne	Bonne	Pas d'évaluation
	Cheffes [44]	04123000	Bonne	Bonne	Moyenne	Bonne	Pas d'évaluation	Moyenne
Ruisseau d'Écorse à Morannes [118]		04122120	Moyenne	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Très bonne	Mauvaise
Le Margas à Châteauneuf-sur-Sarthe [43]		04607004	Médiocre	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Pas d'évaluation	Très bonne	Moyenne
Le Plessis à Étriché [119]		04607003	Médiocre	Moyenne	Moyenne	Médiocre	Très bonne	Pas d'évaluation

Qualité hydrobiologique :

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Indices Invertébrés (IBGNe/I2M2 depuis 2020)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		IBMR (Macrophytes)	
			Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État
La Sarthe	Morannes [45]	04122100			2017	Bon				
					2018	Moyen				
	Cheffes [44]	04123000	2018	Moyen	2020	Bon	2019	Médiocre	2019	Bon
			2019	Moyen	2021	Moyen	2021	Moyen	2021	Bon
			2022	Très bon	2022	Bon				
Le Piron à Cheffes-sur-Sarthe [82]		04122990	2019	Bon	2019	Moyen	2019	Mauvais	2019	Très bon
			2021	Mauvais	2021	Moyen	2021	Moyen	2021	Moyen
Le Plessis à Étriché [119]		04607003	2019	Bon			2019	Mauvais		
			2021	Moyen			2021	Mauvais		
			2022	Mauvais	2022	Bon				

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Indices Invertébrés (IBGNe/I2M2 depuis 2020)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		IBMR (Macrophytes)	
		Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État
Le Ruisseau du Margas à Châteauneuf/Sarthe [43]	04607004	2015	Mauvais			2015	Mauvais		
		2022	Mauvais			2022	Médiocre		
L'Écorse à Morannes [118]	04122120	2016	Médiocre	2016	Moyen				
		2022	Mauvais	2022	Moyen	2022	Bon		
Le Mare-Boisseau à Juvardeil [151]	04122800	2018	Mauvais			2018	Médiocre		
		2020	Médiocre			2020	Médiocre		

Bassin versant de la Sèvre Nantaise

• Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface en km ²	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
La Sèvre Nantaise (affluent rive gauche de la Loire)	136 km (dont 13 en Maine-et-Loire)	2370 km ² (dont 474 en Maine-et-Loire)	1,3 ‰	Prise d'eau potable au Longeron Pêche de loisirs moyenne Irrigation (6 déclarations de prélèvements d'eau directs)	Lit et berges préservés Végétation de bordure équilibrée 10 chaussées d'anciens moulins Pollution agricole et domestique à l'amont
Le Benêt (affluent rive droite de la Sèvre)					
La Moine (affluent rive droite de la Sèvre)	66 km (dont 30,5 en Maine-et-Loire)	382 km ² (dont 323 en Maine-et-Loire)	1,8 ‰	Prise d'eau potable dans le lac de Ribou Loisirs nautiques sur le lac de Ribou Pêche de loisirs importante Forte irrigation agricole	Lit et berges retouchés irrégulièrement Uniformisation du cours avec 25 chaussées Végétation de bordure équilibrée Soutien d'étiage moyen (200 l/s à partir du lac de Ribou)
La Sanguèze (affluent rive droite de la Sèvre)	44 km	162 km ²	2,2 ‰		
Le Trézon (affluent rive droite de la Moine)	14 km	37 km ²			

• Classification des masses d'eau

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Objectif Global [Echéance]	Objectif Ecologique [Echéance]	Objectif Chimique [Echéance]	Etat Ecologique [Date]	Etat Chimique [Date]
FRGR0544	LA SEVRE NANTAISE DEPUIS MALLIEVRE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MOINE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Médiocre [2013]
FRGR0547b	LA MOINE ET SES AFFLUENTS DU COMPLEXE DE MOULIN RIBOU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NANTAISE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Mauvais [2013]	Moyen [2013]
FRGR0548	LA SANGUEZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NANTAISE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Mauvais [2013]
FRGR1540	LA MOINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU MOULIN RIBOU	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Mauvais [2013]	Bon [2013]
FRGR2090	LE BENET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NANTAISE	Bon [2021]	Bon [2021]	Bon [null]	Mauvais [2013]	Médiocre [2013]
FRGR2092	LE TREZON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE MOULIN RIBOU (MOULIN RIBOU)	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Médiocre [2013]

- **Mesures réglementaires**

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Autorisation exceptionnelle par arrêté préfectoral du 25 octobre 2006 d'utilisation du barrage du Ribou pour la production d'eau potable après avis du ministère de la santé. Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection du 8 août 2006.

Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de détermination des périmètres de protection de la prise d'eau en Sèvre Nantaise au Longeron.

Arrêté cadre regroupant les demandes d'autorisations temporaires de prélèvements d'eau dans la rivière la Moine (arrêté préfectoral du 24 mai 2004).

Arrêté cadre regroupant les demandes d'autorisations temporaires de prélèvements d'eau dans les retenues du Ribou et du Verdon sur la Moine (arrêté préfectoral du 26 juin 2006).

Classement en Captages Prioritaires du barrage de Ribou à Cholet, de la prise d'eau du Longeron et du champ captant de la Rucette au Puy-St-Bonnet. Arrêté interpréfectoral du 13 décembre 2011 portant délimitation d'une zone de protection du champ captant de Rucette au Puy-St-Bonnet.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernées la Sèvre Nantaise de la Moine jusqu'à la confluence avec la Loire, la Moine du Clapet de la Chaloire (inclus) jusqu'à la confluence avec la Sèvre Nantaise.

Arrêté interpréfectoral n°2015-DDT49-79-SEEF/PPE-01 du 5 juin 2015 définissant le programme d'actions visant à restaurer la qualité de la ressource en eau du captage de Ribou à Cholet (l'arrêté sera prolongé jusqu'au 31/12/2020).

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

SAGE Sèvre Nantaise :

Arrêté de définition du périmètre : 23 mars 2013

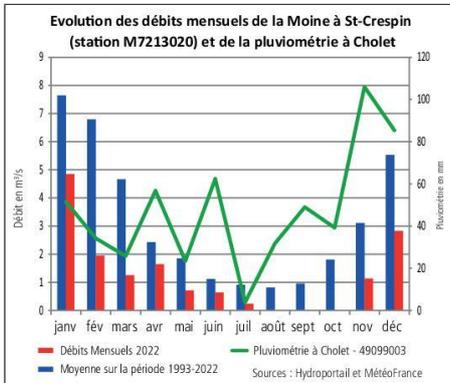
Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 14 septembre 2022

Arrêté d'approbation du SAGE : 7 avril 2015

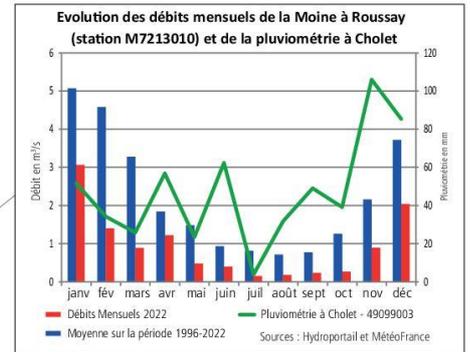
État d'avancement : Mise en œuvre

• Débit

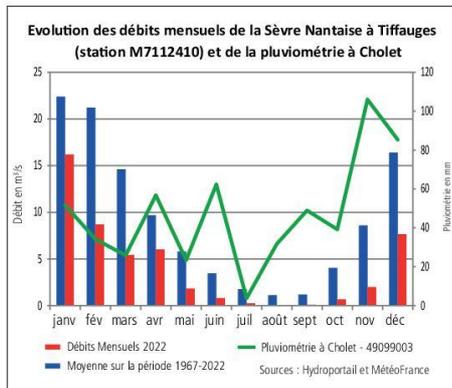
Hydrométrie des cours d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise



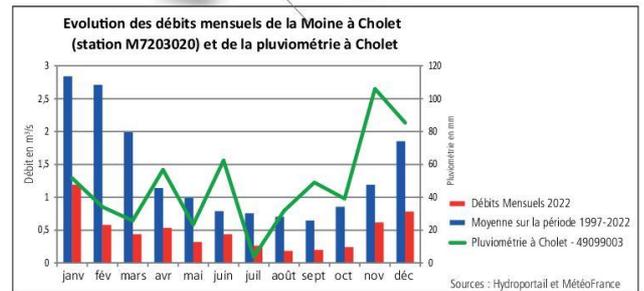
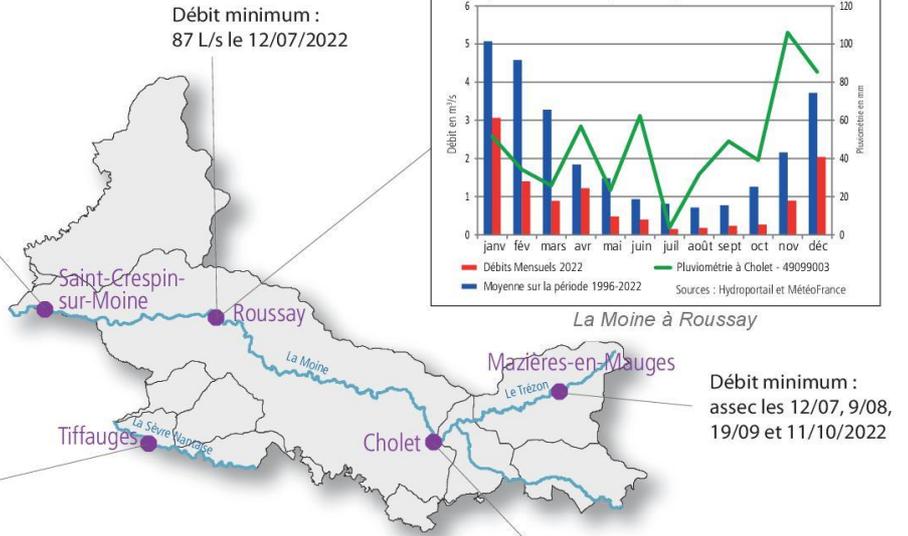
La Moine à Saint-Crespin-sur-Moine



La Moine à Roussay



La Sèvre Nantaise à Tiffauges



La Moine à Cholet

Sources : ©IGN BD Topo®, CD 49
Réalisation : CD 49 / DLSI (Mars 2023)

en m ³ /s	La Sèvre Nantaise à Tiffauges (85)	La Moine à Cholet	La Moine à Roussay	La Moine à St-Crespin-sur-Moine
Module interannuel	9,18	1,37	2,22	3,14
Débit du mois le plus sec de l'année 2022	0,06	0,18	0,15	0,24
Débit du mois le plus humide de l'année 2022	16,20	1,19	3,06	4,85
Débit moyen de l'année 2022	4,14	0,48	0,93	1,69

- **Gestion de l'étiage 2022**

L'ensemble du bassin de la **Moine** a été concerné par des restrictions d'usages précisées dans le tableau ci-dessous :

Classement	Cumul du nombre de jours en 2022
Vigilance	35
Alerte	20
Alerte renforcée	26
Crise	98

L'ensemble du bassin de la **Sèvre-Nantaise** a été concerné par des restrictions d'usages précisées dans le tableau ci-dessous :

Classement	Cumul du nombre de jours en 2022
Vigilance	0
Alerte	24
Alerte renforcée	8
Crise	98

- **Qualité des cours d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise**

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. La Moine : « Le Pont Bertrand » à Cholet (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
2. La Moine : « Gai Vallon » à Roussay (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD
3. Le Trézon : « La Pétonnière » à Mazières-en-Mauges (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]		Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Moine	Cholet [89]	04672001	Moyenne	Bonne	Moyenne	Bonne	Bonne	Pas d'évaluation
	Roussay [74]	04142300	Médiocre	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Très bonne	Moyenne
Le Trézon à Mazières-en-Mauges		04141295	Médiocre	Bonne	Pas d'évaluation	Moyenne	Bonne	Moyenne

Qualité métaux

Cours d'eau [repère cartographique]	Code SANDRE	Métaux sur Bryophytes	
		Année de mesure	Qualité
La Moine à Roussay [74]	04142300	2016	Moyenne
		2017	Bonne
Le Trézon à Mazières-en-Mauges [76]	04141295	2014	Médiocre
		2015	Moyenne

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Indices Invertébrés (IBGNe/I2M2 depuis 2020)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		IBMR (Macrophytes)		
		Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	
La Sèvre Nantaise au Longeron [46]	04671001			2017	Moyen					
				2018	Moyen					
La Moine	Maulévrier [130]	04140700	2017	Médiocre	Moyen	Moyen	2017	Mauvais	2017	Moyen
			2018	Moyen	Moyen	Moyen	2018	Mauvais	2018	Très bon
	Cholet [89]	04672001	2015	Moyen	Moyen	Moyen				
			2017	Moyen	2018	Bon	2014	Mauvais		
	Roussay [74]	04142300	2020	Moyen	2020	Moyen	2020	Médiocre	2020	Moyen
			2021	Bon	2021	Moyen	2021	Médiocre	2021	Moyen
			2022	Bon	2022	Moyen				
	Gétigné [36]	04143000	2018	Très bon	2018	Moyen	2017	Médiocre		
			2019	Très bon	2019	Moyen	2019	Médiocre	2018	Moyen
	Le Trézon à Mazières-en-Mauges [76]	04141295	2020	Moyen	2020	Moyen	2017	Médiocre		
2021			Moyen	2021	Moyen	2018	Médiocre			
2022			Moyen		Moyen	2022	Mauvais	2022	Bon	
Le Benêt à Torfou [112]	06711003	2015	Moyen	2015	Moyen	2014	Mauvais			
		2018	Très bon	2018	Médiocre	2018	Mauvais	2018	Bon	

Bassin versant du Thouet

• Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie – Qualité
Le Thouet (<i>affluent rive gauche de la Loire</i>)	152 km (dont 32 en Maine-et-Loire)	3375 km ² (dont 450 en Maine-et-Loire)	0,3 ‰	Pêche de loisirs Irrigation agricole	Lit et berges préservés. Végétation de bordure équilibrée. Domaine public fluvial rayé de la nomenclature des voies navigables. 9 barrages (CTMA Thouet / Agglomération Saumur Val de Loire) Largeur de 50 m et profondeur de 2 à 3 m. Rivière dégradée dès son entrée dans le département.
La Dive (<i>affluent rive droite du Thouet</i>)	65 km (dont 11,5 en Maine-et-Loire)	958 km ² (dont 70 en Maine-et-Loire)	0,7 ‰	Pêche de loisirs importante Pompage pour irrigation agricole Populiculteur	Domaine public fluvial rayé de la nomenclature des voies navigables. Rivière canalisée tronçonnée par 4 barrages le département Lit et berges uniformes. Qualité nitrates préoccupante.
L'Ouère (<i>affluent de l'Argenton, lui-même affluent rive gauche du Thouet dans les Deux-Sèvres</i>)	26,5 km	156 km ²			Impact de plusieurs chaussées sur la qualité du cours d'eau. Rejet station d'épuration impactant sur la commune de Somloire. Assec en été.

• Classification des masses d'eau

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Objectif Global [Echéance]	Objectif Ecologique [Echéance]	Objectif Chimique [Echéance]	Etat Ecologique [Date]	Etat Chimique [Date]
FRGR0436	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARGENTON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Moyen [2013]
FRGR0446	LA DIVE DU NORD DEPUIS PAS-DE-JEU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Médiocre [2013]	Moyen [2013]
FRGR2082	L'OUERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]
FRGR2125	LA GRAVELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Mauvais [2013]	Moyen [2013]
FRGR2157	LE DOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	Bon [2027]	Bon [2027]	Bon [null]	Moyen [2013]	Moyen [2013]

- **Mesures réglementaires**

Police et gestion des eaux sur le bassin de la Dive du Nord et de la Petite Maine attribuées au Service Départemental de Police de l'Eau de Maine-et-Loire (arrêté inter-préfectoral n°DAPI-BCC-2007-665 du 26 octobre 2007).

Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du bassin du Thouet (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Désignation comme organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau de la chambre régionale de l'agriculture de Poitou-Charentes pour l'irrigation du bassin du Thouet-Thouret-Argenton (TTA) par arrêté inter-préfectoral du 17 décembre 2013.

Notification du 16 mai 2012 des volumes prélevables par le Préfet coordinateur de Bassin.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Classement en captage prioritaire du captage Fontaine-Bourreau situé à Montreuil-Bellay. Arrêté préfectoral du 12 mai 2011 portant délimitation d'une zone de protection du captage d'alimentation en eau potable de Montreuil-Bellay.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernés le Thouet de la vallée de St Hilaire (commune de Taizé) jusqu'à la confluence avec la Loire, la Dive du Nord de l'aval du seuil de la Motte Bourbon jusqu'à la confluence avec la Loire.

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

SAGE Thouet :

Arrêté de définition du périmètre : 20 décembre 2010

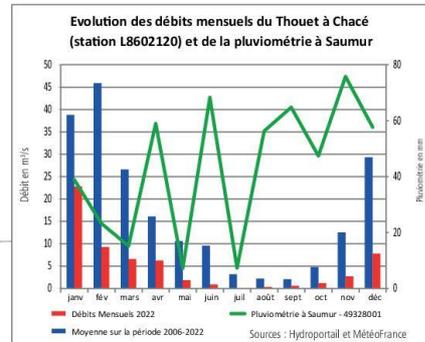
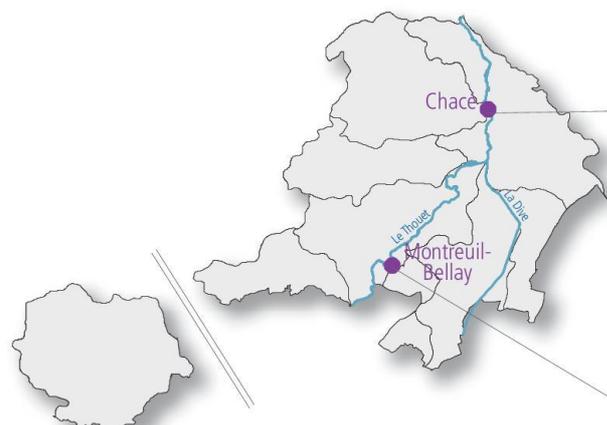
Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 7 septembre 2022

État d'avancement : Élaboration

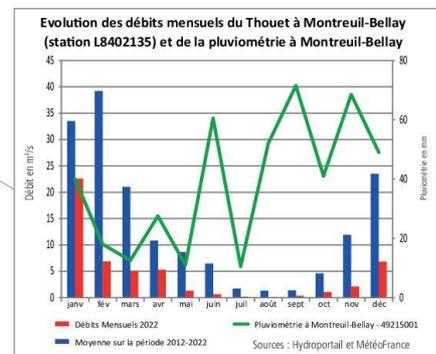
Stade de l'élaboration : avis du comité de Bassin au 7 juillet 2022

• Débit

Hydrométrie des cours d'eau du bassin du Thouet



Le Thouet à Chacé



Le Thouet à Montreuil-Bellay

Sources : ©IGN BD Topo®, CD 49 Réalisation : CD 49 / DLSI (Mars 2023)

en m³/s	Le Thouet à Montreuil-Bellay	Le Thouet à Chacé
Module interannuel	13,67	16,79
Débit du mois le plus sec de l'année 2022	0,08	0,32
Débit du mois le plus humide de l'année 2022	22,60	22,80
Débit moyen de l'année 2022	4,37	5,47

• Gestion de l'étiage 2022

L'ensemble du bassin du **Thouet** a été concerné par des restrictions d'usages précisées dans le tableau ci-dessous :

Classement	Cumul du nombre de jours en 2022
Vigilance	0
Alerte	0
Alerte renforcée	67
Crise	95

- Qualité des cours d'eau du bassin du Thouet

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

4. Le Thouet : « Pont D 205 » à Chacé (AELB) – Station RCS-RCO
5. La Gravelle : « Les Prés Râteaux » à Le Coudray-Macouard (AELB) – Station RCO
6. La Dive : « Pont de St Just – D 162 » à Brézé (AELB) – Station RCS-RCO

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]	Code SANDRE	Matières Organiques et	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Le Thouet à Chacé [47]	04102500	Moyenne	Bonne	Médiocre	Moyenne	Très bonne	Moyenne
La Gravelle à Le Coudray-Macouard	04584000	Mauvaise	Moyenne	Médiocre	Médiocre	Très bonne	Mauvaise
La Dive à Brézé [9]	04102400	Moyenne	Bonne	Mauvaise	Bonne	Très bonne	Moyenne

Qualité métaux

Cours d'eau [repère cartographique]	Code SANDRE	Métaux sur Bryophytes	
		Année de mesure	Qualité
La Dive à Montreuil-Bellay [62]	04102350	2016	Médiocre
		2017	Très bonne
		2018	Médiocre

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune [repère cartographique]		Code SANDRE	Indices Invertébrés (IBGNe/12M2 depuis 2020)		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		IBMR (Macrophytes)	
			Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État	Année de mesure	État
Le Thouet	Chacé [47]	04102500	2020	Bon	2020	Moyen	2020	Médiocre	2018	Très bon
			2021	Bon	2021	Bon	2021	Médiocre	2020	Médiocre
			2022	Bon	2022	Moyen	2022	Médiocre		
La Dive	Montreuil-Bellay [62]	04102350	2016	Très bon	2017	Bon				
			2018	Très bon	2018	Moyen				
	Brézé [9]	04102400	2020	Très bon	2020	Bon	2019	Mauvais	2018	Moyen
			2021	Bon	2021	Bon	2021	Mauvais	2020	Bon
			2022	Très bon	2022	Bon				
La Gravelle au Coudray-Macouard [115]	04584000	2015	Bon							
		2016	Moyen	2016	Moyen	2016	Médiocre			
		2022	Mauvais	2022	Moyen	2022	Médiocre	2022	Très bon	
Le Douet à Distré [113]	04102550	2016	Moyen	2016	Moyen					
		2018	Moyen	2018	Bon	2014	Moyen	2018	Bon	

Informations complémentaires

- La gestion des étiages

Certains cours d'eau de Maine-et-Loire sont peu sensibles aux périodes de sécheresse, mais la majorité connaît de sérieux étiages. Dès 1998, un dispositif a été mis en place dans le département pour protéger les milieux aquatiques en répartissant au mieux la ressource en eau entre les différents usages : agriculture, tourisme, pêche, industrie, etc.

Un arrêté cadre a été approuvé le 16 juillet 2020 (le prochain sera approuvé en 2023). Il a pour objet la définition de zones d'alerte sur lesquelles peuvent s'appliquer des mesures de gestion, des plans d'alerte comprenant les seuils de référence en-dessous desquels ces mesures s'appliquent et la définition de ces mesures de gestion.

3 types de prélèvements sont considérés : les prélèvements directs en eaux superficielles, les prélèvements directs en eaux souterraines et les prélèvements à partir du réseau d'eau potable.

 En période de sécheresse, l'arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau permet de protéger la disponibilité de la ressource Principales restrictions réglementaires applicables en situation de sécheresse (hors agriculture)									
ARROSAGE				NETTOYAGE				REMPLISSAGE	
Pelouses, jardins, massifs, espaces verts publics et privés	Potagers	terrains de sports	golfs	Toitures, terrasses, façades particuliers	façades professionnels	Equipements sportifs, de loisirs, voirie (collectivités)	voitures	piscines (publiques, privées)	Plan d'eau remplissage ou mise à niveau
VIGILANCE									
Déclenchée lorsque la coexistence de tous les usages de l'eau devient incompatible avec le bon fonctionnement du milieu aquatique									
Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation
ALERTE									
Aggravation de la situation sans pour autant que le milieu aquatique et l'usage de l'eau ne soient sévèrement atteints									
Interdiction De 8h à 20h	Autolimitation	Interdiction De 8h à 20h	Interdiction De 8h à 20h	Interdiction	Autolimitation	Interdiction sauf raison sanitaire	Autolimitation en stations de lavage	Interdiction sauf 1ère mise en eau et raison sanitaire pour les piscines publiques	Interdiction sauf pisciculture
ALERTE RENFORCEE									
Milieu aquatique et usage de l'eau fortement atteints – Limitation de la consommation d'eau potable aux usages prioritaires									
Interdiction	Interdiction De 8h à 20h	Interdiction	Interdiction	Interdiction	objectif de réduction de 20 % du volume prélevé	Interdiction sauf raison sanitaire	Interdiction sauf circuit fermé ou 1 piste haute pression par station	Interdiction sauf 1ère mise en eau et raison sanitaire des piscines publiques	Interdiction
CRISE									
Difficultés généralisées ou menaces graves sur l'alimentation en eau potable – Interdiction totale des usages non prioritaires									
Interdiction	Interdiction De 8h à 20h	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction sur décision du préfet	Interdiction sauf raison sanitaire	Interdiction sauf lavage réglementaire	Interdiction sauf raison sanitaire des piscines publiques	Interdiction

Pour en savoir + : consulter le site Internet des services de l'État : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/la-gestion-des-etiages-r1520.html>

● Chronique de l'étiage 2022

En 2022, 22 arrêtés préfectoraux pour l'ensemble du département (hors bassins Sèvre-Nantaise, Dive du Nord, Thouet-Thouaret-Argenton) ont été signés par le préfet pour préserver l'état des milieux naturels et conserver les usages prioritaires.

6 arrêtés pour le bassin de la Dive du Nord, 5 pour le bassin Thouet-Thouaret-Argenton et 10 pour le bassin de la Sèvre-Nantaise ont également été pris.

L'été 2022 a fait l'objet d'une sécheresse et d'une canicule particulièrement sévères, ayant conduit l'ensemble des acteurs à s'adapter et ayant amené les services de l'État à prendre les dispositions de crise nécessaires pour gérer du mieux possible la disponibilité de la ressource.

Rappel de ce qui a caractérisé l'étiage 2022 :

- l'année 2022 a été marquée en Maine-et-Loire par une très faible pluviométrie, la Loire ayant ainsi atteint son débit le plus faible depuis 1949 avec un point bas à 93 m³/s à Montjean-sur-Loire en août. Les milieux aquatiques ont souffert de ces épisodes, en témoignent les nombreuses pêches de sauvetage réalisées par la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques.
- au-delà des appels à la sobriété et à la responsabilité de chacun des usagers, entreprises comme collectivités et particuliers, des mesures de restriction ont été progressivement et régulièrement mises en œuvre, en fonction de l'évolution de la situation, afin de préserver au mieux la ressource en eau et les milieux aquatiques, tout en répondant aux besoins indispensables, notamment en eau potable ; Le niveau Crise a ainsi été activé en août, sur la Loire et pour l'ensemble des particuliers et collectivités du département.
- Un grand nombre d'usages ont fait l'objet de restrictions, parfois à un niveau inédit, comme l'interdiction de l'arrosage des espaces verts, des terrains de sport ou encore le nettoyage des véhicules et des voiries.
- L'irrigation agricole a également été fortement limitée, pour être réservée aux seules productions indispensables, notamment le maraîchage.
- Le respect des restrictions sécheresse a été un des principaux thèmes de contrôle de l'année 2022, avec près d'une quarantaine de procédures engagées pour ce motif.
- Les mesures de mises en œuvre se sont étendues jusqu'à la fin de l'année 2022 du fait des faibles précipitations de l'automne. Le remplissage des plans d'eau a notamment été retardé jusqu'à début 2023.

Des actions ont été mises en place dès 2023 pour tirer les leçons de cet épisode. Un des principaux chantiers a été l'adaptation de l'arrêté cadre 49, afin de le rapprocher du guide national sécheresse et de simplifier sa mise en œuvre pour le grand public.

- L'utilisation des produits phytosanitaires

L'arrêté préfectoral du 23 février 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire a pris un arrêté le 23 février 2021 qui précise les règles de distances à respecter par rapport au cours d'eau et aux points d'eaux, lors de toute application de produits phytosanitaires. Cet arrêté est disponible sur le site internet des services de l'Etat :

www.maine-et-loire.gouv.fr

Les points d'eau sont :

- Les cours d'eau figurant sur la carte départementale des cours d'eau publiée sur le site internet des services de l'Etat
- Les éléments du réseau hydrographique (représentés par des points, traits continus ou discontinus, des surfaces qu'ils soient nommés ou non, qu'ils soient permanents ou intermittents) figurant sur les cartes 1/25 000 de l'institut géographique national, consultables sur Géoportail (couche « carte topographique IGN), sauf erreur matérielle dûment constatée
- Les plans d'eau, les étangs, les mares, les sources, les bassins de rétention, les puits et forages, qu'ils soient en eau ou non, les canaux connectés à un cours d'eau, en eau de manière permanente



L'application de produits phytopharmaceutiques est interdite :

- **A moins de 5 m des points d'eau (ou plus si l'étiquetage du produit l'exige)**
- **Sur et moins de 30 cm de bordure du réseau hydrographique, même sec, qui n'apparaît pas sur les carte 1/25 000 de l'IGN (dont les fossés et les collecteurs d'eau pluviales à ciel ouvert), (ou plus si l'étiquetage du produit l'exige)**
- **A moins de 1m des avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts (ou plus si l'étiquetage du produit l'exige)**
- **En zone humides ainsi que dans les prairies permanentes réputées être inondées chaque année et qui représentent des enjeux de biodiversités**

Glossaire

Hydrologie

- *Boire* : annexe hydraulique du cours d'eau (généralement correspondant à un ancien bras fonctionnel avant l'endiguement du lit). Le contour de ces milieux aquatiques est souvent imprécis du fait de l'extension et de la faible pente de leurs rives.
- *Clapet* : ouvrage hydraulique sur un cours d'eau destiné à assurer une régulation de la ligne d'eau, en particulier en période d'étiage.
- *Continuité écologique* : libre circulation des espèces biologiques et le bon écoulement du transport naturel des sédiments d'un cours d'eau.
- *Étiage* : niveau de l'eau le plus bas de l'année d'un cours d'eau.
- *Masse d'Eau* : portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière aux caractéristiques homogènes. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive Cadre sur l'Eau.
- *Débit moyen ou module de l'année* : moyenne des débits du cours d'eau calculée sur une année.
- *Module interannuel* : débit moyen sur plusieurs années, au moins 10 ans.
- *Moine* : système de vidange d'un plan d'eau permettant l'évacuation des eaux du fond.
- *Morphodynamisme* : ensemble des paramètres physiques des rivières et de leurs annexes hydrauliques (variations de profondeur, de courant, de structure et substrat du lit, de structure de la rive, pente, sinuosité du lit,...).
- *QMNA5* : débit moyen mensuel minimal de période de retour 5 ans.

Qualité

- *Glyphosate (et AMPA)* : composé chimique de la famille des amino-phosphonates, désherbant total utilisé par les particuliers, les collectivités et les agriculteurs. Sa dégradation entraîne la formation de sous-produits dont l'AMPA.
- *Diuron* : composé chimique de la famille des urées substituées, désherbant total à usage agricole et non agricole. Son utilisation est interdite en préparation seule depuis le 30 juin 2003.
- *Isoproturon* : composé chimique de la famille des urées substituées, désherbant des céréales.
- *Métolachlore* : composé chimique, herbicide servant à détruire les graminées qui s'attaquent à la culture du maïs.
- *Imidaclopride* : composé chimique de la famille néonicotinoïdes, insecticide systémique (qui se diffuse dans tout l'organisme de la plante).
- *Métaldéhyde* : pesticide ayant un effet molluscicide, notamment employé pour détruire les limaces ou autres gastéropodes.

Assainissement

- *Agglomération d'assainissement* : terme utilisé par la directive européenne désignant une zone de population et d'activités déjà raccordée à un système d'assainissement (réseau et traitement).
- *Assainissement non collectif* : dispositif d'épuration avec une maîtrise d'ouvrage privé.
- *Dénitrification* : équipement, sur une station d'épuration, destiné à réduire la pollution en azote rejetée dans le milieu naturel.
- *Déphosphatation* : équipement, sur une station d'épuration, destiné à réduire la pollution en phosphore rejetée dans le milieu naturel.

- *Étude diagnostic d'assainissement* : étude destinée à apprécier l'efficacité d'un réseau d'assainissement et de sa station d'épuration pour assurer la collecte et l'élimination de la pollution.
- *Schéma directeur d'assainissement* : identification des travaux à réaliser tant en matière de réseau de collecte que de station d'épuration, en vue de respecter les objectifs de qualité du milieu.
- *Zonage d'assainissement* : étude destinée à cartographier dans une commune les secteurs assainis de manière collective (tout à l'égout) ou non collective.

Eutrophisation

Phénomène d'évolution anormale de la qualité des eaux induit par l'enrichissement en matières organiques et nutritives. Cette situation est le résultat d'un apport dans le milieu d'éléments fertilisants (azote et phosphore), du ralentissement des écoulements et d'une surexposition à la lumière. Elle se traduit le plus souvent par un développement anarchique d'algues vertes ou toxiques (cyanobactéries), d'un déficit en oxygène et d'une augmentation du pH.

Mesures financières

- MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, mesures financières en partie européennes qui ont pour objectif de maintenir ou d'introduire des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- CT : Contrat Territorial de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne Multithématiques (exemple pour les Milieux Aquatiques CTMA ou Captages Prioritaires CTCP...)
- CRBV : Contrat Régional de Bassin Versant, outil de financement de la région des Pays de la Loire pour la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Liste des abréviations

AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne
AEP : Alimentation en Eau Potable
AFB : Agence Française pour la Biodiversité
ANC : Assainissement Non Collectif
ARS-DSPE : **Agence Régionale de Santé - Direction Santé Publique et Environnementale**
ASTER : Animation et Suivi des Travaux En Rivière
BCAE : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales
BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière
CC : Communauté de Communes
CLE : Commission Locale de l'Eau
CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
CRBV : Contrat Régional de Bassin Versant
CT Eau : Contrat Territorial multithématique Eau
CTMA : Contrat Territorial des Milieux Aquatiques
CREPEPP : Cellule Régionale d'Etude de la Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDT : Direction Départementale des Territoires
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DPF : Domaine Public Fluvial
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DIG : Déclaration d'Intérêt Général
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
EH : Équivalents-habitants
EIABA : Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du Bassin de l'Authion
EPAGE : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations
HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat
I2M2 : Indice invertébrés multimétrique
IBD : Indice Biologique Diatomées
IBGN : Indice Biologique Global Normalisé
IBGNe : Indice Biologique Global Normalisé équivalent
IBGA : Indice Biologique Global Adapté (protocole adapté aux grands cours d'eau)
IBMR : Indice Biologique Macrophytique en Rivière
IPR : Indice Poisson Rivière
LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
MAEC : Mesures Agro Environnementales Climatiques
ME : Masse d'Eau
MEDDE : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Energie
MISEN : Mission Interservices de l'Eau et de la Nature
NO₃ : Nitrate

OFB : Office Français de la Biodiversité
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONDE : Observatoire National Des Etiages (fourni par l'OFB)
PDG : Plan de gestion
PGSSE : Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux
PPE : Protection et Police de l'Eau
PNR : Parc Naturel Régional
PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation
PRSE 3 : 3^{ème} [Plan Régional en Santé Environnement](#)
Pt : Phosphore total
PTGE : Projet de Territoire de Gestion de l'Eau
RCA : Réseau Complémentaire Agence
RCS : Réseau de Contrôle de Surveillance
RCO : Réseau de Contrôle Opérationnel
RD : Réseau Départemental
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SATEA : Soutien et Assistance Technique Eau et Assainissement
SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
SIMAEP : Syndicat Intercommunal Mixte d'Alimentation en Eau Potable
SLGRI : Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation
SMBAA : Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents
SMiB : Syndicat Mixte des Bassins Èvre-Thau-St-Denis
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
TPCE : Très Petit Cours d'Eau
ZNT : Zone de Non Traitement
ZRE : Zone de Répartition des Eaux

Coordonnées des acteurs réseaux

DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE

Direction Générale Adjointe Territoires – Direction de l'Ingénierie Territoriale et de l'Environnement

Service de l'Eau : Hôtel du Département – CS 94104 – 49941 ANGERS Cedex 9

Téléphone : 02 41 81 44 78 – E-mail : observatoiredeleau@maine-et-loire.fr

SATEA : Hôtel du Département – CS 94104 – 49941 ANGERS Cedex 9

Téléphone : 02 41 22 68 46 - E-mail : d.delforge@maine-et-loire.fr

Site internet : <https://www.maine-et-loire.fr> et site de l'observatoire de l'eau : <https://eau.maine-et-loire.fr/>

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Avenue Buffon - BP 6339 45063 ORLEANS Cedex 02

Téléphone : 02 38 51 73 73

Site internet : <https://www.eau-loire-bretagne.fr>

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DES PAYS DE LA LOIRE

Cellule qualité des eaux – 5 rue Françoise Giroud – CS 16326 – 44 263 NANTES Cedex 2

Téléphone : 02 72 74 76 02

E-mail : denis.barbe@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Direction Santé Publique et Environnementale – Département de Maine-et-Loire

26 ter rue de Brissac – 49047 Angers Cedex 01

Téléphone : 02 49 10 48 25 - E-mail : ars-dt49-spe@ars.sante.fr

Site internet : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr>

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE-ET-LOIRE

Service Eau Environnement Biodiversité – unité Protection et Police de l'Eau

Cité Administrative - 15bis rue Dupetit Thouars – 49047 Angers Cedex 01

Téléphone : 02 41 86 66 43 - E-Mail : ddt-ppe@maine-et-loire.gouv.fr

Site internet : [http:// www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Service Départemental de Maine-et-Loire

Cité Administrative bâtiment M – 15bis rue Dupetit Thouars – 49047 Angers Cedex 01

Téléphone : 02 41 47 29 82

E-mail : sd49@ofb.gouv.fr

Site internet : <http://www.ofb.gouv.fr>

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

1280 rue de la Gachetière - Lieu-dit Montayer

49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

Téléphone : 02 41 87 57 09

E-mail : secretariat@fedepeche49.fr

Site internet : <http://www.fedepeche49.fr>

Ce document doit être référencé :

Anonyme, 2022. Rivières du département, qualité 2021 : Constats et perspectives. Département de Maine-et-Loire, 125 pages.

Les acteurs des réseaux



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Document consultable sur le site :
www.eau.maine-et-loire